

L'Action

n a t i o n a l e

Volume LXXXVI, numéro 4, Avril 1996

Dossier:

La désinvolture

des gouvernements

face à l'évitement

de l'impôt

Une vision qui en dit long

Pour Hydro-Québec
l'environnement
de demain se prépare
aujourd'hui.



Améliorer notre qualité de vie, oui! Mais pas à n'importe quel prix! Chez Hydro-Québec, nous misons sur le développement durable, la gestion rigoureuse et la mise en valeur de l'environnement pour laisser aux générations futures un monde meilleur. L'environnement et l'énergie : deux atouts, une même vision.



Q Hydro
Québec

L'énergie qui voit loin

Quelque part au Québec,
en ce jour du 24 avril 1996

Cordiales salutations,

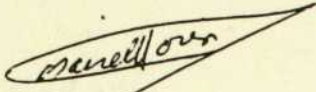
Notre enquête sur l'épargne prend des proportions inquiétantes.

L'analyse de 154 portefeuilles démontre une déportation de l'épargne plus considérable que nous le prévoyons.

Si vous possédez le portefeuille d'une banque, d'une compagnie d'assurances, d'une caisse de retraite, d'un fonds mutuel ou d'une autre société financière, vous nous aidez en nous le prêtant. Vous pouvez nous le faire parvenir de façon anonyme, comme plusieurs amis l'ont fait.

Nos travaux conduiront à des démarches constructives.

Votre coopération sera appréciée. Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.



Rosalire Morin

Table des matières

AVRIL 1996

- | | | | |
|----|---|-----|---|
| 5 | Éditorial
Le sommet de M. Bouchard
Rosaire Morin | 69 | Les finances de l'éducation
Pierre Beaulne |
| 7 | Le dilemme du journal
<i>La Presse</i>
Guy Godin | 83 | Le drapeau de Carillon
Luc Bouvier |
| 15 | L'héritage de
Gérard Picard
Michel Rioux | 95 | La moitié du chemin
Pierre Perreault |
| 21 | Études à Cambridge
André Marceau | 103 | À travers l'actualité
Rosaire Morin |
| 23 | Variations sur la
«partition»
Gilles de La Fontaine | 123 | Comptes-rendus
<i>Le syndrome des plaines</i>
<i>d'Abraham</i>
d'Éric Schwimmer
par Robert Laplante

<i>Le vertige de Babel</i>
de Pascal Bruckner
par Paul-Émile Roy

<i>L'avenir de la mémoire</i>
de Fernand Dumont
par Robert Laplante |
| 25 | Le Québec, une
Cisjordanie ?
Jacqueline Hogue | 125 | <i>Lectures</i> |
| 28 | Réplique à M. Jean Pelletier
Pierre Dupuis | 132 | <i>Nos annonceurs</i> |
| 31 | L'urbanisme québécois
Jean-Pierre Bonhomme | | |
| 38 | Faut-il toucher à la loi 101 ?
Gaston Cholette | | |
| 44 | L'incompétence de
M. Chrétien
Louis Roy | | |
| 52 | L'entraide, caractère
distinct
Yvon Leclerc | | |
- Dossier :**

141 **La désinvolture des gouvernements face à l'évitement de l'impôt**
Michel Bernard, Léo-Paul Lauzon, Martin Poirier

Comité éditorial

François Aquin, avocat, Montréal

Louis Balthazar, politologue, Université Laval

Claude Bariteau, anthropologue, Université Laval

André Beauchamp, sociologue, Montréal

Jules Bélanger, historien, Gaspé

Jean-Guy Bissonnette, directeur de la recherche, Centraide

Claire Bonenfant, sociologue, Québec

Gérard Bouchard, sociologue, UQAC

Henri Brun, constitutionnaliste, Université Laval

Claudette Carbonneau, première vice-présidente, CSN

Paul-André Comeau, journaliste, Montréal

Marcel Couture, président, Le Devoir, Forces

Fernand Daoust, président, Fonds de Solidarité

Bernard Descôteaux, rédacteur en chef, Le Devoir

Nicole de Sève, conseillère, CEQ

Clermont Dugas, géographe, UQAR

Fernand Dumont, sociologue, Université Laval

Andrée Ferretti, écrivaine, Cowansville

Lucia Ferretti, vice-rectrice, UQAT

Danielle Gagné, administratrice, Longueuil

Alain-G. Gagnon, professeur, Université McGill

Mona-Josée Gagnon, conseillère, FTQ

Pierre Graveline, écrivain, éditeur, Montréal

Jean-Claude Guérard, économiste, HEC

Roger Guy, professeur, UQAT

André Joyal, économiste, UQTR

Pierre-André Julien, économiste, UQTR

Claude Lafleur, directeur général, UPA

Danielle Lafontaine, sociologue, UQAR

Guy Laforest, politologue, Laval

Andrée Lajoie, constitutionnaliste, Université de Montréal
Simon Langlois, sociologue, Université Laval
Colette Lanthier, psychologue, Secrétariat à l'action communautaire
Robert Laplante, sociologue, Ville de Montréal
Alain Laramée, professeur, Télé-Université

Léo-Paul Lauzon, professeur, UQAM
Lise Lebrun, action communautaire, Montréal
Jean-Marc Léger, directeur, Fondation Lionel-Groulx
Pierre Marois, avocat, Saint-Lambert
Yves Martin, sociologue, démographe, Lac Brôme

Suzanne Messier, démographe, ministère de l'Éducation
Denis Monière, politologue, Université de Montréal
Jacques-Yvan Morin, constitutionnaliste, Université de Montréal
Pierre Noreau, sociologue, UQAT
Ferdinand Ouellet, ex-sous-ministre, Saint-Roch-des-Aulnaies

Michel Paillé, démographe, Conseil de la langue française
Pierre Paquette, secrétaire général, CSN
Micheline Paradis, directrice, Ma Caisse, Desjardins
Hélène Pelletier-Baillargeon, écrivaine, Outremont
Henri-Paul Proulx, secrétaire général, Solidarité rurale

Guy Rocher, sociologue, Université de Montréal
Bruno Roy, président, Union des écrivaines et des écrivains
Jean-Claude Tardif, conseiller, CEQ
Hélène Tremblay, rectrice par intérim, UQAR
Rodrigue Tremblay, économiste, Université de Montréal

Daniel Turp, professeur titulaire, Université de Montréal
Pierre Vadeboncœur, écrivain, Outremont

Volume LXXXVI

Numéro 4,

Avril 1996

Directeur

Rosaire Morin

Relationniste

Laurence Lambert

Secrétaire

Marie-Laure Prunier

Analyse sociale

Michel Rioux

Nicole De Séve

Éducation

Jean-Claude Tardif

Comité de rédaction

Hélène-Andrée Bizier

Jacques Brousseau

Jacqueline

Darveau-Cardinal

Robert Laplante

Denis Monière

Jean-François Nadeau

Martin Poirier

Michel Rioux

Ronald-E. Laviolette

Comité de lecture

Jean-Jacques Chagnon

Jean-Pierre Dupuis

Lucia Ferretti

Colette Lanthier

Alain Laramée

Pierre Noreau

Christiane Pelchat

Paul-Émile Roy

Janine Thériault

Prix André-Laurendeau

Membres du jury

Jules Bélanger

Lucia Ferretti

Colette Lanthier

Mise en pages

Mégatexte

Champ d'action

La revue s'intéresse à tous les aspects de la question nationale. Des orientations cohérentes sont proposées pour bâtir le Québec de demain.

Liberté d'expression

L'Action nationale fait appel à un grand nombre de collaboratrices et de collaborateurs. Elle ouvre ses pages aux jeunes et aux experts. Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation.

Rédaction

L'article demandé peut comprendre de 10 à 20 pages. Le compte rendu d'un livre peut compter une ou deux pages. Un article soumis, sans entente préalable, peut varier de 5 à 8 pages. L'envoi du manuscrit et de la disquette facilite nos travaux. Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée.

Index

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans « *L'index des périodiques canadiens* » depuis 1948, dans « *Périodex* » depuis 1984, dans « *Repères* » publié par SDM Inc. et la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

Reproduction

La traduction et la reproduction totale ou partielle des textes publiés dans l'Action nationale sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

Éditorial

Le sommet de M. Bouchard

Rosaire
Morin

Le Premier ministre s'accroche à un fil conducteur dont le tricotage échappe à ses meilleurs amis. Le discours comporte parfois des silences difficiles à expliquer. La parole séduit. Elle enthousiasme les partisans. Elle capte l'intérêt des indifférents et des fédéralistes. Elle réduit monsieur Johnson au silence. Elle augmente la popularité du Chef. Mais elle est inquiétante. La libération sociale semble variable et l'indépendance vacillante.

Demeurons à l'écoute. Pour le moment, attendons les résultats de la « Conférence sur le devenir social et économique du Québec ». La rencontre de mars a été un succès. Elle a été la réussite du Premier ministre. Réunir les « Grands » de ce monde était audacieux. L'opération a bien tourné. La morosité de la foule est atténuée. Les gens d'entreprise vivent dans l'attente. Leur verre est redevenu à moitié plein. La petite flamme de l'esérance pointe à l'horizon.

Les syndicats ont obtenu l'atteinte du déficit « zéro » en quatre ans. Les patrons ont gagné une loi interdisant les déficits. Madame David n'a pu que sensibiliser les « Grands » au drame social qui se vit au Québec... C'est là le bilan télégraphique de la rencontre de mars. Ce bilan est remarquable.

La Conférence d'octobre devra aller plus loin. D'ici l'an 2000, le projet de société doit supprimer cinquante pour cent des budgets de l'aide sociale et de l'assurance-chômage. Cette suppression ne doit pas se faire par des compressions bêtes et méchantes. Cette suppression doit se réaliser uniquement par l'insertion au travail de 400 000 assistés sociaux et de 250 000 chômeurs. C'est là l'objectif que le Sommet d'octobre devrait se fixer. □

Renée
Maurin

Le dilemme du journal

La Presse: sombrer dans le militantisme politique ou reconquérir un lectorat perdu

Guy
Godin*

L*La Presse* se trouve devant une déchirante alternative. Et chacun des deux choix qui s'offrent à elle comporte à la fois sa part de sacrifice et sa part de plaisir. Ou bien *La Presse* élargit davantage encore le fossé qui l'éloigne progressivement d'une grande partie de son lectorat traditionnel en continuant de s'enfoncer dans le militantisme politique lié à l'option résolument fédéraliste de son propriétaire; ou bien *La Presse* consent à partager honnêtement sa surface éditoriale et rédactionnelle en y faisant une place pour l'expression politique d'une majorité grandissante de Québécois francophones et retrouve alors sa légitimité comme plus grand quotidien français d'Amérique.

Cette analyse m'est inspirée par des manchettes récentes indiquant que le président et éditeur de *La Presse*, M. Roger D. Landry, aurait menacé ses troupes d'une réouverture des conventions collectives, à la suite d'un début d'année

* Ancien journaliste, l'auteur œuvre comme cadre universitaire dans le domaine des communications.

catastrophique pour le joyau des médias appartenant au groupe financier de Paul Desmarais. Commentant la baisse observée ces dernières années du tirage moyen du quotidien, qui est passé à 184 000, de 207 000 exemplaires qu'il était en 1989, le Président songerait à des mesures de redressement comme rétablir la semaine de travail de cinq jours, la quasi-totalité des employés bénéficiant actuellement de la semaine de quatre jours.

*La Presse
aurait
perdu plus
de 20 000
fidèles
acheteurs
par jour.*

Je considère pour ma part que la crise que traverse actuellement *La Presse* ne peut se réduire à certaines clauses de conventions de travail, à la hausse du coût du papier, ou à la baisse des revenus de publicité. Il s'agit là d'éléments à considérer bien sûr, mais je me permettrais de suggérer au président et éditeur de *La Presse* de pousser sa réflexion un peu plus loin. Car même si ses journalistes travaillaient sept jours sur sept, cela ne réglerait en rien le contentieux que nombre de Québécois vivent présentement avec *La Presse*, et qui les détourne systématiquement de ce quotidien traditionnellement tant aimé et respecté. Plusieurs lecteurs jadis assidus de *La Presse* s'en détachent présentement. Eux qui y avaient toujours été extrêmement fidèles, pour la qualité de la présentation de ce quotidien, pour l'excellence de son contenu, pour le symbole aussi que représentait ce grand journal au sein de la collectivité québécoise. Son orientation politique étant alors moins frénétiquement traduite qu'aujourd'hui, ils vivaient une relation très nourrissante avec *La Presse*.

Distanciation idéologique grandissante entre *La Presse* et une partie de son lectorat

Mais pourquoi *La Presse* aurait-elle perdu plus de 20 000 fidèles acheteurs par jour? Les prises de position adoptées par *La Presse* lors des quatre dernières consultations populaires pourraient

expliquer la rupture entre *La Presse* et son lectorat traditionnel :

- 1- Le samedi 24 octobre 1992, à la veille du référendum sur l'Entente de Charlottetown, le président de *La Presse* publie un retentissant éditorial intitulé : Pourquoi nous nous devons de dire OUI à l'Entente, « nous » étant bien entendu les Québécois, au nom desquels *La Presse* prétend s'exprimer. Le lundi suivant, les Québécois votent NON en rejetant l'entente proposée à 56,6%.
- 2- Le vendredi 22 octobre 1993, quelques jours avant les dernières élections fédérales, l'éditorialiste Alain Dubuc ridiculise l'envoi des troupes de Lucien Bouchard à Ottawa en disant que « les seuls emplois que le Bloc pourra créer, ce sont ceux de ses attachés politiques ». Le lendemain, Marcel Adam en rajoute en écrivant malicieusement à propos du chef bloquiste : Gare au tribun sans humour qui se croit investi d'une mission. Le mardi suivant, au lendemain des élections, *La Presse* titre grossièrement à la Une : Les Libéraux majoritaires. Pourtant, les Québécois venaient étonnamment de faire élire 54 députés du Bloc sur 75 au Québec.
- 3- Le samedi 10 septembre 1994, à la veille des élections au Québec, le président Roger D. Landry poursuit le travail de sape, entrepris la veille par Alain Dubuc, en suggérant de voter pour les Libéraux lorsqu'il affirme dans un éditorial que nous avons déjà un pays et que c'est cette logique qui se profile derrière cette opinion majoritaire des Québécois dans leur rejet de la souveraineté. Le lundi suivant, 44,7 % de l'électorat donne le pouvoir au Parti Québécois en élisant 77 de ses députés.
- 4- le samedi 28 octobre dernier, deux jours avant le référendum sur l'indépendance du Québec,

Alain Dubuc affirme dans un éditorial que nous avons déjà un pays.

le Président et Éditeur de *La Presse* se prononce au nom du peuple : Notre choix, rester Canadiens. Le lundi, le projet souverainiste passe à un cheveu de la victoire, alors que 49,4% des Québécois (60% des francophones) endossent l'option proposée par notre gouvernement.

La fidélité et l'attachement voués à *La Presse* par tant de ses lecteurs durant toutes ces années auront donc été trompés, et quatre fois plutôt qu'une. Bien sûr, tous sont au courant de certaines orientations politiques des journaux. Que *La Presse*, *Le Nouvelliste* (Trois-Rivières), et *La Tribune* (Sherbrooke) du groupe Desmarais, ainsi que *Le Soleil* (Québec) de Conrad Black, reflètent quelque part le choix politique de leurs propriétaires, cela peut se supporter à la rigueur, bien qu'il faudrait privilégier la plus grande indépendance d'esprit possible des journaux. Surtout en matière politique. Mais il y a une limite à l'indépendance et au matraquage intellectuel, lorsqu'ils ne reflètent que le seul et unique choix du propriétaire. On peut bien penser ce que l'on veut de Pierre Péladeau, mais il faut lui rendre hommage pour sa décision de ne pas utiliser le Journal de Montréal pour dire au monde comment voter.

Donc, ce qui pouvait apparaître un temps à *La Presse* comme une orientation politique tolérable s'est transformé graduellement en engagement, puis carrément en militantisme agressif. Ces dernières années par exemple, la hargne exprimée à l'égard de l'idée de l'indépendance du Québec s'est développée de manière inversement proportionnelle à la remontée du Parti Québécois dans les intentions de vote, à sa reprise du pouvoir sous la gouverne de M. Parizeau, et à la possibilité de victoire du OUI lors du dernier référendum.

C'est ainsi, croyons-nous, que *La Presse* s'est distanciee graduellement et d'une manière

Ce qui pouvait apparaître comme une orientation politique s'est transformé en militantisme agressif.

systematique de la démarche et de la sensibilité d'une grande partie de son lectorat. Jour après jour, éditorial après éditorial, l'acharnement pathologique de M. Alain Dubuc à détruire M. Parizeau, premier ministre démocratiquement élu, est apparu à plusieurs au fil des semaines comme une injure à l'intelligence et au choix du peuple québécois.

Les coups de force du samedi

Et que dire de ces fameux coups de force du samedi, pour illustrer la distanciation qui s'établit entre *La Presse* et nombre de ses lecteurs qui ne se retrouvent plus dans ce qui était «leur» journal. En effectuant mes recherches pour la rédaction de ce papier, alors que je tentais notamment de retracer comment le quotidien avait traité le cas de la ministre Marie Malavoy, qui avait démissionné peu de temps après sa nomination, il m'est venu tout à coup une intuition au fil du déroulement du microfilm de *La Presse*. Il se développa alors en moi comme une conviction intime que «l'affaire Malavoy» serait dévoilée un samedi.

Nombre de ses lecteurs ne se retrouvent plus dans ce qui était «leur» journal.

C'est donc en souriant que je constate effectivement que le samedi 26 novembre 1994, *La Presse* révèle à la Une le «scandale» de cette femme, promue ministre par M. Parizeau, qui, pensez-y un peu, arrivée ici il y a quelques décennies, n'avait requis et obtenu la citoyenneté canadienne qu'en octobre 1993, alors qu'elle avait voté entre-temps, contrevenant ainsi à la loi! Or, dans un éditorial du même samedi, l'on apprend que *La Presse* détenait l'information depuis déjà deux semaines, mais qu'il fallait procéder à certaines vérifications avant de la publier... À ménager ses scoops de cette manière, *La Presse* risque bientôt de se faire doubler même par certains hebdomadaires de province! Remarquez que ces attaques répétées, *La Presse* le sait, portent fruits longtemps. M. Lucien Bouchard et son entourage

n'ont effectivement pas osé braver quelque puissant média en confiant à nouveau un ministère à cette femme d'exception et universitaire de carrière dont la compétence serait tant requise pour agir présentement dans le secteur de l'éducation, par exemple.

Chacune de ces agressions se nourrit encore de toute la panoplie de ce que l'on appelle les trucs du métier journalistique : choix des photos, répétition d'un même message, positionnement des nouvelles, amplification, etc., que le lecteur moyen ne perçoit pas toujours. Une autre grave mesquinerie, qui a fait déborder le vase de la tolérance de plusieurs, même parmi les critiques du Premier ministre sortant, est cet éditorial de M. Pierre Gravel, paru encore une fois un samedi, soit le 16 décembre 1995, et intitulé : Parizeau premier ministre : un souvenir à oublier. Plusieurs m'ont confié avoir à ce moment-là trouvé nettement exagéré cet ultime affront fait à un homme qui quittait sa fonction après l'avoir honnêtement exercée. Certains se sont alors dit : même mort, ils vont encore cracher sur sa tombe. Le même jour, dans la même page, Mme Claudette Tougas, dans un éditorial sur le fameux party d'Hydro-Québec, trouve une nouvelle fois le moyen, en sortant complètement de son propos principal, d'associer M. Parizeau à la folie somptuaire à laquelle venait de se livrer la société d'État.

Autre coup de force, presque un comble : le samedi 3 février, *La Presse* consacre une page complète à un texte de P. E. Trudeau, l'homme dont l'histoire pourra retenir que c'est lui qui aura creusé le gouffre financier canadien qui bloque l'avenir de notre jeunesse, ce que même l'ancien chef libéral Robert Bourassa reconnaît dans son livre *Gouverner le Québec*.

Ce même jour, *La Presse* en remet. À la Une, pour s'assurer d'accrocher le lecteur qui n'aurait

Chacune de ces agressions se nourrit de toute la panoplie de ce que l'on appelle les trucs du métier journalistique.

ni l'intérêt ni le temps de lire l'épître de Trudeau, l'on annonce la parution, quelques pages plus loin, du pamphlet. PET, jouant à Zola, lance un « J'accuse » contre Lucien Bouchard. Le pamphlet se résume en un salmigondis d'interprétations historiques où le grand fossoyeur de l'économie canadienne se présente en héros et dans lequel tous les premiers ministres québécois qui se sont succédés depuis le début des années 1960 sont carrément traînés dans la boue. Le texte publié par *La Presse* reprend les thèmes du documentaire produit à la gloire de PET, chanté par le brave troubadour radio-canadien Jean-François Lépine, diffusé l'an dernier sur les ondes de la SRC et que nous pourrions sans doute nous farcir à nouveau au cours des prochains mois par l'intervention de la nouvelle gardienne de notre patrimoine culturel, Mme Sheila Copps.

Que le gouvernement canadien utilise Radio-Canada à ses fins politiques partisans et cherche à convertir encore davantage notre télévision publique en un instrument de propagande étatique, cela n'a pas de quoi étonner vraiment. Mais que *La Presse* sorte l'artillerie lourde pour vouloir absolument discréditer à son tour M. Lucien Bouchard, attaquer sa crédibilité, son honnêteté intellectuelle, et vouloir faire en sorte que les Québécois perdent à tout prix confiance en leur nouveau Premier Ministre, laisse complètement éberlué. En ce moment même où il faut nous refaire collectivement une confiance, où il convient de bâtir un espoir nouveau pour les jeunes. Même si Pierre Elliott Trudeau est une personne connue, quel est l'intérêt profond de *La Presse* de vouloir anéantir toute solidarité québécoise et encourager un faussaire de l'histoire en publiant ce lâche libelle révisionniste, qui attaque même les défunts.

Que *La Presse* se soumette ainsi sans nuance, sans adresse au lecteur, et s'associe de cette

*Quel est
l'intérêt
profond de
La Presse de
vouloir
anéantir
toute solida-
rité québé-
coise et
encourager
un faussaire
de l'histoire.*

manière au désir du prince, devient intolérable et fait douter plusieurs de la pureté des intentions de ce journal comme bon citoyen corporatif. *La Presse* publierait-elle intégralement un texte de M. Ernst Zundel affirmant par exemple que l'Holocauste n'a jamais eu lieu? Il faut croire désormais que oui. Est-il normal donc qu'un journal établi au Québec, et qui se présente comme le plus grand quotidien français d'Amérique, ne compte parmi son équipe éditoriale aucun tenant de la souveraineté du Québec, qui vienne faire quelque contrepoids à l'artillerie fédéraliste en place? *La Presse* ne ressemblerait-elle pas ainsi un peu plus à ce que nous sommes en train de devenir collectivement comme peuple?

Oui, La Presse se trouve devant un dilemme.

La Presse peut toujours me rétorquer que le samedi suivant, soit le 10 février, la réponse intégrale de M. Lucien Bouchard a été publiée avec le même égard, comprenant un rappel à Une. C'est vrai. Mais le journal s'est servi de l'un de ses vieux trucs : dans le haut de la même Une, dans la partie visible du journal en kiosque, devinez qui apparaît tout sourire dans la photo qui transcende celle d'un Lucien Bouchard sombre? Je vous le donne en mille : Jean Chrétien. Vous ne me croyez pas ; allez vérifier.

Oui, *La Presse* se trouve devant un dilemme. C'est à elle de choisir entre la poursuite de son militantisme politique partisan ou la reconquête d'une légitimité perdue. □

L'héritage de Gérard Picard

**Michel
Rioux***

Gérard Picard a laissé à la CSN une marque que les années n'ont pas effacée. Si, aujourd'hui, la grande majorité des militantes et des militants qui s'activent à la centrale ou dans ses syndicats affiliés ne l'ont pas personnellement connu, son héritage est toujours présent. Sans même savoir que c'est à cette source qu'ils s'inspirent, ils sont nombreux à pratiquer l'art de la négociation mis au point par Gérard Picard.

Il y a près de quarante ans que Gérard Picard, qui exerçait le métier de journaliste à Québec avant de joindre les rangs de la CTCC-CSN, a quitté la direction de ce mouvement syndical québécois, qu'il occupa de 1946 à 1958. Et pourtant, il y a un héritage qui se retrouve encore dans le quotidien de l'action syndicale à la manière CSN. Un héritage qui s'est transmis un peu comme on le fait dans certaines sociétés, par la tradition orale.

Mais qu'est-ce que cette manière Picard, dont Pierre Vadeboncœur a déjà écrit : « Un négociateur exceptionnel. On répétait qu'il n'était jamais à court d'une contre-proposition. J'ai pu, à l'occasion, le voir élaborer des solutions de rechange. S'il faisait face à un mur infranchissable, il allait jusqu'à inventer quelque clause savamment obscure qu'on pourrait peut-être, plus tard, une fois la

* Journaliste, Service de l'information de la CSN.

convention signée, plaider en arbitrage à l'avantage du syndicat... Pareille recette, c'était là un des secrets qu'il nous confiait parfois, malin, l'œil pétillant, le sourire en coin, heureux encore une fois d'avoir été adroit, mais n'en tirant pas vanité, car c'est un sentiment qu'il ne connaissait pas. »

La manière Picard, c'est en premier lieu la finesse, la capacité de prendre les devants dans la négociation, l'intelligence dans l'action, la souplesse nécessaire pour s'ajuster aux changements.

C'est cette intelligence, arc-boutée sur des convictions inébranlables, qui lui a permis de traverser les années du duplessisme avec une sorte de sérénité qui ne s'est jamais démentie, en dépit des attaques féroces et des difficultés incroyables qui ont été le lot des organisations syndicales pendant toutes ces années.

*La manière
Picard,
c'est en
premier lieu
la finesse,
l'intelligence
dans l'action.*

Les Colloques Gérard-Picard

Il y a dix ans, alors même que commençaient de s'amorcer des transformations majeures dans les milieux de travail, transformations qui se sont depuis accélérées, la CSN organisait un premier colloque de réflexion visant à prendre la mesure de tout ce qui avait entrepris de bouillonner dans le monde du travail. C'est tout naturellement qu'on donna le nom de Gérard Picard à ces colloques, dont le cinquième s'est tenu à Québec fin janvier 1996. Parce que Gérard Picard avait toujours été ouvert aux expérimentations. Parce qu'il n'hésitait jamais à explorer de nouvelles voies ou à mettre de l'avant des solutions originales, convaincu qu'il était préférable d'être associé aux changements plutôt que de se les voir imposer et de devoir les subir.

On avait donné aux quatre premiers Colloques Gérard-Picard des thèmes qui indiquent bien les objectifs recherchés. « Pour aller plus loin », « Pour ne pas se laisser dépasser », « Tracer un

chemin » et « L'organisation du travail : un enjeu de société ».

Le dernier en date avait pour thème « Le travail en mutation : de nouveaux enjeux pour la démocratie ». Ce qui fait la marque distinctive de ces colloques, c'est leur structure même. On y retrouve d'un côté des théoriciens à la fine pointe de la recherche et de l'expérimentation, universitaires pour la plupart. Et viennent y témoigner de leurs expériences des travailleuses et des travailleurs impliqués, au quotidien, au cœur de transformations radicales touchant à la fois les modes de production et les mentalités.

Captivant, le changement

Le changement, ça n'est pas reposant, c'est insécurisant. Mais c'est plus prenant d'y participer que de le subir.

Les syndicats qui acceptent de s'engager dans une voie où ils savent qu'ils devront, bien souvent, inventer au fur et à mesure que se poseront les problèmes, sont conscients que des difficultés énormes les attendent. Cependant, comme le disait le président du Syndicat national des travailleurs d'Abitibi-Price d'Alma, M. Bertrand Harvey, « le changement, ça n'est pas reposant, c'est insécurisant. Mais c'est plus prenant d'y participer que de le subir. » Même son de cloche chez un autre participant, le président du Syndicat de l'Hôpital Charles-Lemoyne, à Greenfield Park, M. Pierre Ouellet. « Évidemment, le risque est grand. Ni notre syndicat qui a mis de l'avant une telle mesure, ni la CSN qui y contribue quotidiennement, ne peuvent aujourd'hui dire à nos membres qu'ils n'y sont pour rien si les choses tournent mal. Mais ce n'est pas nouveau de prendre des risques pour le mouvement syndical, quand il veut assumer pleinement ses responsabilités. Cela est plus exigeant, mais beaucoup plus valorisant. »

Quand des syndicats, tant du secteur public que du secteur privé, décident d'entreprendre cette révolution, les difficultés qui se posent sont

de tous ordres. Il n'est pas toujours évident que la réceptivité patronale sera à la hauteur des espérances placées par le syndicat dans le renouvellement des attitudes et les déplacements du pouvoir dans l'entreprise ou dans l'institution. Il arrive régulièrement qu'une maîtrise intermédiaire, inquiète du sort qui lui est réservé dans une redistribution du pouvoir, alors que des leviers longtemps détenus lui échappent au profit d'équipes autonomes, mette du sable dans l'engrenage et ralentisse l'introduction des changements.

Nous devons donc, à la fois, travailler sur nos objectifs et sur les solutions pour les atteindre.

De même, il arrive fréquemment qu'au début de ce processus, des membres du syndicat manifestent leur inquiétude. «Le syndicat se transforme en patron!», craignent certains. Bertrand Harvey, d'Alma, aborde ce problème de front. «Une telle démarche signifie aussi la fin des certitudes syndicales. Nous devons sans cesse nous remettre en question, particulièrement au niveau du conseil syndical et surtout de l'exécutif. Il n'y a jamais de réponse simple à la célèbre question : «Suis-je en train de faire le travail du patron?». D'autant plus, ajoute-t-il, que nous croyons que justement une partie du travail qu'effectuaient les cadres auparavant doit revenir aux travailleuses et aux travailleurs. La véritable question devrait donc plutôt être : «Est-ce que j'agis syndicalement dans l'intérêt des travailleurs que je représente?» Cette remise en question est continuelle et doit le demeurer : il n'y a pas de réponse une fois pour toujours.»

Il devait expliquer par la suite qu'il ne s'agissait pas d'abandonner notre rôle primordial de revendiquer qui est celui du syndicat. «Mais nous devons mesurer les impacts de ces revendications et accepter d'avance de les soumettre à des objectifs supérieurs comme l'emploi, a-t-il confié à l'auditoire attentif. Nous devons donc, à la fois, travailler sur nos objectifs et sur les solutions pour les atteindre; nous ne pouvons laisser à la seule

direction de l'usine ou de l'entreprise le soin d'y répondre.»

La négociation raisonnée

Les milieux de travail qui s'engagent sur ces nouvelles avenues pratiquent un type de rapport que des professeurs de l'École de relations industrielles de l'Université de Montréal ont systématisé sous le nom de négociation raisonnée. MM. Jean-Guy Bergeron et Reynald Bourque ont en effet mis au point cette méthode de négociation qui s'étend dans un nombre toujours plus grand de milieux, dans tous les secteurs d'activités.

Présent au dernier Colloque Gérard-Picard, le professeur Bourque soutenait que le principal mérite de la négociation raisonnée «est qu'elle permet d'élargir le domaine du négociable en conviant les personnes négociatrices des deux parties à définir clairement leurs visions des problèmes et les intérêts qu'elles ont mandat de défendre, et à rechercher conjointement les solutions susceptibles de résoudre les problèmes identifiés par les parties.» Un autre avantage de cette négociation, selon le professeur Bourque, tient dans le fait qu'elle permet une démarche de négociation continue visant à traiter les problèmes lorsqu'ils surviennent plutôt que de faire de la négociation collective un exercice ponctuel de discussions de problèmes accumulés.

C'est ce que pratiquait déjà, de manière intuitive, le syndicat des employés de l'Hôpital Charles-Lemoyne, comme en a témoigné Pierre Ouellet. «Le syndicat doit travailler à trouver des solutions à des problèmes et non à avoir raison à tout prix. En fait, ajoutait-il, je ne crois pas qu'on puisse espérer qu'une démarche de gestion participative ait quelque chance de succès si elle ne s'accompagne pas d'une approche dite "raisonnée" des problèmes.»

Le syndicat doit travailler à trouver des solutions à des problèmes et non à avoir raison à tout prix.

Ambiguïtés, espoirs

En clôturant le colloque, le président de la CSN Gérard Larose exprimait son espoir devant les avancées qui peuvent être constatées dans de nombreux milieux de travail. « Un colloque comme celui-ci permet aux membres d'exprimer leurs ambiguïtés et leurs espoirs. Il est important de clarifier nos objectifs et d'identifier les essentiels à sauvegarder dans cette révolution de nos milieux de travail. Car plus largement, la société se réorganise aussi, et nous avons un terrain privilégié à occuper. » □

Études à Cambridge

**André
Marceau**

Je réponds à la demande du dévoué vérificateur des comptes de dépenses de Cambridge et je donne ici quelques impressions très personnelles sur l'expérience que j'y ai vécue.

Désigné tardivement comme substitut pour remplacer Albert Gobeil, je suis parti pour le Royaume-Uni un peu à reculons, sentant très bien que je priverais ma femme de ma présence pendant dix jours. J'ai très vite découvert un côté très positif inattendu : la qualité des rencontres et le sérieux des conférences auxquelles j'ai assisté avec assiduité, attention et grand plaisir.

Tous les cours de la conférence portaient sur des sujets d'actualité dont les principaux tournaient autour de l'euthanasie, l'avortement, la liberté de communication, la famille moderne, le droit à l'autodétermination des peuples, les grèves des millionnaires du baseball et du hockey, l'union européenne, le blanchiment d'argent, le New World Trade Order, etc. Même l'enrichissement sans cause et la réduction de l'indu selon le « common law » ont présenté beaucoup d'intérêt pour un civiliste de petites créances comme moi.

J'ai eu, entre autres, comme auditeur voisin immédiat, l'ancien premier ministre Pierre Elliot Trudeau dont la rencontre a allègrement réjoui tous ceux et celles qui sont encore certains d'avoir été nommés juges pour leur seule compétence juridique.

De toute évidence, monsieur Trudeau assistait pour la première fois à un cours sur le droit à l'autodétermination des peuples, selon le droit international, et donné par le professeur Yoram Dinstein, l'actuel président de l'Université de Tel Aviv. Ce dernier souligna sans hésitation, en réponse à une question d'un petit juge de l'Ouest Canadien que «If the people of Quebec is no people, there is none on earth». C'est alors que notre ancien premier ministre leva la main pour poser sa question qu'il croyait très salée. «What about the Palestinians of Golan, would they form a People?» Et le savant professeur de lui répondre: «For sure, Mister Trudeau, they form a real people, and a lot more since we are there.»

*If the
people of
Quebec is
no people,
there is
none on
earth.*

Mon célèbre voisin a alors calé dans sa chaise, et deux minutes après la réponse, il se glissa vers la sortie avant la fin du cours et des questions.

Cambridge et Oxford sont les deux centres universitaires et intellectuels du Royaume-Uni et ce qui s'y passe a toujours eu une très grande influence sur ceux qui ont détenu le vrai pouvoir chez nous au Canada, à Ottawa ou ailleurs.

Ces centres intellectuels existent depuis le moyen âge et il y a là une vingtaine de collèges avec chapelles, gymnases, tennis, etc. Chaque collège et les nombreuses chapelles et églises toutes très belles que j'ai visitées à Cambridge, m'ont vite replongé dans l'intégrisme religieux de ma jeunesse, alors que les conférences et les rencontres de qualité m'ont fait connaître une réalité moderne toute opposée et encourageante. □

Gilles de
La Fontaine*

Variations sur la «partition»

Mot épouvantail brandi par ceux qui se sont apeurés des résultats serrés du dernier référendum. Peur panique pour certains anglo et allophones, de se retrouver minoritaires dans une majorité présumée hostile. Et avec l'appui malavisé de quelques irresponsables francophones bien en place, ils se mettent à jouer à la guerre verbale du déchirement du territoire. Guerre aussi bêtement malvenue que honteusement bien connue par les ravages criminels encourus depuis quatre ans par l'ex-Yougoslavie.

Réflexe de défense vengeresse qui en dit long sur l'incompréhension méprisante qui l'inspire. On ne veut pas reconnaître au peuple québécois une spécificité socio-culturelle et linguistique de fait, l'autorisant, selon les normes de la démocratie, à s'auto-gouverner. La rengaine du refus est bien connue : une province comme les autres. Ce qui n'est rien moins qu'une aveugle et insultante négation d'identité collective camouflant à peine une intervention latente de domination et d'assimilation.

Il suffit de voir le combat constant (aux résultats jamais acquis et à fonds perdu d'avance) que doivent livrer les minorités francophones des autres provinces... Il est assez facile de prévoir ce

* Professeur, Université de Trois-Rivières.

qu'il adviendra du Québec et de sa culture propre, si jamais ses objecteurs fédéralistes aux courtes vues réussissent à en faire vraiment, dans les faits, une province comme les autres.

Ce qui n'est pas moins insultant dans l'attitude provocante de ces découpeurs de territoire, c'est leur conviction sous-jacente qu'un Québec souverain serait nécessairement oppresseur de ses minorités. Préjugé gratuit, démenti par l'histoire autant que par les intentions déclarées.

Dans la hâte du chantage, on évoque témé- rairement les cauchemars et les spectres de la Bosnie. Il serait plus sage et mieux avisé d'élever le regard vers l'ex-Tchécoslovaquie, pour voir quel meilleur sens, plus serein et civilisé, peut être donné au mot « partition ». Un sens présent dans son origine latine, et toujours valable, de partage et de répartition.

Sans compter le second sens du mot « parti- tion », signifiant l'ensemble harmonieux des di- verses parties d'une composition musicale.

Encore faudrait-il, pour adopter ces applica- tions plus constructives du terme, attendre que les esprits vindicatifs échauffés se tempèrent et s'éclairent... Assez pour voir et reconnaître que le projet souverainiste n'en est pas un de séparation haineuse et de partition belliqueuse, mais au contraire une solution de meilleure entente, plus respectueuse de la réalité des choses et de l'idéal démocratique. Entente pacifique visant une répar- tition plus équitable et satisfaisante des juridic- tions respectives, une mise en œuvre plus efficace des ressources et intérêts communs. □

*On évoque
téméraire-
ment les cau-
chemars et
les spectres
de la Bosnie.*

«Le Québec de demain : Une saucisse, une Cisjordanie!»

Diane Francis, rédactrice en chef du *Financial Post*

Jacqueline
Hogue*

Nous y voilà. La farce sinistre ne fait que commencer. Surenchère de mots à faire frémir, à ajouter au musée des horreurs verbales. Mais qu'est-ce qu'ils ont donc, ces fédéralistes? Jamais contents. Ils ont pourtant gagné le référendum, il me semble. Et M. Chrétien a tenu ses promesses. Le calme et la prospérité sont-ils revenus? Le chômage a-t-il diminué considérablement? Les industries fonctionnent-elles à plein rendement? Les milliards de Team Canada s'engouffrent-ils dans les coffres d'Ottawa? Les personnes âgées ne craignent plus de voir leur pension diminuer.

Non, vraiment, chaque jour, chaque heure apporte sa dose de folie. Cisailles, bistouris et autres instruments à dissection sortent des boîtes des apprentis-sorciers, et s'agitent à bout de bras – ou de langues trop pendues. Pendant la période référendaire, on avait pourtant tout inventé pour faire peur au monde: menaces, catastrophes, cataclysmes. Ne manquait, à l'opéra-bouffe de *Barbe-Bleue* qu'un penseur, un savant, un intellectuel professeur d'université. Appelé à sauver ce beau navire fédé, qui ne coulait pas – il ne coule toujours

* Professeure retraitée.

pas -, notre thaumaturge s'énerve, et avec lui, les suiveux.

Pourquoi donc tous ces cris? Seuls les ignorants, ou ceux qui ont la mémoire courte, risquent de mordre à l'hameçon. On n'a trouvé rien de mieux que d'invoquer le droit des citoyens à choisir leur camp: Eastern Townships, West Island, Westmount, McGill University, pour ne nommer que ces porte-parole affolés. Tous ces tenants du morcellement du Québec auraient intérêt à relire l'histoire du Canada, et sa formation étalée sur des siècles d'empiétement. Par exemple, a-t-on demandé l'avis des Canadiens-français le jour où le gouvernement de Londres imposait, les uns après les autres, des territoires déclarés provinces anglaises? Ottawa a-t-il tenu un référendum national, ou local, entendons québécois, avant de multiplier les représentants de la reine d'Angleterre au pays? Le Québec a-t-il été consulté sur l'apparition des Territoires du Nord-Ouest? Et si nous remontons le temps, les Loyalistes ont-ils demandé l'autorisation de ces habitants avant de les déloger des terres qu'ils avaient défrichées et cultivées, pour sitôt les refouler dans l'arrière-pays?

Découper en piécettes, selon le bon plaisir de qui hurlera le plus fort, le territoire du Québec? Une portion de l'île de Montréal à l'un, une tranche des rives du Saint-Laurent à un autre, un champ de cannabis, une table de bingo, deux villages, trois montagnes, quatre campus? C'est ça, la trouvaille du nouveau ministre qui-veut-faire-souffrir - les - récalcitrants - québécois - qui - ne - savent - pas - apprécier - le - bienfait - infini - d'appartenir - à - la - nation - la - plus - chanceuse - du - monde - entier? Ouf et re-ouf!

Si la British Columbia choisit de s'annexer aux États-Unis, ou de former un pays avec les trois provinces de l'Ouest, demandera-t-elle permission au Québec? Et Ottawa sortira-t-il son couteau à

*Découper
en piécettes
le territoire
du Québec,
c'est ça, la
trouvaille
du nouveau
ministre.*

Qu'attend-on pour le transformer en un autre couloir de Dantzig?

charcuter pour conserver les rares villages et quartiers de villes francophones? Mais non, puisqu'ils sont en voie de disparition et d'assimilation. Que diront les asiatiques? Se rattacheront-ils à la Chine, au Japon, à la Corée? Science-fiction que tout cela.

Ce débat dépasse en mépris, et en agression ouvertement affichée, tout ce qu'a connu et vécu le Québec depuis ses origines. Qu'attend-on pour le transformer en un autre couloir de Dantzig? La barbarie porte parfois cravate et complet veston, et se balade en limousine. Et dire qu'on se moque du Moyen Âge! □

Réplique à monsieur Jean Pelletier¹

J'ai lu votre lettre reproduite dans *La Presse* du samedi 16 décembre 1995.

**Pierre
Dupuis***

Essentiellement, vous reprochez aux chefs indépendantistes l'échec de M. Chrétien auprès des Québécois et Québécoises, comme le démontrent les sondages répétés. Vous avez dû apprendre dans votre jeunesse que décrire les effets est une chose, mais qu'il importe surtout de remonter aux causes, si l'on veut bien comprendre la réalité des phénomènes de la vie courante. Vous auriez ainsi trouvé réponse à vos questions et explication à vos déboires en politique fédérale lors de la dernière élection fédérale sous les auspices de monsieur Chrétien. Vous avez alors été battu par une jeune dame sans expérience, vous, un vieux routier de la politique, roublard et expérimenté.

Ce n'est pas à vous que je vais montrer à faire des grimaces, mais puis-je vous rappeler qu'en politique, surtout fédérale, l'on ne fait pas de cadeau et que tout se paye par retours d'ascenseurs, de faveurs et de prébendes de toutes sortes dans les grands réseaux du pouvoir politico-financier

* Monsieur Dupuis est médecin-chirurgien à Québec.

1. Ancien maire de Québec et chef de cabinet de monsieur Jean Chrétien.

fédéral? Aucun des nôtres n'a été choisi chef du PLC pour ses beaux yeux, surtout pas monsieur Chrétien. Il est allé à bonne école, celle de Pierre Trudeau élu chef spécifiquement et explicitement pour « mater le Québec » au grand plaisir du Canada anglais, alors qu'avant lui le job de garder le Québec tranquille était implicite à la fonction de premier ministre fédéral. La nomination d'un premier ministre canadien-français et québécois constituait en fait une infâme fumisterie, flattant l'égo des Canadiens-Français et des Québécois, toujours un peu vaniteux sur les bords, pendant que le premier ministre fédéral québécois faisait à Ottawa la politique de la majorité anglo-canadienne, qui continu à mener le Canada, selon la règle de toute démocratie qui veut que la majorité gouverne pendant que la minorité s'incline.

Le job de garder le Québec tranquille était implicite à la fonction de premier ministre fédéral.

Bien sûr, en vertu du même principe et du besoin d'un Canadien-Français et Québécois de service, d'autres parmi les nôtres accèdent sporadiquement aux échelons supérieurs de la fonction publique fédérale, mais ces personnes agissent à titre personnel et individuel avec le même handicap que le premier ministre qui doit s'incliner devant les contrats à accorder ailleurs qu'au Québec, ainsi que devant les coupures et fermetures effectuées au Québec, toujours selon le même principe que la majorité gouverne et que la minorité s'incline.

C'est ainsi que votre maître, soumis à son chef d'alors, a souscrit avec enthousiasme aux coups de Jarnac de Pierre Trudeau, lors de l'application de la loi des mesures de guerres en 1970, et surtout lors du rapatriement unilatéral de la constitution de 1982, avec diminution forcée des pouvoirs de l'Assemblée nationale du Québec.

C'est comme ça que monsieur Chrétien, fort de ces coups bas, a accédé au poste de chef du PLC, embrassant en chemin et au passage son bon

ami Clyde Wells. Monsieur Pelletier, ces coups bas ont un prix que votre maître n'a pas fini de payer, non seulement au Québec, où sa cote est au plus bas, mais aussi au Canada anglais où l'on se rend compte que leur poulain n'est pas en mesure de livrer la marchandise promise.

Au Canada, le gouvernement en place, même sous la direction d'un premier ministre francophone et originaire du Québec, fait la politique de la majorité anglo-canadienne. C'est pourquoi aussi, les chefs des gouvernements du Québec ne doivent en aucune façon faire à Québec la politique d'Ottawa, mais uniquement baser l'action de leur gouvernement sur des intérêts supérieurs du Québec et du peuple québécois, qui est encore en quête d'un gouvernement national pleinement responsable dans l'ardu et long cheminement vers son émancipation.

L'exemple de monsieur Chrétien, qui reprend l'expérience de ses prédécesseurs, démontre encore une fois de façon éloquente la sagesse de ceux des nôtres qui, depuis Louis-Joseph Papineau, ont fait un trait définitif sur l'esprit de parti des partis politiques fédéraux traditionnels, en refusant les grasses récompenses du patronage fédéral réservées aux Canadiens-Français et Québécois de service et aux bailleurs de fonds, ainsi que, bien entendu, à des membres puissants triés sur le volet de l'*establishment* anglo-canadien, gravitant tous autour des grands réseaux du pouvoir politico-financier fédéral soutenu par le crédit de tous les autres Canadiens et Québécois. □

Le gouvernement en place, même sous la direction d'un premier ministre francophone fait la politique de la majorité anglo-canadienne.

De l'abominable indigence de l'urbanisme québécois

Jean-Pierre
Bonhomme

Journaliste

Je ne veux pas y aller par quatre chemins; l'affaire est trop fondamentale.

Dans le domaine-clef et bien concret de l'existence humaine, celui de l'organisation des villes et des villages, le Québec a fait faillite. Et les responsables de cette mauvaise qualité de notre urbanisme citadin et campagnard, de ce piètre aménagement, se trouvent aux deux niveaux de nos gouvernements et dans nos administrations municipales. Ils se trouvent aussi, fort activement, dans les conseils d'administration de nos entreprises privées.

Avant de le démontrer, je désire établir un fait: la plupart des publications qui traitent des questions nationales, y compris l'Action nationale – les journaux, aussi – n'abordent que rarement ces choses essentielles, celles qui traitent du confort physique et psychologique des citoyens.

L'essentiel, dans la vie, justement, c'est l'orientation que nous devons donner à nos énergies, à nos labeurs. Or nous sommes sur la terre pour communiquer; pour communiquer l'esprit, les sentiments; certes pas seulement pour faire de l'argent. Il en découle qu'il faut, pour transmettre les choses: les connaissances, les idées, les croyances, créer des environnements utiles, solides, et « beaux ».

Vitruve, pour donner un sens au bâti, estimait que les choses construites devaient avoir trois qualités : *commoditas, firmitas et venustas* (la commodité, la solidité et la beauté). Construire de belles villes et de beaux villages, protéger la campagne aussi, donc, pour que le peuple soit heureux. Le Québec a-t-il oublié de pratiquer l'une de ces vertus ?

La laideur urbaine

Si l'on examine la question de près on doit arriver à la conclusion que la laideur urbaine a pris le dessus, chez nous, et que bien peu de gens s'en formalisent, s'en scandalisent. Nous restons passifs.

Cela est pénible car on ne peut juger l'esprit d'un peuple, apercevoir son âme, que par l'image de ce qu'il construit ; que par la qualité des aménagements centraux des villes et des villages, là où se trouve la représentation symbolique de tout le reste. Il est toujours émouvant, par exemple, de voir avec quel solide instinct les Mexicains valorisent le cœur de leurs villes, leurs zocalos. En s'y promenant on ne doute pas que le Mexique veut vivre. Pourvu que l'Alena ne brise pas tout cela !

La laideur urbaine a pris le dessus.

Ici, chez nous, au Québec, le cœur des villes et des villages a généralement été dévasté. Je le savais, mais je suis allé à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal pour voir si je ne me trompais pas et si je ne regardais pas le Québec avec des lunettes noires.

C'est M. Jean-Claude Marsan, l'ancien doyen de la Faculté d'aménagement, qui m'a recommandé d'aller faire mon petit bilan avec le professeur Gérard Beudet.

M. Beudet est professeur d'urbanisme à l'Institut et il a une pratique privée. Il connaît bien

les villes québécoises, petites et grandes ; il a assez de distance pour en parler.

Très peu de villes québécoises, dit-il, ont bien aménagé leurs centres, c'est-à-dire leur lieu de représentation principal. Généralement ces environnements centraux ont été saccagés par des rénovations mal faites, par l'utilisation de matériaux de recouvrement médiocres, par un affichage dévastateur et par la multiplication des parkings centraux (même quand le besoin n'existe pas). Il n'est pas rare, aussi, que les immeubles soient construits à la mauvaise place, hors de proportion avec la place centrale et qu'un curé se construise un garage sur le parterre du presbytère central.

Cela, explique le professeur Beaudet, est le résultat d'une transformation trop rapide du mode de vie québécois. La machine urbaine québécoise a tourné trop vite ; elle s'est emballée. (Le Québec, en réalité a mal appris les leçons tirées des excès urbanistiques américains – nombreux dans les années 60 – ; il s'en est mal servi). Il en résulte que la laideur (entendue ici au sens du déséquilibre des formes) s'est propagée ; le malheur, indique-t-il, c'est bien que des citoyens s'aperçoivent de ces excès, mais que, devant eux ils abandonnent. Il s'agit d'une « démission culturelle ». On se contente d'une certaine protection de petites enclaves historiques (les « Vieux » Québec, Montréal, Trois-Rivières, etc...). Le reste de la ville peut être dévasté...

Sous prétexte de modernité, indique le professeur, nous avons jeté notre riche trésor urbain aux poubelles. La modernité, c'est le bungalow et, pour les moins nantis, la transformation en faux bungalow de la maison traditionnelle des villes et des villages.

Il se pourrait qu'il y a là un problème d'amour et d'estime de soi ; il se pourrait, ainsi, que le

*Cela est le
résultat
d'une trans-
formation
trop rapide
du mode
de vie
québécois.*

Québec ne soit pas tant victime d'un déficit budgétaire que d'un déficit d'âme.

M. Beaudet ne me l'a pas dit en ces termes-là – il connaît mieux que moi les sensibilités bureaucratiques et municipales – mais la question se pose. Nous, Québécois, percevons-nous encore le passé et le présent architectural comme si malaisant qu'il faille le rejeter tout en bloc? Avons-nous cessé d'aimer le bois, les matériaux nobles, les formes équilibrées, les paysages de choix, les belles perspectives urbaines? Tout ce qui rend la vie supportable en somme?

*Le Québec
est-il ainsi
entré en
décadence?*

Montréal et Québec ne sont pas exemplaires à cet égard. Disons-le de suite. (Malgré le vocabulaire courant, Montréal est une « région » comme une autre). Or le cœur de notre métropole, soit la place d'Armes, lieu de célébration du mythe fondateur de la ville, a été dévalorisé par les ingénieurs du gouvernement du Québec. Les fonctionnaires ont tranché là, en bas de la côte de la Place d'Armes, une autoroute qui sépare la ville en deux et où, pour prendre le métro, les piétons doivent franchir un enfer environnemental (sous un immeuble à pilotis, le Palais des congrès, construit hors contexte par le même gouvernement). Un ministre de l'époque m'avait dit que la réparation du tort causé par l'autoroute Ville-Marie ne l'intéressait pas beaucoup. Et voilà pour la conscience sociale du gouvernement!

Dans la « capitale », Québec, c'est presque pire. La population vit maintenant en périphérie, autour d'un monstre, le centre commercial Laurier. Une caricature des États-Unis! Le cœur symbolique de la ville est réservé aux touristes; au diable banlieusard la ville ordinaire!

Le Québec est-il ainsi entré en décadence? M. Beaudet ne le sait pas. Il sait toutefois que les citoyens du Vermont, tout à côté, sont capables, eux, de protéger le cœur de leurs villes et de créer

des paysages contemporains qui élèvent l'âme sans tout rejeter de ce qui est venu avant. Est-ce parce que le Vermont a un esprit d'indépendance, de résistance, se demande M. Beaudet?

Tiens le mot indépendance est lancé!

L'aménagement territorial

Est-ce que l'aménagement territorial du Québec serait plus beau, mieux équilibré si le Québec avait été ou devenait indépendant?

Ce n'est pas certain. Est-ce que, indépendants, les Québécois auraient eu plus le goût de se prendre en charge collectivement, de protéger leurs acquis? On sait seulement que le désordre actuel s'effectue « dans la Confédération », comme on dit.

Après un affranchissement, pourrions-nous renouer avec nos valeurs humanistes françaises et avec les acquis (réels) du paysagisme britannique? Au point où nous pourrions réinterpréter à la moderne les valeurs urbaines anciennes et solides? Pourrions-nous, alors, créer une ville nouvelle qui projetterait, comme auparavant, une image de partage communautaire et de beauté des formes plutôt que celle de l'éclatement?

Pour le moment, en tout cas, il faut sauver les meubles qui restent, propose M. Beaudet. Et ce n'est pas facile. La plupart des dirigeants municipaux, signale-t-il, ne résistent pas aux pressions des promoteurs qui cherchent à aménager la ville à leur profit personnel. Les maires... et leurs commettants cèdent tout devant la promesse d'un investissement de court terme; même si cela, par l'éclatement et la dispersion, ruine le riche capital patrimonial séculaire!

En attendant l'indépendance, dit encore M. Beaudet, il faut empêcher les ingénieurs routiers du gouvernement – les plus dévastateurs de

Pour le moment, en tout cas, il faut sauver les meubles qui restent.

nos concitoyens – de continuer à ruiner les villes et les villages (qui sont encore vivants). Non pas en stoppant toute diffusion de l'habitat, mais en protégeant tout au moins le centre, le cœur des communautés habitées; en sauvant le principal, cette image de nous-mêmes en somme.

Cela est tout à fait possible, dit l'expert. Il suffit, par exemple, d'adopter des règlements qui établissent des servitudes dites de non-accès. C'est-à-dire que, par le moyen de règles, on empêchera que les commerces centraux aillent se greffer sur les routes de contournement des villes et des villages. L'activité et la vie, restent ainsi « en ville » et la ville ne meurt pas. On peut prendre d'autres moyens, comme celui, fort intéressant, du programme québécois de revivification des rues principales.

De rares communautés québécoises ont pris de pareilles mesures pour protéger leur zones publiques centrales-clef. Saint-Jovite, par exemple a agi avec intelligence. Mais, là aussi, à cause des investissements des promoteurs du Mont-Tremblant, la pression pour l'éclatement est forte. D'intéressantes initiatives à Saint-Hyacinthe, Joliette, Sainte-Foy (Place du campanile), par exemple, ont été prises; des miettes. Il reste beaucoup trop de pain sur la planche : la route 117 n'est pas le moindre morceau indigeste.

On pourrait utilement, aussi, réduire l'impact négatif de l'autoroute de la côte de Beaupré, celle des berges du fleuve et revaloriser le boulevard Sainte-Anne. Même si le mal est fait, que ce lieu d'importance symbolique nationale a été dévasté, on pourrait poser là quelques gestes qui revaloriseraient certains paysages...

On ne soulignera jamais assez qu'en cette matière d'aménagement urbain et d'affaires municipales, le gouvernement du Québec a presque toute la souveraineté. Et il n'a pas encore adopté

*En matière
d'aménagement
urbain
et d'affaires
municipales,
le gouver-
nement du
Québec a
presque
toute la
souveraineté.*

la loi de protection des paysages (le Vermont en a adopté une il y a 30 ans).

Chose certaine, croit M. Beaudet – et votre serviteur avec lui – le cours actuel des choses urbaines n'a pas de « bon sens ».

Il ne faut pas entretenir l'illusion que les entreprises privées donneront du « sens » à notre urbanisme. M. Claude Béland, président du Mouvement Desjardins, donnait, dans l'excellent numéro de janvier de l'Action nationale, des conseils généraux à la jeunesse de la nation. « Il faut créer un changement de mentalité... retrouver cette mentalité de bâtisseur qui nous a si longtemps caractérisés... » disait-il.

Oui, mais pas n'importe comment. Pour être crédible, les entrepreneurs doivent prêcher d'exemple. Or c'est le Mouvement Desjardins qui a largement contribué à détruire nos villes et nos villages; il lui faudra bien le reconnaître un jour. C'est lui qui a bâti ses succursales à la mauvaise place, loin du cœur symbolique, dans les champs périphériques. Et, quand il bâtissait dans le cœur urbain, ce qui lui arrive encore, il implantait une imagerie banlieusarde sans la moindre harmonie avec le patrimoine immobilier dans lequel il s'insérait. La mauvaise imitation des États-Unis, encore une fois. Quand on pense que ce réseau bancaire tient son existence même de l'architecture des églises des places centrales fondatrices!

Le Mouvement Desjardins, rappelons-le, a construit son siège social, un affreux bloc impersonnel, en plein champ d'autoroutes, hors de tout contact avec l'humanité de Lévis ou de Québec; une catastrophe nationale. Oui, il aurait fallu, au contraire, que, symboliquement, notre argent, symbole de notre énergie, soit rapaillé en ville en guise de solidarité. Seul l'État, ainsi, a les moyens d'empêcher les entrepreneurs de faire de pareilles erreurs. Il suffit de vouloir. □

*Seul l'État a
les moyens
d'empêcher
les entrepreneurs de
faire de
pareilles
erreurs.*

Faut-il toucher à la «loi 101»?

Il faut, non seulement toucher à la loi 101, mais encore faut-il la remanier en profondeur, notamment pour faire en sorte que la pierre angulaire de cette loi, c'est-à-dire le chapitre sur les droits linguistiques fondamentaux, soit autre chose qu'une série de déclarations solennelles qui n'ont aucune valeur en elles-mêmes devant les tribunaux. Depuis son adoption en 1977, rien n'a été fait pour corriger les nombreuses lacunes de la Charte de la langue française en ce qui a trait à la protection ou à la promotion du français. Au contraire, chaque fois que le législateur y touche, c'est pour lui enlever des plumes, c'est pour contribuer avec les tribunaux à la charcuter, à la dépecer.

Être servi en français

Commençons par l'article 5, selon lequel «les consommateurs de biens ou de services ont le droit d'être informés et servis en français». Le droit d'être servi en français par un membre d'un ordre professionnel est devenu somme toute impraticable depuis la décision du juge Raymond Bernier, de la Cour des sessions de la paix, dans l'affaire du docteur J. Carl Sutton, Jr. Cette décision – la réalité dépasse ici la fiction – a été

Gaston
Cholette*

* Ex-président de l'Office de la langue française, et ex-président de la Commission de protection de la langue française.

entérinée par le gouvernement de Pierre-Marc Johnson. En effet, le nouvel article 30.1 est ainsi libellé : « Les membres des ordres professionnels doivent fournir en français et sans frais de traduction, à toute personne qui fait appel à leurs services *et qui leur en fait la demande avant qu'ils ne le rédigent*, tout avis, opinion, rapport, expertise ou autre document la concernant ».

Il est pour le moins étrange qu'au Québec un francophone qui souhaite être servi en français par un membre d'un ordre professionnel en soit réduit à le réclamer expressément et sans perdre une seule seconde, faute de quoi il risque d'être débouté par le tribunal devant lequel il doit établir hors de tout doute raisonnable qu'il a bel et bien exigé, en bonne et due forme, à tous les moments opportuns, d'être respecté dans sa condition de francophone. Ainsi l'article 5 de la Charte de la langue française n'est pas d'ordre public puisque l'on peut y renoncer, même implicitement et sans s'en rendre compte.

Les consommateurs de produits sont-ils mieux protégés par la loi 101 ?

L'étiquetage des produits

Les consommateurs de produits sont-ils mieux protégés par la loi 101 ? L'article 51 de cette loi dispose que « toute inscription sur un produit, sur son contenant ou sur son emballage, sur un document ou objet accompagnant ce produit, y compris le mode d'emploi et les certificats de garantie, doit être rédigée en français ». Selon le ministère de la justice (du moins de 1981 à 1986, à l'époque où j'étais le président de la Commission de protection de la langue française), seul le rédacteur de ces inscriptions peut être poursuivi et seul le fabricant est présumé responsable de cette rédaction. Or les fabricants qui contreviennent à la loi sont exclusivement, en définitive, des étrangers qui n'ont pas d'actifs au Québec et contre qui un jugement ne pourrait pas être exécuté. Aucune poursuite n'a jamais été intentée en

vertu de l'article 5.1. Somme toute, compte tenu de cet article, aucune personne qui distribue, fournit, loue, vend, offre en vente ou détient pour offrir en location ou en vente un produit « incriminé » ne peut être poursuivie.

Le gouvernement du Québec, qu'il ait été formé par le Parti libéral ou le Parti québécois, n'a jamais corrigé cette lacune, même s'il connaît bien les remèdes appropriés. Sur cette question de l'étiquetage des produits, la « loi 22 » était meilleure que la « loi 101 ». La loi devrait interdire expressément à quiconque de fabriquer, de distribuer, de louer, de vendre ou autrement disposer des produits dont les inscriptions, les contenants, les emballages et les documents ou objets d'accompagnement ne sont pas en français.

En France

En France, la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française renforce le dispositif que la loi du 31 décembre 1975 avait mis en place pour assurer au consommateur le droit de comprendre ce qui est écrit sur les produits et dans leurs documents d'accompagnement : le montant des amendes a été considérablement relevé ; les contrôles sont exercés par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, qui peut déposer les dossiers au Parquet en vue de poursuites judiciaires éventuelles ; enfin des associations peuvent se porter partie civile et intenter des procès. Sur recommandation de la Délégation générale à la langue française, le Garde des Sceaux et le ministre chargé de la Francophonie ont déjà agréé cinq de ces associations. La Délégation générale à la langue française leur fournit une subvention pour les aider à effectuer leur travail. Plusieurs procès ayant abouti à des condamnations ont eu lieu récemment.

Ainsi la France, que l'on a toujours considérée moins combative que le Québec dans la lutte en

Le consommateur a le droit de comprendre ce qui est écrit sur les produits.

La France est en réalité en avance dans la protection des droits linguistiques des consommateurs.

faveur du français, est en réalité en avance dans la protection des droits linguistiques des consommateurs. Au Québec, non seulement les pouvoirs publics ont-ils renoncé en pratique à l'action judiciaire dans ce domaine, mais depuis le 31 juillet 1974 ils ont retiré ce pouvoir aux citoyens par la *Loi sur la langue officielle* et la *Loi des produits agricoles et des aliments*. Auparavant, tout individu pouvait saisir les tribunaux en vertu de cette dernière loi et du *Règlement sur les aliments*. Les poursuites étaient intentées conformément à la *Loi modifiant la Loi des poursuites sommaires*. Le Québec aurait intérêt à s'inspirer de l'exemple de la France !

Ceux qui croient, comme René Lévesque en 1977, qu'un Québec souverain ne serait pas obligé de légiférer dans le domaine linguistique devraient réfléchir sur le fait que la France, qui est la quatrième puissance mondiale, se soit sentie obligée de le faire. Dans sa loi du 4 août 1994, la France est allée plus loin que dans celle de 1975, qui portait principalement sur la protection des consommateurs dans le domaine linguistique. Celle de 1994 porte également sur les contrats en général; les manifestations, colloques ou congrès organisés en France; les publications et les revues; l'enseignement, les examens et les concours; les émissions et les messages publicitaires des organismes et services de radiodiffusion sonore ou télévisuelle. Elle comporte même une disposition extrêmement importante, qu'on ne trouve malheureusement pas dans la Charte de la langue française. En effet, l'article 20 de la loi française est ainsi libellé: «La présente loi est d'ordre public. Elle s'applique aux contrats conclus postérieurement à son entrée en vigueur.» L'absence d'une disposition semblable constitue la plus grande faiblesse de la loi 101.

Travail en français

Le droit fondamental des travailleurs d'exercer leurs activités en français est-il bien protégé par la loi 101? Bien entendu, les programmes de francisation ont largement contribué à améliorer la situation dans ce domaine. Dans le cadre d'un article comme celui-ci, il n'est pas possible cependant de porter un jugement circonstancié sur cette question et de faire des recommandations qui exigeraient de longs développements. Quant aux articles 45, 46 et 47 de la loi, qui portent sur les congédiements, les refus d'embauchage ou de promotion fondés sur des raisons injustifiées d'ordre linguistique, ils ne répondent pas vraiment aux besoins existants. La protection qu'ils devraient assurer s'impose d'une façon particulière dans le cas de travailleurs qui ne font pas partie d'un syndicat ou dont l'employeur n'a pas de certificat de francisation. Il faudrait que le droit du travailleur au français soit aussi bien défini et aussi bien protégé que le droit au salaire minimum.

Il faudrait que le droit du travailleur au français soit aussi bien défini et aussi bien protégé que le droit au salaire minimum.

Enfin, il faut cesser de croire que le but visé par le législateur, qui est de faire du français la langue de l'État et de la Loi aussi bien que la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires, se réalisera uniquement par la voie de la persuasion. Va-t-on un jour arrêter de se conduire comme si on allait provoquer la colère des dieux et comme si le ciel allait tomber sur la tête des Québécois, du seul fait que le gouvernement « oserait recourir à l'action judiciaire pour se faire respecter? Il importe à cet effet de remettre sur pied la Commission de protection de la langue française, qui a été abolie en décembre 1993 par le gouvernement libéral. L'Office de la langue française, qui a hérité du mandat de cette commission, ne peut pas jouer efficacement deux rôles incompatibles, c'est-à-dire celui de partenaire des

entreprises et celui d'enquêteur chargé des questions se rapportant au défaut de respect de la loi.

Dans le présent article, je n'ai fait que traiter rapidement certains aspects de la loi 101. Il y aurait une foule d'autres lacunes à signaler et une foule d'autres suggestions à faire pour améliorer la situation. Je l'ai déjà fait longuement et à plusieurs reprises, notamment dans certains journaux et dans les rapports annuels de la Commission de protection de la langue française pour les exercices financiers de 1983-1984 à 1985-1986. Je serais bien content si les circonstances ne m'obligeaient pas à y revenir sans cesse. □

Louis Roy
Le début du
siècle de
Montréal
par rapport
à Toronto
dans le
après-
guerre.

L'incompétence de monsieur Jean Chrétien a de quoi inquiéter les investisseurs

Louis Roy

À force de critiquer le Premier ministre Jean Chrétien à cause de ses positions constitutionnelles, on peut venir à omettre d'évaluer ses déclarations du strict point de vue de la compétence politique. Or, sa récente intervention publique à propos du développement économique de Montréal et de l'opportunité de désigner un superministre fédéral pour la métropole révèle des faiblesses époustouflantes quant à sa capacité de comprendre l'économie canadienne et d'exercer son propre rôle de responsable politique.

Selon M. Chrétien, « ce n'est pas le gouvernement qui va résoudre les problèmes de Montréal, qui sont liés à la très grande nervosité des investisseurs » face à l'incertitude politique causée par le projet souverainiste¹. Du même élan, l'ancien ministre des Finances du Canada attribuait la piètre performance de Mirabel au fait que le gouvernement du Québec n'a jamais complété l'auto-route 13 devant relier Mirabel à Dorval.

1. *Le Devoir*, 10-11 février 1996, p. A-3; *La Presse*, 10 février, p. A-3.

Les causes du déclin

Obnubilé par sa lutte féroce contre les séparatistes, M. Chrétien oublie que le début du déclin de Montréal par rapport à Toronto date de l'après-guerre et que, dès la fin des années cinquante, la capitale ontarienne détrônait Montréal en tant que métropole financière du Canada. Le déplacement vers l'ouest de l'économie canadienne s'accéléra au cours des années soixante du fait de décisions stratégiques du gouvernement fédéral en matière de développement économique et d'infrastructure de transport. En plus de la construction de la Voie du Saint-Laurent, dont l'ouverture en 1959 a permis au transport maritime de ne plus s'arrêter à Montréal, Ottawa a privilégié l'Ontario par l'imposition, en 1961, de la ligne Borden *séparant* le Québec du reste du Canada en matière de livraison de pétrole et défavorisant l'industrie pétrochimique de l'Est de Montréal au point d'entraîner la fermeture de la presque totalité des raffineries au début des années 80, au bénéfice de Sarnia, en Ontario. Signé en 1965, le Pacte de l'auto favorisera également la concentration de l'industrie automobile canadienne en Ontario, au point que Alain Dubuc, éditorialiste de *La Presse*, affirmera à son sujet, le 22 novembre 1986 : « Mais c'est un marché de dupes. Dans ce jeu de partage industriel entre les deux provinces, le Québec s'est carrément fait avoir et a perdu des dizaines de milliers d'emplois ».

Le déclin relatif de Montréal ne commence donc pas avec le mouvement souverainiste. Plutôt qu'une cause du déclin de Montréal, le séparatisme apparaît comme une réaction aux politiques économiques du gouvernement fédéral favorisant le développement de l'Ontario et de l'Ouest du Canada au détriment du Québec et affaiblissant Montréal en tant que métropole canadienne. Ce n'est pas par hasard si le Parti québécois a fait élire ses premiers députés dans l'Est de Montréal.

Le début du déclin de Montréal par rapport à Toronto date de l'après-guerre.

Les souverainistes ont été légitimement et démocratiquement portés au pouvoir afin de poursuivre les efforts d'émancipation du Québec face à des décisions fédérales qui ne concédaient plus d'autres avantages au peuple québécois au sein du Canada que ceux liés à la péréquation et aux prestations de chômage.

La « nervosité » des investisseurs, que le Premier ministre canadien ne cesse d'alimenter par des déclarations irréflechies sur la partition du Québec, tient beaucoup plus au déclin accéléré de Montréal et surtout à la perte de son statut de métropole du Canada. Être la métropole d'un pays qui contrôle pleinement ses ressources et ses politiques économiques est la meilleure façon d'attirer les sièges sociaux des grandes entreprises et d'influencer leurs décisions d'investissement. Les sièges sociaux qui ont quitté Montréal pour Toronto recherchaient d'abord la proximité des pouvoirs politiques et financiers qui façonnent le développement. C'est pourquoi ils se sont déplacés au rythme même de la concentration du pouvoir au niveau fédéral, de ses décisions en faveur de sa nouvelle métropole et de ses politiques économiques défavorisant le Québec.

Être la métropole d'un pays qui contrôle pleinement ses ressources et ses politiques économiques est la meilleure façon d'attirer les sièges sociaux des grandes entreprises.

Des faits têtus

Il y a de quoi s'inquiéter quand l'industrie aéronautique voit le gouvernement fédéral revenir sur sa décision d'acquérir une nouvelle flotte d'hélicoptères au détriment des entreprises montrealaises qui avaient décroché une part significative de ce contrat. Il y a de quoi s'inquiéter lorsque l'obtention du contrat d'entretien des CF-18 soulève un tollé dans l'Ouest canadien et que la valeur de ce contrat ne cesse de diminuer d'année en année. Il y a de quoi s'inquiéter lorsque le choix de Montréal pour le siège de la Commission de l'environnement de l'ALÉNA provoque une nouvelle montée aux barricades où certains se sont

permis d'attaquer les réalisations québécoises en matière d'environnement et d'épuration des eaux. Il y a de quoi s'inquiéter lorsque le gouvernement fédéral ne se résout à accorder un statut de Centre bancaire international à Montréal qu'à la condition d'accorder le même statut à Vancouver et d'en restreindre les avantages afin de ne pas s'attirer les foudres de Toronto. L'industrie pharmaceutique peut s'inquiéter avec raison de la lutte que le Caucus ontarien du Parti libéral du Canada mène contre la protection des brevets afin de favoriser les produits génériques de l'Ontario. Après avoir investi des centaines de millions dans la région montréalaise, les grandes entreprises pharmaceutiques voient venir avec inquiétude la révision de la loi C-22, que le Parlement fédéral a reportée à l'année 1997, de crainte d'affronter le Québec au cours de la période référendaire.

*Quelqu'un
pourrait-il
dire à*
**M. Chrétien
attribue la
contre-
performance
de Mirabel
à l'absence
d'un lien
autoroutier
supplémentaire.**

Il y a de quoi s'inquiéter lorsqu'Ottawa favorise à outrance Canadian Airlines, implanté dans l'Ouest, au détriment d'Air Canada, malgré l'évidente intégration de ce fleuron de l'industrie de Winnipeg au sein du géant American Airlines et de ses conséquences tout à fait prévisibles sur les emplois canadiens. Il y a eu de quoi s'inquiéter quand, peu de temps après l'ouverture de Mirabel, Transports Canada a commencé à autoriser de plus en plus de vols internationaux à Toronto, puis abandonné, en 1986, l'obligation faite aux compagnies aériennes étrangères de desservir Mirabel pour obtenir un droit d'atterrissage à Toronto, puis encore lorsqu'Ottawa a soutenu le développement de l'aéroport de Pearson, encore à Toronto, tout en maintenant le système bi-aéroportuaire de Montréal, déjà reconnu pour son inefficacité.

Les compagnies aériennes ont encore de quoi être nerveuses devant la méconnaissance de l'industrie du transport aérien dont M. Chrétien fait la démonstration lorsqu'il attribue la contre-performance de Mirabel à l'absence d'un lien

autoroutier supplémentaire dédié quasi exclusivement à cet aéroport, ajoutant du même souffle que le gouvernement fédéral, responsable des autorisations d'atterrissage des vols aériens, n'a plus rien à faire pour corriger ses propres erreurs stratégiques dans le développement du système aéroportuaire canadien. Que penser d'un Premier ministre qui ne sait pas encore que son gouvernement est responsable des négociations internationales portant sur les droits d'atterrissage? Comment peut-il ignorer que c'est son propre ministère qui impose à ADM, la corporation des *Aéroports de Montréal*, l'obligation de maintenir l'exclusivité des vocations entre Mirabel et Dorval?

Car cette obligation constitue la principale clause du bail par lequel Transport Canada a accepté la dévolution de la gestion des aéroports à ADM. Par cette clause, les vols internationaux n'ont le droit d'atterrir qu'à Mirabel et les vols transfrontaliers vers les autres villes du continent nord-américain ne peuvent décoller que de Dorval. Tout le problème des correspondances entre les vols internationaux et les vols transfrontaliers tient à cette clause, que ADM a été forcé d'accepter et de maintenir malgré toutes les pressions des compagnies aériennes, dont Air Canada, à cause, d'une part, des résistances des villes de la banlieue nord de Montréal, et d'autre part, mais principalement, à cause des coûts impliqués par la fermeture de l'une ou l'autre des aérogares.

Comment se fait-il que ce Premier ministre, disant qu'il ne « pleurera pas » sur la fermeture de l'une des aérogares, invite les autorités politiques (dont il ne croit pas faire partie) à prendre les décisions appropriées, sans dire que, selon le rapport d'ADM de 1993, des investissements de 650 \$ à 800 \$ millions (accès des passagers à l'aérogare, traitement des bagages, aire de stationnement

des avions, centres d'entretien, mise en veilleuse de Mirabel, etc) seront nécessaires pour que Dorval devienne capable de recevoir tous les vols actuels (plus de 9 millions de passagers) et tous ceux espérés pour l'avenir? Considère-t-il que Montréal ne fait déjà plus partie du Canada, qu'il n'en est plus responsable et que le fédéral ne contribuera pas à la nécessaire relance du système aéroportuaire montréalais? Ne pleurera-t-il pas sur les milliards gaspillés advenant la fermeture de l'éléphant blanc dont il a lui-même voté la construction du temps où il était ministre du gouvernement de son mentor, M. Pierre E. Trudeau?

La politique des bureaucrates

Si M. Chrétien ne sait pas comment fonctionne l'industrie du transport aérien, au moins pourrait-il s'informer du mode de fonctionnement d'un gouvernement démocratique. Il est clair qu'il en ignore certains principes fondamentaux lorsqu'il justifie son refus de désigner un superministre pour Montréal en déclarant qu'il n'y a pas lieu «de changer la structure d'un gouvernement pour des choses comme celles-là parce que ça peut créer tout simplement un nouveau groupe de bureaucrates». Quelqu'un pourrait-il dire à M. Chrétien que le peuple élit des politiciens justement pour diriger les bureaucrates, et non pas pour semer l'inquiétude chez les investisseurs par des déclarations d'incapacité et d'incompétence. Le mépris de la population envers les politiciens vient justement de cette perception, ici validée, que les élections ne servent à rien, que les politiciens ne sont que des paravents occultant le pouvoir des mandarins sur la *chose publique*, que les politiciens sont généralement incompétents et que, tant qu'à ne pas être dirigés par des personnes élues démocratiquement, il vaudrait mieux privatiser tous les ministres et renvoyer politiciens et bureaucrates dans le secteur privé, sans pension de luxe.

*Quelqu'un
pourrait-il
dire à
M. Chrétien
que le peuple
élit des
politiciens
justement
pour diriger
les bu-
reaucrates.*

Si M. Chrétien ne se sent pas capable de diriger ses bureaucrates ni de proposer autre chose que « de faire de son mieux avec les programmes actuels », peut-être devrait-il songer à céder sa place à quelqu'un d'autre. M. Paul Martin, bien que je sois tout à fait en désaccord avec ses orientations en matière de programmes sociaux, a au moins les apparences d'une plus grande compétence. Par ailleurs, le Canada anglais pourrait en profiter pour se donner des représentants légitimes. Il commence à être gênant de voir la politique canadienne dominée par des personnalités politiques originant du Québec et cherchant à faire oublier ces origines par des déclarations intempestives et des menaces irréflechies dont toute la population québécoise fera nécessairement les frais au plan économique.

Conclusion

Car enfin, la communauté anglophone de Montréal a souffert elle aussi du déclin de la métropole montréalaise au profit de Toronto. Toutes les entreprises montréalaises et québécoises ont écopé des décisions défavorables à Montréal et de la stagnation relative de l'ex-métropole du Canada, pas seulement les entreprises de la garde montante francophone. Il ne sert à rien, pour la communauté montréalaise, de se faire accroire que tout le problème vient de la loi 101. Le départ d'une partie importante de la communauté anglophone et des communautés allophones, notamment les jeunes, est causé essentiellement par des facteurs économiques et sociaux : faiblesse de la création d'emplois, affaiblissement relatif de la compétitivité des entreprises, faibles espoirs de promotion sociale dans une métropole devenue grosse ville régionale, perception que Montréal n'est plus là où ça se passe.

Face à ces problèmes, M. Chrétien déclare que « ce n'est pas au gouvernement fédéral de les

Il ne sert à rien de se faire accroire que tout le problème vient de la loi 101.

résoudre». Autant dire qu'il n'y a pas d'espoir pour Montréal de ce côté-là de l'Outaouais. Au moins le peuple québécois, dans son ensemble, peut-il espérer que le gouvernement de M. Bouchard, doté d'un ministre de la Métropole aussi compétent que M. Ménard, assumera pleinement sa responsabilité nationale de faire de Montréal la métropole du Québec, le moteur de son économie, le théâtre de sa créativité culturelle, le laboratoire de ses innovations, le cœur de son réseau de libre échange commercial, son principal lieu de formation et d'emploi, sa grande ville pluraliste et francophone, sa passerelle vers le monde... et la plaque tournante de son système aéroportuaire. □

L'entraide, un caractère distinct de la société québécoise

La société québécoise a connu une évolution de la notion d'entraide qui l'a conduite de la charité à la sécurité du revenu en passant par l'assistance publique, le secours direct et l'aide sociale. En cours de route, elle a vu le rôle de l'État augmenter progressivement et la relation d'aide se transformer et se professionnaliser. Un bref retour en arrière permet de mieux saisir cette évolution et de comprendre pourquoi l'entraide se présente aujourd'hui comme un trait distinctif de notre société.

Yvon
Leclerc*

La famille et la paroisse

Du début de la colonie jusqu'au début du ^{XX}e siècle, l'assistance aux personnes a toujours relevé de la famille et de la paroisse. Elle repose sur des traditions et des coutumes inspirées de la doctrine sociale de l'Église et non sur des lois de la société civile. Selon cette doctrine, l'assistance aux infortunés de la vie élève à la dignité d'un acte religieux ce qui accorde au geste une grande valeur spirituelle. Dès son arrivée au pays, par exemple, Mgr de Laval met sur pied dans chaque paroisse, un comité des pauvres formé de bénévoles laïcs sous la présidence du curé.

C'est ainsi que chaque famille, chaque seigneurie, et même chaque bourg considérait de son devoir de pourvoir à l'entretien de ses

* Conseiller au ministère des Affaires municipales.

infirmes et de ses pauvres. Définie comme un devoir primordial et sacré de l'individu et de la famille, l'acceptation de cette responsabilité se traduisait par la présence au foyer familial de membres de plusieurs générations, vieillards et proches parents, infirmes et orphelins. Parfois même, on allait jusqu'à donner le gîte et le couvert à des étrangers complètement démunis.¹

Cet usage, fondé sur l'entraide et la solidarité produit, dans le Québec rural des XVII, XVIII et XIX^e siècles, un sentiment d'indépendance et de fierté qui a longtemps été la caractéristique de cette société. Ce sentiment se fonde sur le droit civil français – rétabli en 1774 – qui définit les droits et les devoirs de la famille envers ses proches. Ce code attribue même, en vertu de la loi, la responsabilité entre les membres d'une famille, sur une ou plusieurs générations. Il influence également les initiatives sociales en matière d'assistance, elles-mêmes inspirées par l'Église. Dans une étude préparée en 1939, Esdras Minville soutient que le climat qui découle de ces pratiques a influencé les modes ultérieurs d'organisation de l'assistance sociale au Québec.

Si l'on veut s'expliquer la physionomie particulière du régime social dans la province de Québec, il faut dégager deux notions absolument capitales dans l'enseignement catholique : celles de **justice sociale** et de **charité**, car le caractère et le régime des œuvres sociales sont ici l'expression concrète d'une doctrine et non le fait d'une simple évolution historique.²

-
1. Rapport du Comité d'étude sur l'assistance publique (rapport Boucher) instituée en 1961 et dont le rapport a été déposé en juin 1963. (Autres commissaires : Claude Morin et Marcel Bélanger) Québec, 1963, p. 28.
 2. Minville, Esdras. *La législation ouvrière et le régime social dans la province de Québec*, étude préparée pour la Commission royale des relations entre le Dominion et les provinces, (Rowell-Sirois) appendice 5, p. 45, Ottawa, 1939. Cité dans le rapport Boucher, p. 28.

Cet usage, fondé sur l'entraide et la solidarité produit un sentiment d'indépendance et de fierté qui a longtemps été la caractéristique de cette société.

Les premiers subsides

Ce qui n'empêche pas les gouvernements coloniaux de soutenir, à l'aide de subsides, les comités paroissiaux d'assistance ainsi que les institutions religieuses qui accueillent des enfants «trouvés», des personnes «dérangées dans leur esprit» ou des infirmes. Le gouvernement constitutionnel versera même des subsides à une association, la Société bienveillante de Québec, fondée en 1789, pour accorder de l'aide à domicile. Mais c'est à titre supplétif et de façon bien timide qu'il agit ainsi; il faudra attendre la moitié du XIX^e siècle, pour voir le gouvernement étendre sa politique de subsides aux municipalités et ce n'est qu'au début du XX^e qu'il se dotera du cadre législatif nécessaire pour soutenir plus systématiquement l'assistance sociale.

Il faut se rappeler que l'élargissement du rôle de l'État, en ce début de XX^e siècle, fait suite aux mutations sociales et économiques qui ont eu cours durant les décennies précédentes : explosion démographique et industrialisation, première guerre mondiale, urbanisation rapide et transformations des modes de production, etc. Apparaissent alors des problèmes de délinquance, de chômage, d'éclatement des familles et de déracinement des personnes. L'organisation sociale fondée sur la famille se maintient en milieu rural alors que la vie urbaine, débordée par l'ampleur de ces mutations sociales, exige un mode d'intervention mieux adapté à ces nouvelles réalités.

Voilà pourquoi le gouvernement du Québec adopte, en 1921, la Loi de l'assistance publique qui cherche à systématiser le soutien gouvernemental aux institutions de bienfaisance. Première intervention structurée de l'État dans le domaine du bien-être, cette loi signifie la fin du régime de subventions aléatoires en vigueur depuis le régime français et lui substitue une formule de financement

L'élargissement du rôle de l'État, en ce début de XX^e siècle, fait suite aux mutations sociales et économiques.

statutaire et tripartite des institutions où le gouvernement, les municipalités et les établissements contribuent pour un tiers chacun. C'est la taxe dite «le sou du pauvre». La conception de cette loi s'inspire de la pensée sociale de l'Église (*Quadragesimo Anno*) et met l'accent sur la responsabilité privée, tant celle des familles que des paroisses et des associations confessionnelles.

La crise

Peu de temps après, cette formule de financement se heurte à la crise économique de 1929. D'abord, la répartition des dépenses ne correspond à la capacité financière ni des petites municipalités ne disposant pas du personnel requis, ni des établissements hospitaliers urbains débordés par l'accueil des indigents provenant des municipalités rurales environnantes. Ensuite, la montée de l'indigence et les longues files d'attente des chômeurs démontrent l'importance d'ajouter à l'aide financière aux institutions celle de l'aide directe aux personnes. On constate enfin que la charité privée ne suffit plus à prendre charge des problèmes créés par un régime économique sur lequel elle n'exerce aucun contrôle. «*On accepte désormais que l'indigence ne soit plus imputée uniquement à des facteurs personnels mais à des facteurs économiques et urbains et que sa solution relevait des pouvoirs publics.*»³ À compter de cette époque, la notion d'assistance sociale sera liée de plus en plus au travail et à l'emploi.

Pour étudier cette nouvelle situation, le gouvernement met sur pied, en 1930, la Commission des assurances sociales du Québec (Commission

3. Poulin, Gonzalve. *L'assistance sociale dans la province de Québec, 1608-1951*. Annexe II du Rapport de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels (commission Tremblay) Québec, Éditeur officiel, 1955, p. 76.

Montpetit) qui remet son rapport final en 1933. Les recommandations des sept volumes, malgré leur pertinence, ne sont que partiellement suivies car la mentalité de l'époque est encore réfractaire à l'intervention de l'État dans le domaine social. Parmi celles qui sont retenues, on trouve l'assistance à domicile dispensée par les agences sociales diocésaines qui sont progressivement reconnues (et financées) comme institutions « sans murs » d'assistance publique. En 1937, le législateur québécois adopte une loi prévoyant le versement d'allocations aux mères nécessiteuses dans le cadre plus global d'une politique de la jeunesse.

Et surtout, le temps mis à sortir de la crise fait évoluer les mentalités. Le taux de chômage élevé, l'urbanisation croissante, l'effritement des solidarités familiales traditionnelles font apparaître une nouvelle notion de l'assistance publique. L'Église conserve un rôle majeur mais accorde à l'État une place de choix qui se traduit, en 1936, par la création du Département québécois de la Santé et du Bien-être social qui regroupe l'assistance publique avec les services de santé pour assurer une meilleure coordination de son action.

Pendant ce temps, le gouvernement fédéral ne reste pas inactif. Déjà, en 1919, il crée un ministère de la Santé pour prendre la responsabilité de domaines comme la quarantaine et l'inspection des immigrants, certains hôpitaux, etc, mais en faisant l'impossible pour se ménager la collaboration des provinces et en soulignant le caractère exceptionnel de son intervention. En 1927, il institue un programme conjoint de pension pour les personnes de 70 ans et plus qu'il amènera, en 1937, pour y ajouter une allocation aux aveugles.

L'assurance-chômage

Il aura fallu attendre la deuxième guerre pour que l'un des deux gouvernements se décide à

L'Église conserve un rôle majeur mais accorde à l'État une place de choix qui se traduit, en 1936, par la création du Département québécois de la Santé et du Bien-être social.

intervenir pour soutenir les sans emploi autrement qu'en les dirigeant vers les mesures destinées aux indigents. Et c'est Ottawa qui en prit l'initiative car Québec vit encore des contradictions internes qui l'incitent à n'envisager l'intervention de l'État qu'avec la plus grande réserve. Preuve en est que le gouvernement du Québec n'adhère à la loi de l'Assurance-chômage qu'en 1951, dix ans après son adoption aux Communes.

Cette loi traduit une nouvelle philosophie en matière d'intervention sociale. C'est la première fois, en effet, qu'on retient le principe d'une aide financière sans qu'il y ait déficience naturelle ou indigence déclarée. On voit ainsi apparaître la notion de sécurité des individus comme un droit social mais sous la forme d'une assurance plutôt que sous celle de l'assistance. Ce n'est pas un hasard si la loi sur l'assurance-chômage est votée à la période de relance industrielle qui suit l'effort de guerre. L'assurance est vue comme une mesure préventive contre les risques d'une perte d'emploi si une nouvelle crise économique devait surgir. Et une telle philosophie d'intervention se développe en période de prospérité. En fait, ces idées sont largement inspirées du rapport Marsh publié en 1943 et reflètent les courants de pensée de l'époque. On suggère de nouvelles façons d'harmoniser le développement économique et le développement social. On délaisse la notion de bien-être social pour se tourner vers la sécurité sociale. Quelques années plus tard, en 1948, la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations-Unies viendra confirmer la légitimité de ces orientations.

L'adoption de la loi sur l'Assurance-chômage a forcé Ottawa à recourir à un amendement constitutionnel pour intervenir dans une compétence jusque là réservée aux provinces. S'engouffrant dans cette brèche, Ottawa présente un projet de loi

C'est la première fois, en effet, qu'on retient le principe d'une aide financière sans qu'il y ait déficience naturelle ou indigence déclarée.

sur l'assurance-santé, en 1943, et crée un ministère de la Santé et du Bien-être social, en 1944.

Or, toutes ces dispositions sont prises avec en toile de fond le rapport Rowell-Sirois (1940) qui propose un net renforcement du rôle du gouvernement central déjà augmenté au nom de l'effort de guerre. Faut-il rappeler que cette tendance a provoqué une réaction de défense du gouvernement du Québec, attitude qui l'a conduit à refuser sa collaboration à plusieurs projets à financement conjoint. Très conservateur et coincé par sa réserve traditionnelle à l'égard de l'intervention de l'État, le gouvernement du Québec de cette époque subit les initiatives d'Ottawa dans le domaine social et se montre réticent à en partager les coûts. Il en découle un embrouillamini de compétences constitutionnelles qui ne cesse de se raffiner depuis. Le Québec du début des années soixante offre un grand nombre de services et programmes sociaux mais leur administration se pratique sans caractère d'ensemble malgré l'avis en ce sens formulé par le rapport de la commission Tremblay (1955). Tel sera le défi des années soixante.

Le rapport Boucher

Les années soixante se présentent comme un vaste chantier où tout est remis en question : éducation, richesses naturelles, développement économique et, bien sûr, les politiques sociales. Quelques commissions d'études ou d'enquêtes proposent des mesures concernant la famille, les centres hospitaliers et les allocations familiales. Mais c'est le rapport de la Commission d'étude sur l'assistance publique, publié en 1963, qui inspirera le plus les décisions prises durant cette décennie. Les 71 recommandations qu'il contient se présentent comme une nouvelle stratégie en matière de bien-être qui substitue la notion de justice sociale aux principes de la charité publique. « À l'habitude de considérer le bien-être social

Les années soixante se présentent comme un vaste chantier où tout est remis en question.

comme un monde en soi sans lien avec les autres ministères et le secteur privé, le rapport Boucher suggère de considérer le bien-être comme faisant corps avec la croissance économique et le progrès social.»⁴

Et pour réaliser ce mandat, le rapport Boucher recommande au gouvernement du Québec de «poursuivre et intensifier ses efforts pour que le gouvernement du Canada se retire des programmes conjoints d'assistance sociale et compense, par un élargissement du champ de taxation, les charges accrues qui en découleraient...»⁵ Cette recommandation du rapport Boucher ne fait que reprendre l'orientation fondamentale qui soutient toute la Révolution tranquille : dans tous les secteurs, l'État du Québec doit jouer un rôle moteur et préférer les programmes qu'il contrôle entièrement aux programmes à frais partagés avec le gouvernement fédéral. Paradoxalement, c'est le rapport Boucher qui est à l'origine du Régime d'assistance publique du Canada adopté en 1966, à Ottawa.

Le mot-clé de cette époque est : politique globale ou intégrée. Voilà qui paraît incompatible avec une responsabilité administrative partagée et avec un grand nombre de lois et de programmes sans coordination entre eux. En 1969, le gouvernement donne suite aux recommandations 9, 10 et 11 du rapport qui proposent d'assurer une meilleure cohésion administrative des programmes d'assistance en adoptant la Loi sur l'aide sociale, en 1969, qui intègre ces programmes, les rend universels, en centralise l'administration sauf pour la ville de Montréal. Pour la première fois

4. Mongeau, Serge. *Évolution de l'assistance au Québec*, Montréal, Éditions du Jour, 1967, p. 98.

5. Rapport du Comité d'étude sur l'assistance publique (rapport Boucher), Québec, juin 1963, p. 216.

Le rapport Boucher suggère de considérer le bien-être comme faisant corps avec la croissance économique et le progrès social.

dans l'histoire de l'assistance au Québec, le législateur établissait le droit à l'assistance pour toute personne en besoin, quelle que soit la nature du besoin. (recommandation 7)

René Lévesque

Affirmant au journal *Le Devoir* du 30 novembre 1965, que le rapport Boucher était sa bible, le ministre de la Famille et du Bien-être social, René Lévesque, déclarait à la conférence fédérale-provinciale sur la pauvreté du 7 au 10 décembre 1965 : « *Notre objectif devrait donc être de nous attaquer à la fois aux conséquences de la pauvreté, peu importe comment elle est définie, et à toutes ses causes. De cette façon, nous conjuguons efficacement les mesures à courte, à moyenne et à longue portées. C'est la perspective dans laquelle le Québec se situe.* »⁶

Il faudra cependant attendre le rapport de la Commission d'enquête sur la santé et le bien-être social (commission Castonguay) pour proposer des liens avec d'autres missions gouvernementales et envisager une politique d'ensemble. Instituée en 1966, cette commission publie, jusqu'en 1972, vingt-huit études qui vont inspirer les gouvernements successifs des vingt années subséquentes. Ses recommandations conduisent à la création du ministère des Affaires sociales qui regroupe les secteurs de la santé, des services sociaux, de la famille et du bien-être social.

Désormais, le ministère devient l'instigateur, l'organisateur, le coordonnateur, le gestionnaire et l'évaluateur de l'ensemble des programmes placés sous sa responsabilité. Il déborde même sa compétence administrative ministérielle pour établir une

René Lévesque déclarait : « Notre objectif devrait donc être de nous attaquer à la fois aux conséquences de la pauvreté et à toutes ses causes. »

6. Lévesque, René. Conférence fédérale-provinciale sur la pauvreté, 7 au 10 décembre 1965, pp. 26-27.

meilleure cohésion avec d'autres domaines comme par exemple, l'harmonisation des barèmes de l'assistance avec le taux du salaire minimum, avec le régime des allocations familiales et avec les coûts du logement. Plus tard, en 1979, Québec instaurera le premier régime de supplément de revenu de travail au Canada, le SUPRET, afin d'inciter les personnes à salaires modiques à maintenir leur emploi, créant ainsi une distance entre le revenu gagné et le revenu d'assistance.

L'inactivité apparaît comme la cause principale de la désespérance vécue par le grand nombre de personnes sans emploi.

Toutefois, le regroupement des différents secteurs ne produit pas tous les résultats attendus. Il crée une bureaucratie considérable et ne parvient pas à diminuer les coûts de système, même si, hors de tout doute, la santé et le bien-être de la population se soient améliorés.

Le problème se situe ailleurs, au niveau des déterminants de la santé et du bien-être. Les nouvelles technologies, les changements dans les pratiques commerciales internationales, la délocalisation de la production, autant de facteurs qui bouleversent le marché du travail et qui rendent de plus en plus difficile l'accès à l'emploi. L'exclusion grandit et crée des problèmes de santé et de comportement social pendant que la misère se localise dans les centres urbains et dans les arrières-pays. Aujourd'hui comme à l'époque de la Grande dépression, l'inactivité apparaît comme la cause principale de la désespérance vécue par le grand nombre de personnes sans emploi.

Il faut sans doute y voir la raison qui conduit le gouvernement, dès 1978, à détacher la Direction générale de l'aide sociale du ministère des Affaires sociales et à l'intégrer au ministère de la Main-d'œuvre. L'aide sociale devenant progressivement de l'assistance-chômage, il était devenu logique de l'intégrer aux politiques de main-d'œuvre. Mais là encore, on rencontre des problèmes d'arrimage avec les programmes fédéraux. Le

gouvernement du Québec a toujours éprouvé beaucoup de réticences à reconnaître l'action du gouvernement fédéral dans le champ de la main-d'œuvre. Depuis le rapport Boucher, les gouvernements successifs ont tous réclamé le retrait du gouvernement fédéral des programmes de développement de la main-d'œuvre.

Depuis le rapport Boucher, les gouvernements successifs ont tous réclamé le retrait du gouvernement fédéral des programmes de développement de la main-d'œuvre.

Les années quatre-vingts

La crise économique qui secoue le début des années quatre-vingts a des conséquences importantes sur le marché de l'emploi. Cependant, la hausse de la clientèle de l'aide sociale qui accompagne cette crise n'est pas entièrement attribuable à des causes économiques. Par exemple, alors que le taux du salaire minimum est gelé de 1981 à 1984, les prestations d'aide sociale continuent d'être pleinement indexées, trimestriellement, ce qui conduit, entre autres, le ministre des finances de l'époque, monsieur Jacques Parizeau, à proposer un Livre blanc sur la fiscalité qui contenait en germe plusieurs dispositions que l'on retrouvera plus tard dans la réforme de la sécurité du revenu qui entrera en vigueur le 1^{er} août 1989.

La réforme Paradis-Bourbeau

En plus d'établir la parité des barèmes entre les 18-30 ans et leurs aînés, cette réforme vise trois objectifs. Elle favorise l'incitation et le maintien au travail des familles à faibles revenus par un programme d'aide aux parents pour leurs revenus de travail (APPORT). Elle favorise la réintégration au marché du travail des personnes aptes à le faire par la formation et leur participation au programme d'actions positives pour le travail et l'emploi (APTE). Et enfin, elle instaure un programme de soutien financier plus généreux pour les personnes dites non employables. Les intentions de la réforme se heurtent très tôt à des difficultés provenant, entre autres, de la surestimation de la capacité

du marché de l'emploi à intégrer tous les bénéficiaires disponibles.

Il est important de rappeler que ces difficultés avaient été prévues par les organismes communautaires qui se sont fait entendre à l'occasion de la discussion de la loi 37 en commission parlementaire. Nombreux et bien documentés, ces organismes avaient prévenu le gouvernement de l'illusion de sa démarche et prévu une correction majeure à courte échéance s'il persistait dans son intention.

Une clientèle en mutation

Les réformes successives des vingt dernières années n'ont pu éviter des changements importants dans la clientèle de l'aide sociale. Le plus grand concerne sans doute la nature même de la clientèle qui provoque une redéfinition du programme lui-même. On se rappelle qu'à compter de la Grande dépression, le « secours direct » commence à se définir en fonction de la perte d'emploi. À partir de 1941, le régime de l'assurance-chômage prend à son compte la clientèle des personnes sans emploi et ce, durant toute la période des Trente glorieuses, soit les 30 ans qui ont suivi la deuxième guerre mondiale. Progressivement, depuis les années soixante-dix, le régime s'est engorgé. Qu'on en juge.

En mars 1971, un peu plus d'un an après l'adoption de la Loi sur l'aide sociale, on compte 523 800 personnes bénéficiaires du programme dont 76 300 ménages dont le chef est considéré apte au travail et 133 200 dont le chef est considéré inapte à travailler. En mars 1987, au moment où le gouvernement amorce les travaux devant conduire à l'adoption de la loi sur la Sécurité du revenu, le Québec compte 649 600 personnes à l'aide sociale; soit 286 622 ménages dont le chef est jugé apte au travail et 103 700 dont le chef ne

Progressivement, depuis les années soixante-dix, le régime s'est engorgé.

l'est pas. On note qu'entre 1971 et 1987, le nombre de ménages s'accroît beaucoup plus rapidement que le nombre total de personnes inscrites à l'aide ce qui montre bien les modifications de la composition des ménages.

À travers cette augmentation de la clientèle, on constate – et les chiffres de 1995 le confirment – une relative stabilité du nombre de ménages dirigés par une personne jugée inapte, ce qui est logique puisque leur proportion demeure stable dans l'ensemble de la population. Par ailleurs, une composante conjoncturelle s'ajoute : le nombre de chefs de ménages aptes au travail et faisant appel à la sécurité du revenu croît durant cette période et dépasse le nombre de ménages dont le chef est jugé inapte. *En octobre 1995, quatre ménages sur cinq, à la sécurité du revenu, étaient dirigés par un personne apte au travail.*

Le régime de l'assurance-chômage ne suffit plus à jouer le rôle pour lequel il a été créé.

On constate donc que le régime de l'assurance-chômage ne suffit plus à jouer le rôle pour lequel il a été créé, soit d'assurer un revenu de transition entre deux périodes de travail. D'autant que ce même régime se trouve devant le parlement canadien pour y subir une transformation majeure qui devrait réduire encore davantage cette mission première qui lui avait été confiée. Au demeurant, on se retrouve aujourd'hui avec deux régimes : l'assurance-chômage et l'assistance-chômage, régimes qui se définissent, plus encore aujourd'hui qu'hier, par rapport à l'emploi ou à l'absence d'emploi.

La clientèle de la sécurité

En outre, un coup d'œil sur la composition de la clientèle de la sécurité du revenu laisse aussi voir des mouvements importants. Quant au nombre de personnes, d'abord. En 1971, le nombre total de personnes inscrites à l'aide de dernier recours s'élevait à 523 800 alors qu'il se situe à

799 472 personnes en octobre 1995 et que les prévisions du ministère de la Sécurité du revenu situent ce nombre à 814 700 pour janvier 1996. Si on en exclut les quelque 250 000 enfants, on constate un accroissement constant et continue au cours des cinq dernières années. On passe de 388 840 à 550 683 adultes, entre août 1990 et octobre 1995, et selon l'estimé de janvier 1996, à 559 000 personnes.

Parmi cette clientèle, ajoutons que 27 860 personnes (5,1 %) détiennent un diplôme d'études collégiales et 23 042 autres (4,2 %), un baccalauréat universitaire. Ce qui n'empêche pas le fait que le quart, à peine, des adultes de 18 à 64 ans déclarent un niveau de scolarité de 12 années et plus alors que dans l'ensemble de la population du Québec, on en compte 50 %. Chez les jeunes de 30 ans et moins, 83,4 % ne détiennent aucun diplôme de fin d'études secondaires, ce qui explique que 56 % de ceux qui participent à une mesure d'employabilité sont inscrits au rattrapage scolaire.⁷

Toujours en octobre 1995, on dénombrait 16 845 jeunes de 18 et 19 ans, 57 065 de 20 à 24 ans et 68 882, de 25 à 30 ans. Il s'agit donc de 142 792 jeunes de 30 ans et moins qui représentent près de 18 % du total des personnes inscrites à la sécurité du revenu. Chez les jeunes de 18-30 ans, notons que plus de 92 % sont réputés aptes à travailler et qu'ils représentent le tiers des inscrits à la sécurité du revenu. La même source indique que près de 40 % des jeunes invoquent la perte d'emploi ou la fin des prestations d'assurance-chômage pour entrer à la sécurité du revenu. Notons enfin que les

7. Lanctot, Pierre et Lemieux, Nicole. *Profil des jeunes de moins de 30 ans, aptes au travail, à l'aide de dernier recours*. Ministère de la sécurité du revenu, Québec, mai 1995.

Près de 40 % des jeunes invoquent la perte d'emploi ou la fin des prestations d'assurance-chômage pour entrer à la sécurité du revenu.

jeunes sont plus vulnérables à la conjoncture économique et aux pertes d'emplois que leurs aînés; ne serait-ce qu'en vertu d'une clause comme le « dernier arrivé, premier sorti » que l'on rencontre dans la plupart des conventions collectives.

Du côté des femmes, ce n'est pas tant leur nombre par rapport aux hommes qui les caractérisent que leur statut. Ainsi, 60% d'entre elles ont charge d'enfants contre 24% chez les hommes. Elles comptent pour 30% des cheffes de famille monoparentales inscrites à la sécurité du revenu alors qu'elles sont 6% dans l'ensemble de la population.⁸

Les personnes nées hors Canada inscrites à la sécurité du revenu ont connu une hausse spectaculaire, entre 1975 et 1994, passant de 4,5% à 13,4% de l'ensemble des ménages. Cette hausse s'est faite en différentes étapes. Entre 1980 et 1985, par exemple, leur inscription à la sécurité du revenu a crû de 149% par rapport à l'ensemble des ménages (49%); ils représentent alors 6,7% des ménages inscrits. Durant la période de reprise économique qu'on observe entre 1985 et 1990, le nombre de ménages nés hors Canada augmente de 19% alors que l'ensemble des ménages connaît le phénomène inverse et diminue de 19%, ce qui entraîne une hausse de leur part relative de 7 à 10%, en 1990. Depuis 1990, le nombre de ménages nés hors Canada s'est accru plus rapidement (88%) que l'ensemble des ménages (38%) et leur part relative est maintenant de 13,4%, en 1994. Bien que plus scolarisée que l'ensemble des personnes inscrites à la sécurité du revenu, elles éprouvent plus de difficultés à s'insérer sur le

Les femmes comptent pour 30% des cheffes de famille monoparentales inscrites alors qu'elles sont 6% dans l'ensemble de la population.

8. Motard, Louise et Lanctot, Pierre. *Profil des femmes inscrites à l'aide de dernier recours*, Ministère de la sécurité du revenu, Québec, octobre 1995.

marché du travail en raison d'obstacles comme la langue et la culture du travail au Québec.⁹

La proportion des personnes de 55 ans et plus inscrites à la sécurité du revenu a diminué constamment entre 1975 et 1994, passant de 29 % à 15 %. En terme absolu, le nombre de ménages dont le requérant a plus de 55 ans est passé de 58 254 en mars 1975 à 69 086 en mars 1994, soit une augmentation de 19 %.¹⁰ Pendant ce temps, la progression de l'ensemble des ménages se chiffrait à 139 % et celle des personnes nées hors Canada, par exemple, à 612 %. La diminution de la part relative des personnes de 55 ans et plus parmi les requérants de la sécurité du revenu pourrait s'expliquer par la possibilité qu'elles ont de recevoir une rente de la Régie des rentes à partir de l'âge de 60 ans et la présence du programme fédéral d'allocation au conjoint. À noter également le pourcentage élevé des personnes de ce groupe d'âge qui sont inscrites au programme Soutien financier par rapport à l'ensemble des personnes inscrites à la sécurité du revenu : 41 % contre 20 %.

Le programme Soutien financier est de création récente (Loi 37) et accueille environ 20 % des ménages inscrits à la sécurité du revenu. L'analyse des caractéristiques sociodémographiques de ces personnes montre que leur moyenne d'âge est de 45 ans, qu'elles vivent seules, en chambre, en pension ou en famille d'accueil et que deux sur trois reçoivent des prestations depuis plus de dix ans. L'état de santé joue ici un grand rôle : une personne sur trois présente une déficience intellectuelle, une sur trois connaît des problèmes de

La proportion des personnes de 55 ans et plus inscrites a diminué constamment entre 1975 et 1994, passant de 29 % à 15 %.

9. Gagné, Yrène et Lanctot, Pierre. *Profil des personnes nées hors du Canada, aptes au travail, à l'aide de dernier recours*. Ministère de la sécurité du revenu, Québec, juin 1995.

10. Lanctot, Pierre et Lecarpentier, Michel. *Profil des personnes de 55 ans ou plus, aptes au travail, à l'aide de dernier recours*. Ministère de la sécurité du revenu, Québec, juin 1995.

santé mentale et une sur deux, des problèmes de santé physique.¹¹⁻¹²

Conclusion

La clientèle de la sécurité du revenu connaît une hausse continue depuis les deux dernières décennies, sauf pour quelques années, entre 1986 et 1990. En 1971, l'aide de dernier recours visait pour les deux-tiers des personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi. Ces personnes sont restées à l'aide en proportion continue. À ce groupe stable se sont ajoutées davantage de personnes aptes au travail. Si bien que 20 ans plus tard, quatre personnes sur cinq touchant la sécurité du revenu sont réputées aptes à travailler, ce qui impose de repenser le régime de la sécurité du revenu en conséquence.

Quatre personnes sur cinq touchant la sécurité du revenu sont réputées aptes à travailler.

L'autre régime, celui de l'assurance-chômage, ne suffit plus à soutenir le revenu des personnes sans emploi et les effets du débordement se font sentir au régime de la sécurité du revenu. Les perspectives soulevées par les modifications envisagées au régime de l'assurance-chômage viennent amplifier les appréhensions des travailleurs saisonniers et de tous ceux qui doivent se contenter des petits boulots. Ces derniers redoutent le recours à la sécurité du revenu car ils savent que ce régime ne favorise pas aussi facilement sa sortie que son entrée. Une réforme globale s'impose et le rapport Bouchard-Fortin nous offre de belles pistes de solution. □

11. Landry, Francine et Leblond, Normand. *Profil des personnes inscrites au programme Soutien financier de l'aide de dernier recours*. Ministère de la sécurité du revenu, Québec, octobre 1995.

12. Lanctot, Pierre et Lecarpentier, Michel. *Profil des personnes de 55 ans ou plus, aptes au travail, à l'aide de dernier recours*. Ministère de la sécurité du revenu, Québec, juin 1995.

Les finances de l'éducation à la dérive

**Pierre
Beaulne**

*Économiste
à la CEQ*

Un contexte difficile

Nous voilà à l'ère des enveloppes fermées. Désormais, en matière de gestion des dépenses de programmes du gouvernement, tout dépassement de coûts à un poste doit être résorbé par des réductions équivalentes à d'autres postes.

Pour 1995-1996, les grands réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux ont dû composer avec des budgets gelés au niveau de l'année dernière. Même si aucune augmentation salariale n'était prévue, les augmentations de coûts en lien avec la variation des clientèles, l'alourdissement du service de la dette, les avancements statutaires dans les échelles et autres éléments ont dû être résorbés par des coupures de montants équivalents un peu partout. Pour les prochaines années, le gouvernement projette non seulement le gel des enveloppes, mais en outre une réduction des dépenses de programmes de 500 millions de dollars par année. A cela s'ajoute, pour 1997-1998, la possibilité d'une réduction additionnelle des dépenses de programmes de 750 millions pour compenser les coupures dans les transferts du fédéral. Ce cadre budgétaire très contraignant découle de l'engagement pris par le gouvernement d'équilibrer le solde des opérations courantes d'ici

deux ans. Manifestement, de tels objectifs, qui représentent une réduction de près de 5% des dépenses de programmes, ne pourront être atteints qu'à travers des chambardements substantiels dans le mode de dispensation des services. Déjà, le secteur de la santé est engagé dans une vaste opération de redéploiement des services. Dans l'éducation, ce qui est visé par le gouvernement employeur, ce sont des économies sur la masse salariale des enseignants, principale composante des dépenses.

Pourtant, avant de s'attaquer aux services de première ligne, d'autres possibilités d'économies doivent être examinées plus sérieusement qu'elles ne l'ont été jusqu'à présent. On peut penser, entre autres, aux économies qui pourraient découler d'un regroupement des quelque 152 commissions scolaires. Une économie d'au moins 60 millions de dollars pourrait être réalisée grâce aux économies d'échelle que procurerait le rattachement d'une trentaine de commissions scolaires de petite taille avec les autres. La suppression des structures hiérarchiques ou administratives redondantes dans les divers réseaux devrait aussi être considérée attentivement, même si cette question est susceptible de heurter les intérêts des bureaucraties en charge de la gestion. Tout en cherchant à améliorer la qualité des services et la qualité de vie au travail, on peut aussi penser que des économies non négligeables peuvent être réalisées en revoyant l'organisation du travail. Le texte qui suit retrace l'évolution des mesures d'austérité dans le secteur public, plus spécifiquement celles visant l'éducation, dans le but de montrer que depuis une quinzaine d'années les salariées et salariés ont été mis à contribution plus souvent qu'à leur tour. Apparemment, cela n'a pas suffi pour résoudre les problèmes d'équilibres budgétaires. Peut-être faudrait-il aussi chercher des explications et des solutions du côté du financement des services publics.

Ce qui est visé par le gouvernement employeur, ce sont des économies sur la masse salariale des enseignants.

À la différence des autres régions canadiennes, le financement de l'éducation au Québec repose essentiellement sur les épaules du gouvernement provincial. Celui-ci assure les trois quarts du financement direct de l'éducation, comparativement à 49% dans le reste du Canada. Alors qu'ailleurs la contribution des gouvernements locaux représente 27,6% du financement, elle ne compte que pour 5% au Québec. De même, le financement provenant de sources privées représente 11,2% dans le reste du Canada, comparativement à 9,3% au Québec. Dans le réseau primaire-secondaire, le gouvernement du Québec assume 85% du financement, comparativement à 58% dans le reste du Canada¹.

Les mesures du gouvernement péquiste, de 1981 à 1985

En 1980, le budget de l'éducation avait fait un bond de 1 milliard, soit 25% d'augmentation.

C'est en 1981 qu'ont commencé les coupures. Il faut rappeler qu'en 1980, le gouvernement du Québec avait dû gonfler son budget pour l'éducation de quelque 600 millions de dollars à la suite du transfert aux municipalités de l'assiette de l'impôt foncier scolaire amorcé en 1979. En outre, cette année-là, le gouvernement avait été amené à réviser son niveau de financement des commissions scolaires après s'être aperçu que le coût d'une année scolaire était systématiquement sous-estimé de 350 millions depuis 1976. En conséquence, le budget de l'éducation avait fait un bond de 1 milliard en 1980, soit 25% d'augmentation. Coïncidence ou pas, le déficit avait aussi grimpé de 1 milliard cette année-là. À noter, ces réaménagements dans la structure de financement n'impliquaient que très peu de ressources additionnelles. En revanche, ces changements rendaient le

1. *Revue trimestrielle de l'éducation*, automne 1994, printemps 1995, Statistique Canaca, 81-003.

financement de l'éducation beaucoup plus sensible aux aléas de l'évolution des finances publiques du Québec. En effet, à la suite de la réforme de la fiscalité municipale, la part du financement local de l'enseignement primaire-secondaire a chuté d'environ 20% à moins de 5%. En 1981, confronté à la perspective d'une croissance excessive des dépenses, qui ne dépendait pas exclusivement ni même essentiellement du secteur de l'éducation, le gouvernement avait soumis un budget comportant des compressions de 1 milliard, dont 500 millions dans l'éducation et la santé.

Assez ironiquement, à l'occasion d'une rencontre entre le gouvernement, ses partenaires patronaux et les centrales syndicales tenue au printemps 1981, Yves Bérubé, alors président du Conseil du trésor, laissait clairement entendre que toutes les difficultés disparaîtraient si les salaires des employés du secteur public étaient alignés sur ceux du secteur privé. Celui-ci prétendait, sur la base d'enquêtes-maison faites par le Conseil du trésor, que les salariées et salariés du secteur public gagnaient 10% de plus que ceux du privé et que l'alignement sur le privé procurerait des économies de 1 200 millions de dollars. « Une telle économie, disait-il, aurait éliminé tout le problème des compressions budgétaires, nous n'en aurions jamais parlé, nous ne serions même pas à cette table pour en discuter² ». Que faut-il penser aujourd'hui de telles affirmations quand on sait que les salaires des employés du secteur public traînent de l'arrière sur ceux des autres salariés québécois dans une proportion de 3%, selon les indications du dernier rapport de l'Institut de

La part du financement local de l'enseignement primaire-secondaire a chuté d'environ 20% à moins de 5%.

2. *Les compressions budgétaires dans les secteurs de l'éducation et des affaires sociales*, Rapport des délibérations de la rencontre publique tenue à Montréal le 12 juin 1981 entre des présidents de centrales syndicales, des partenaires patronaux et des ministres du gouvernement du Québec, p. 21.

recherche et d'information sur la rémunération (IRIR)?

L'année suivante, alors que la récession frappait de plein fouet l'économie nord-américaine, c'est aux dépenses de rémunération qu'on s'attaqua. Le gouvernement imposait aux employés du secteur public les fameux décrets, dont l'aspect le plus frappant était la coupure des salaires de 20 % au début de 1983 destinée à récupérer les ajustements qui avaient été convenus pour 1982. En fait, la portée de ces décrets était beaucoup plus profonde. Toute la structure salariale du secteur public était abaissée, proportionnellement plus fortement pour les « hauts salariés » comme les enseignants et les professionnels, puis sous-indexée de 1,5 % pendant deux ans. Les avances d'échelons étaient annulés pour un an. Quelque 425 millions de dollars étaient aussi récupérés par le biais d'un accroissement de la tâche des enseignants. En outre, la loi 68 imposait une sous-indexation permanente de 3 % des prestations de retraite, tout en modifiant le partage des contributions entre employeurs et employés. Au total, le gouvernement estimait que cet ensemble de mesures procurerait des économies totalisant 2,3 milliards sur trois ans. Comme le signalait le document *Les finances publiques du Québec : vivre selon nos moyens*, publié en 1993 : « Il s'est agi d'un redressement majeur qui a permis de réduire à terme les bases budgétaires d'un montant de l'ordre de un milliard de dollars³. »

Dans les commissions scolaires, la forte progression des coûts par élève enregistrée dans la seconde moitié des années 1970 à cause de la progression des salaires, de l'abaissement du rapport élèves-enseignant et de la baisse rapide du

3. *Les finances publiques du Québec : vivre selon nos moyens*, ministère des Finances, janvier 1993, p. 64.

Le gouvernement imposait une coupure des salaires de 20% au début de 1983.

nombre d'élèves, subissait du fait des décrets une inflexion dramatique. Le salaire moyen des enseignants québécois qui s'était hissé au fil des ans au niveau de celui des enseignants ontariens et même un peu plus, commença à glisser. En 1985, le décalage s'établissait déjà à 11,5 %. Aujourd'hui il atteint 21 %⁴. Très vite aussi, la part des dépenses d'éducation dans les dépenses totales du gouvernement subit une forte érosion. Elle chuta de 27,1 % des dépenses totales en 1982-1983 à 24,9 % en 1985-1986, principalement en raison de la faible progression des dépenses pour l'enseignement primaire et secondaire. Au cours de ces trois années, alors que les dépenses totales du gouvernement augmentaient de 24 %, celles du ministère de l'Éducation n'augmentèrent que de 12,1 %, en dépit d'une stabilisation de la clientèle scolaire. Aujourd'hui, les dépenses d'éducation ne représentent plus que 22,2 % des dépenses totales du gouvernement. (9,4 milliards de dollars sur 42,5 milliards).

Aujourd'hui, les dépenses d'éducation ne représentent plus que 22,2 % des dépenses totales du gouvernement.

Le déclin de l'effectif scolaire à temps plein au secteur des jeunes des commissions scolaires a été important tout au long des années 1970, passant d'environ 1,5 million d'élèves en 1972-1973 à 1,1 million au tournant des années 1980. En 1982, on dénombrait 1,066 million d'élèves. Le creux a été atteint en 1988 avec 1,027 million d'élèves. Depuis, l'effectif scolaire s'est stabilisé autour de 1,030 million d'élèves. Au secteur des adultes des commissions scolaires, en revanche, l'effectif a progressé régulièrement de 113 536 étudiants en 1982 à 223 651 en 1992. Dans le secteur collégial, les clientèles étudiantes à l'enseignement ordinaire et à l'enseignement des adultes, temps plein et temps partiel, ont progressé régulièrement de 230 343 personnes en 1983-1984 à

4. *Indicateurs de l'éducation*, édition 1994, MEQ, p. 27.

253 756 personnes en 1992-1993. Enfin, dans le secteur universitaire, les clientèles ont aussi augmenté continuellement, passant de 214 342 personnes en 1983 à 256 565 personnes en 1992⁵.

Cette médecine de cheval a-t-elle réglé les problèmes budgétaires du gouvernement? Bien peu, semble-il, s'il faut se fier au bilan dressé en 1986 par le nouveau gouvernement libéral dans *L'urgence d'un redressement*, un document-choc sur les finances publiques visant à alerter la population à propos d'une impasse budgétaire annuelle estimée à 1,5 milliard de dollars et destiné à préparer le terrain pour une autre vague de compressions des dépenses. «Car, malgré les sacrifices demandés aux employés du secteur public et à l'ensemble des contribuables», peut-on lire, «de nouveaux programmes de dépenses ont été mis sur pied, annulant une bonne partie des efforts de rationalisation. Ainsi, de 1981-1982 à 1985-1986, le gouvernement a entrepris de nouvelles dépenses pour un montant de 1,6 milliard, ce qui représente près de la moitié des compressions budgétaires effectuées au cours de cette période.» L'ampleur de ces compressions était estimée à 3,7 milliards sur cinq ans⁶.

L'ampleur de ces compressions était estimée à 3,7 milliards sur cinq ans.

Les mesures du gouvernement libéral, de 1986 à 1994

Prenant le relais, le gouvernement libéral s'activera à mener une politique systématique de désengagement de l'État, tant par des réductions d'impôt que par des compressions des dépenses. Cette politique, poursuivie jusqu'en 1990 dans un contexte de forte croissance économique, entraînera

5. *Ibid.*, p. 103 et *Statistiques de l'éducation*, édition de février 1994, MEQ, p. 19.

6. *Les finances publiques du Québec : l'urgence d'un redressement*, ministère des Finances, mars 1986, p. 31.

une diminution des dépenses de 25,4% du PIB en 1985 à 22,4% en 1989. Il faut dire que le mouvement était déjà amorcé depuis 1984. En effet, le budget de 1983-1984 ciblait encore un taux de croissance des dépenses totales au même rythme que le PIB. À compter de 1984, toutefois, on commence à cibler un taux de croissance des dépenses à un niveau situé entre le taux de croissance du PIB et celui de l'inflation, en vue de réduire la taille de l'État dans l'économie. Les prescriptions de l'économie de l'offre (« supply side economics⁷ ») commencent à se concrétiser dans le budget Duhaime de 1985 qui consacre l'aplatissement de la courbe des taux d'imposition. Dès son arrivée au pouvoir, le gouvernement libéral va renchérir en annonçant l'abaissement immédiat du taux d'imposition maximum à 28%, alors que le budget Duhaime avait prévu une diminution de 33% à 30%. Par la suite, des réductions d'impôts à répétition seront annoncées année après année. Selon nos estimés, effectués à partir d'une compilation de l'impact des mesures fiscales consignées dans l'annexe « A » des divers budgets, le niveau des revenus autonomes aura été abaissé cumulativement de 1,9 milliard de dollars de 1986 à 1990. Au cours de ces cinq exercices budgétaires, le gouvernement s'est privé de 5,5 milliards de revenus autonomes. Cela, faut-il préciser, se produisait alors même qu'on dénonçait à tour de bras les réductions des transferts du fédéral.

De 1986 à 1990 le gouvernement s'est privé de 5,5 milliards de revenus autonomes.

Faut-il s'étonner aussi si ce laxisme fiscal a été accompagné d'une politique de restriction

7. L'économie de l'offre : l'envers du keynesianisme qui préconise la stimulation de la demande globale, notamment par un interventionisme étatique plus poussé. Il s'agit plutôt de stimuler l'offre par une plus grande incitation au travail et à l'entrepreneuriat des agents privés, particulièrement par un allègement de la fiscalité. En conséquence, les dépenses publiques doivent être ajustées à la baisse pour correspondre aux revenus fiscaux ratatinés.

sévère des dépenses afin de préserver les équilibres budgétaires? Selon un bilan dressé dans *Les finances publiques du Québec : vivre selon nos moyens*⁸, l'effet cumulatif des compressions réalisées de 1986 à 1992 totalisera 3,5 milliards de dollars. Si l'on ajoute les compressions réalisées en 1993 et 1994, on arrive à un total de 7,3 milliards sur 9 ans, soit 810 millions par année en moyenne. Les initiatives prises reposeront sur l'un ou l'autre des éléments suivants : la politique de rémunération, le contrôle de l'effectif gouvernemental, la sous-indexation des ressources allouées, la révision des programmes, la tarification et la décentralisation.

À partir de 1985-1986, les dépenses de fonctionnement des ministères seront à toutes fins pratiques gelées. Plus tard, avec la loi 198 adoptée en 1993, le gouvernement s'est donné des cibles de réductions de l'effectif de la fonction publique : 20% chez les cadres, 12% chez les autres personnels.

Dans le domaine de l'éducation, la forme privilégiée pour effectuer des compressions a consisté à ne pas indexer, ou même à réduire, les enveloppes des personnels autres que les enseignants ainsi que les enveloppes pour les autres dépenses de fonctionnement. On comprend facilement qu'après plus de dix ans de telles pratiques, la marge pour dégager des économies additionnelles a pratiquement disparu de ce côté. Des économies directes sur l'effectif enseignant n'étant pas possibles, parce que les conventions collectives déterminent le nombre moyen d'élèves par enseignant, on a plutôt procédé indirectement en substituant des enseignants à temps partiel ou occasionnel aux enseignants à temps plein. Comme le signale la publication *Statistiques de*

L'effet cumulatif des compressions réalisées de 1986 à 1992 totalisera 3,5 milliards de dollars.

8. *Vivre selon nos moyens...*, op. cit., p. 69.

l'éducation, édition 1994 : « Depuis 1983, le nombre d'employés et d'employées à temps plein des commissions scolaires a diminué d'environ 6,8 p. 100, alors que celui des employés et employées à temps partiel a été presque multiplié par trois. Ce phénomène est observable particulièrement chez le personnel enseignant, dont l'effectif à temps plein est passé de 64 676 à 58 394 et chez le personnel à temps partiel, passé de 2 684 à 9 672⁹. »

Depuis 1983, le nombre d'employés à temps plein des commissions scolaires a diminué d'environ 6,8 p. 100.

Par ailleurs, en 1990-1991, le gouvernement a procédé à la décentralisation aux commissions scolaires des subventions de fonctionnement des équipements, une opération qui revenait à pelleter au niveau local le financement de quelque 272 millions de dollars de dépenses liées à l'entretien des équipements. En même temps, bien entendu, un relèvement du plafond de la taxation par les commissions scolaires a été autorisé (0,35 \$/100\$ d'évaluation). On a même trouvé le moyen, en 1993, de pelleter par en avant dans le temps quelque 203 millions en modifiant les règles de partage entre les années scolaires et les années budgétaires des subventions aux commissions scolaires et aux universités, une astuce comptable qui avait déjà été exploitée en 1979.

Des économies dans les dépenses seront aussi réalisées par le biais de la tarification, ce qui englobe les revenus de droits et permis, amendes et contraventions, revenus de tarification des centres d'accueil, des centres hospitaliers, des commissions scolaires et des universités à l'exclusion des frais de scolarité, loyers perçus à l'égard de logements subventionnés. Le rendement de la tarification passera de 1,6 milliard de dollars en 1985-1986 à 3,3 milliards en 1991-1992¹⁰. Des économies

9. *Statistiques de l'éducation*, édition de février 1994, MEQ, p. 78.

10. MEQ, *op. cit.*, p. 49 et *Crédits 1993-1994, renseignements supplémentaires*, p. 183.

supplémentaires à ce chapitre seront réalisées à compter de 1993 par le biais de la désassurance des services dentaires (28 millions) et des services optométriques (20 millions) ainsi que l'imposition d'un ticket modérateur sur les médicaments pour les personnes âgées (53 millions). Également, à compter de 1990-1991, le moratoire sur le niveau des frais de scolarité dans les universités qui existait depuis 1969 a été levé, si bien que ceux-ci ont triplé depuis lors. Les frais de scolarité au Québec demeurent encore inférieurs à ce qui se pratique ailleurs au Canada (par exemple 1 528 \$ à l'Université du Québec en 1993-1994 comparé à 2 025 \$ à l'Université de Toronto), mais on sent que le gouvernement a de la difficulté à résister à la tentation de les relever.

Avec l'approfondissement de la récession économique, après 1990, les mesures de réduction des dépenses vont s'intensifier : 939 millions de dollars en 1991, 823 millions en 1992, 1 754 millions en 1993, 2 062 millions en 1994, 1 950 millions en 1995. Les impôts vont aussi être relevés systématiquement à compter de 1990, avec une exception en 1994, année électorale.

Dans les années récentes, les finances de l'éducation seront soumises à une double influence. D'un côté, la montée du chômage occasionnée par la récession entraînera une augmentation des clientèles et donc des dépenses. Dans les *Crédits 1994-1995*, le gouvernement estimait à 368 millions de dollars l'effet cumulatif de la conjoncture sur les dépenses d'éducation découlant des hausses de clientèles entre 1990 et 1994. De l'autre côté, les compressions vont s'accroître. Une part importante des mesures de réduction des dépenses est réalisée ou projetée par le biais des compressions salariales appliquées à l'ensemble des employés du secteur public. En 1991, une économie escomptée du gel des salaires pour les six premiers mois de 1992. En 1992, des économies

Les frais de scolarité au Québec demeurent encore inférieurs à ce qui se pratique ailleurs au Canada.

escomptées des propositions d'étalement des augmentations négociées. En 1993, des économies escomptées du gel des salaires et de la coupure de 1% des traitements imposés par la loi 102. En 1994, des économies découlant de l'effet récurrent du gel des salaires et de la ponction de 1% sur la masse salariale. En outre, des resserrements de tout ordre sont appliqués aux autres postes de dépenses : réduction des dépenses d'administration, réduction des allocations particulières, réduction des allocations aux sièges sociaux, réductions paramétriques, reports d'investissements, réduction de l'enveloppe de la formation générale des adultes, réduction du financement de l'éducation populaire, réductions paramétriques des prêts et bourses, réduction des effectifs du ministère, etc. En 1995, comme en 1994, les mesures de réduction des dépenses autres que la non-indexation totalisent annuellement environ 167 millions pour l'ensemble des réseaux de l'éducation. Ce montant représente, en définitive, le coût annuel de la reconduction des programmes en excluant toute forme d'indexation des salaires et des autres dépenses. Il compense notamment l'alourdissement du service de la dette et les intérêts, les coûts de système pour les personnels et les ajustements pour les variations de clientèles.

En 1995, les mesures de réduction des dépenses totalisent annuellement environ 167 millions.

L'orientation du gouvernement péquiste : 1995...

Héritant d'un déficit de 5,7 milliards de dollars largement attribuable aux effets de la récession économique, le nouveau gouvernement péquiste reprendra l'essentiel du plan financier du gouvernement libéral au regard des dépenses, lequel prévoyait le gel des dépenses de programmes à l'horizon 2000¹¹. Une modification importante a

11. *Budget 1994-1995*, Annexe « B », p. 10.

toutefois été apportée en ce qui a trait au mode de gestion, à savoir l'introduction d'enveloppes fermées pour les réseaux de l'éducation et de la santé, ce qui a pour effet de transformer leur budget en système de vases communicants. Dans le cadre actuel des budgets gelés, cela signifie, par exemple, que pour ouvrir un nouveau collège dans l'Ouest de Montréal au coût de 18 millions, il faut mettre à contribution tous les autres collèges. Cela signifie aussi que pour compenser l'accroissement du service de la dette subventionnée de ces réseaux, qui atteint 1,5 milliard, il faut réduire les dépenses dans les autres catégories, particulièrement les dépenses de rémunération qui représentent environ 60% du total. Comme l'orientation du gouvernement consiste non seulement à geler les budgets, mais aussi à les réduire dans l'espoir d'équilibrer rapidement le budget, on comprend que les pressions sur les salariés s'intensifient singulièrement.

Les dépenses publiques au chapitre de l'éducation au Québec en pourcentage du PIB ont chuté de 9,3% en 1981 à 8,8% en 1992.

Rendement des compressions

Les compressions budgétaires, on le sait, visent à freiner le rythme de croissance des dépenses. Quelle a été l'efficacité de ces mesures? D'après les *Indicateurs de l'éducation*¹² les dépenses publiques au chapitre de l'éducation au Québec en pourcentage du PIB ont chuté de 9,3% en 1981 à 8,8% en 1992. Cette statistique, malgré son intérêt, comporte plusieurs inconvénients. Elle fluctue en raison inverse de l'état de l'économie. Ainsi, en 1989, alors que l'économie était florissante, les dépenses d'éducation par rapport au PIB ne représentaient que 7,3%. Cette statistique est aussi conditionnée par le niveau de richesse collective. Parmi toutes les provinces

12. MEQ, *op. cit.*, pp. 15-29 et *Revue trimestrielle de l'éducation*, été 1995, Statistique Canada, p. 67.

canadiennes, c'est Terre-Neuve, la province la plus pauvre, qui a le ratio le plus élevé des dépenses d'éducation au PIB : 10,9%. La dépense par élève, et plus particulièrement la dépense par élève en dollars constants, fournit une mesure plus adéquate des ressources consacrées à l'éducation. Selon les *Indicateurs de l'éducation*, la dépense par élève en dollars constants de 1976 dans le secteur collégial est passée de 2 928\$ en 1981-1982 à 2 852\$ en 1992-1993, une diminution de 2,5%. Selon le *Cahier explicatif des crédits du MEQ* pour 1992-1993, le per capita en dollars constants de 1982 pour l'enseignement primaire et secondaire public et privé a augmenté de 2 922\$ en 1982 à 3 177\$ en 1988 avant de redescendre à 2 994\$ en 1992. Depuis 1988, la diminution atteint 5,8%¹³. Toujours selon les *Indicateurs de l'éducation*, la dépense par élève des commissions scolaires au Québec excédait celle de l'Ontario de 770\$ en 1981, un écart de 27%. En 1992, la dépense par élève des commissions scolaires au Québec s'élevait à 5 752\$, comparativement à 6 412\$ en Ontario, soit 10% de moins. En fin de compte, tous ces indicateurs confirment l'affaiblissement des efforts collectifs dans le domaine de l'éducation. □

13. *Cahier explicatif des crédits*, 1992-1993, MEQ, tableau 3, p. 13.

Du tricolore canadien au fleurdelisé québécois*

Le drapeau de Carillon

Luc Bouvier

Professeur

Pendant que les francophones de l'Amérique du Nord arborent le tricolore français comme signe de leur spécificité, une bannière, appelée le drapeau de Carillon, s'exhausse au rang de mythe et, après modifications, deviendra le Carillon, puis le Carillon-Sacré-Cœur et finalement le fleurdelisé.

Sa découverte

En mars 1882, Ernest Gagnon affirme que Louis de Gonzague Baillargé (1808-1896), avocat, homme d'affaires et philanthrope de Québec, « [a]yant lu dans une vieille chronique qu'un drapeau apporté de Carillon et suspendu à la voûte de l'église des Récollets, à Québec, avait été sauvé de l'incendie de cette église en 1796 », entreprend des recherches afin de le retracer. En novembre ou décembre 1847, il rencontre le dernier survivant des récollets, le frère Louis Martinet dit Bonami (1764-1848) dans sa résidence de la rue Saint-Vallier près de l'Hôpital général. Relevant à peine d'une attaque de paralysie, – il mourra le 7 avril suivant –, le frère lui demande de revenir une

* La première partie de cet article a été publiée en mars 1996, p. 123-134.

autre fois. Vers la mi-janvier 1848, Baillargé retourne chez le frère Bonami qui lui raconte l'histoire du drapeau de Carillon :

Le Père Berey [1720-1800], supérieur des Récollets, était un des aumôniers des troupes qui combattirent sous le commandement de Montcalm. Lorsqu'il revint au monastère, après la campagne de 1758, il rapporta avec lui un drapeau troué et déchiré qui, disait-on au couvent, avait vu le feu de Carillon. Ce drapeau fut suspendu à la voûte de l'église des Récollets, la partie qui s'attache à la hampe ou hallebarde étant retenue aux extrémités par des cordes. Le 6 septembre 1796, un incendie qui avait d'abord consumé une maison de la rue Saint-Louis, vint réduire en cendres le couvent et l'église des Récollets. Le feu ayant pris par le clocher de l'église, le toit brûla avant le reste de l'édifice. Pendant qu'avec l'aide d'un autre Frère, le frère Louis sauvait un coffre rempli d'objets qu'il y avait jetés pêle-mêle, et comme ils traversaient la nef de l'église, le vieux drapeau dont les attaches avaient manqué sous l'action du feu, vint tomber à leurs pieds. Le Frère Louis le saisit en passant, et, rendu dehors, il le mit à la hâte dans le coffre¹.

C'est de ce même coffre relégué au grenier de la résidence du frère Louis que Baillargé l'exhume en cet mi-janvier de 1848.

Tous les faits reliés à la découverte du drapeau sont véridiques. Carillon fut une victoire française. Le 8 juillet 1758, Montcalm et ses 3 500 soldats défont le major général James Abercromby fort pourtant de la plus grosse armée jamais réunie, à l'époque, en Amérique du Nord : 15 000 hommes. La disproportion entre les deux armées va renforcer le côté miraculeux de la victoire française.

Tous les faits reliés à la découverte du drapeau sont véridiques.

1. Ernest Gagnon, « Le drapeau de Carillon », *la Revue canadienne*, mars 1882, p. 129-139.

Selon une légende rapportée par Mgr Baillargeon, «la Vierge était apparue au-dessus des combattants et [...] toutes les balles tirées par les Anglais allaient s'anéantir dans les plis de sa robe, sans atteindre les Français². De là à y voir une confirmation de la présence de la mythique bannière, il n'y a qu'un pas. Mais rien ne le prouve. Aucun des régiments qui participèrent à cette bataille (La Sarre, Languedoc, Berry, Royal-Roussillon, Guyenne, Béarn, La Reine) n'avait un drapeau de régiment qui se rapprochait de la bannière en question. Il s'agirait donc d'une bannière arborée par la milice canadienne. Pourtant, sur le plan de la bataille de Carillon retrouvé dans les manuscrits du maréchal de Lévis, si les drapeaux des régiments sont signalés, aucune indication ne vient confirmer que la milice canadienne en arborait une elle aussi³. Le père Berey, qui fut le dernier supérieur des Récollets, a bien été aumônier militaire, mais, à la bataille de Carillon, selon Casgrain, c'était l'abbé Piquet qui l'était⁴. Le frère Bonami a bien été le dernier récollet. En ce qui a trait à l'incendie de l'église des Récollets, l'événement est bien réel, mais aucun document n'atteste de la présence du drapeau. Il serait resté suspendu au plafond de 1758 à 1796, même si l'église a aussi servi aux protestants et sans que les nouveaux maîtres du pays y trouvent à redire. Pourtant, Sir Guy Carleton avait reçu instruction de Londres en 1775 de retirer toutes les représentations des armes de France des églises et des cours de justice.

Il s'agirait donc d'une bannière arborée par la milice canadienne.

2. René Robitaille, *Le Drapeau de Carillon réalité historique ou légende*, Québec, Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, août 1983, 34 p.
3. *Collection des manuscrits du maréchal de Lévis, tome IV. Lettres et pièces militaires, ordres, mémoires, plans de campagne et de défense 1756-1760*, Québec, Imprimerie L.-J. Demers, 1891, voir les plans en fin de volume.
4. H.-R. Casgrain, *La Guerre du Canada 1756-1760, tome premier*, Québec, Imprimerie L.-J. Demers, 1891, p. 425.

Un dessin de l'intérieur de l'église des Récollets de Richard Short, daté de 1761, ne laisse voir aucun élément qui suppose la présence de drapeaux ou bannières dans l'église⁵.

Au défilé de la Saint-Jean

Trente-trois ans après son premier article sur le drapeau de Carillon, Ernest Gagnon, sous le pseudonyme de Pierre Saily, soutient qu'il a écrit l'article de *la Revue canadienne* « sous la dictée de M. L.-G. Baillargé. *La vieille chronique*, mentionnée par lui, m'est inconnue. Jamais M. Baillargé n'a voulu me permettre de dérouler et de voir son *drapeau de Carillon*⁶ ». C'est en effet « son drapeau de Carillon ». Il en prend un soin jaloux. Le drapeau participe, pour cette seule fois déployé, au défilé de la Saint-Jean-Baptiste à Québec, le 27 juin 1848.

Puis, jusqu'à la mort de son propriétaire, officiellement personne ne voit le drapeau. Baillargé, excentrique personnage aux dires de ses contemporains, le garde précieusement chez lui. Cela ne l'empêche pas, semble-t-il, de se départir de certains morceaux. Ainsi, en mai 1941, la bannière est déployée, en toute intimité, afin d'authentifier un morceau du drapeau de Carillon propriété de J.-P. Suzor, petit-fils du lieutenant-colonel Suzor (1834-1866). Camille Roy, recteur de l'Université Laval, Aimé Labrie, secrétaire général, Paul-Émile Gosselin et Honorius Provost, sous-archiviste, confirment que « le dit fragment correspond en toute évidence avec le drapeau tant pour la couleur que la nature du tissu, que par les dessins représentés ;

Jusqu'à la mort de son propriétaire, officiellement personne ne voit le drapeau.

5. Charles P. de Volpi, *Québec, recueil iconographique*, Longman Canada, 1971, planche 19.

6. Pierre Saily [pseudonyme de Ernest Gagnon], « Le prétendu drapeau de Carillon », *la Revue canadienne*, octobre 1915, p. 304-309.

À chaque Fête nationale, Baillargé permet que le drapeau de Carillon défile mais bien « enroulé sur sa hampe, recouvert d'un fourreau de toile ».

le fragment a été détaché à l'endroit du diadème et de la couronne d'étoiles qui ornent la tête de la madone peinte sur une face du drapeau». « La place d'où le fragment avait été détaché est bien visible et la partie qui manque est légèrement plus étendue que le morceau identifié. On a donc pu en faire cadeau à d'autres⁷ ». Le 31 mai 1973, un autre morceau du drapeau est mis à l'enchère à l'Encan des livres de Montréal⁸. Ce morceau faisait partie du fonds Pierre-Édouard Leclère (1798-1866), surintendant de police lors des Troubles de 1837-1838. Ces « patriotiques larcins », pour reprendre les termes de Hormidas Magnan⁹, ont été commis entre 1848, date de la découverte du drapeau, et 1866, date de la mort des propriétaires.

À chaque Fête nationale, Baillargé permet que le drapeau de Carillon défile mais bien « enroulé sur sa hampe, recouvert d'un fourreau de toile¹⁰ ». Il exige qu'on vienne le cueillir en corps et accompagné d'une fanfare qui joue *Partant pour la Syrie*, puis après 1870 *La Marseillaise*. Au moins une fois, en 1866, le drapeau de Carillon reçoit, à l'aller et au retour, les honneurs d'un salut de la part de la garnison régulière stationnée à l'hôpital militaire rue Saint-Louis. Le 5 juin 1854 à l'église Notre-Dame de Québec, la bannière est de la translation des restes mortels des braves de 1760. Mais Baillargé refuse que le drapeau défile à Montréal pour le cinquantenaire de la société arguant, devant ses collègues de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, qu'il n'est pas le « dépositaire » mais le « propriétaire de ce vénérable

7. Archives du Petit Séminaire de Québec, 159A-138.

8. Catalogue n° 48, l'Encan des livres de Montréal, p. 53.

9. *Les Origines de nos drapeaux et chants nationaux*, Québec, 1929, p. 42.

10. H.-J.-J.-B. Chouinard, *Annales de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, volume IV*, Québec, la Cie d'imprimerie du « Soleil », 1903, p. 562.

drapeau » [Gagnon Ib]. Dans son travail de mythification de la bannière, Baillargé reçoit l'aide d'écrivains. Ainsi le poème *Le Drapeau de Carillon* d'Octave Crémazie, publié en 1858, contribue fortement à publiciser la bannière et par conséquent à l'édification du mythe. Le 28 octobre 1890, la relique est présentée au Comte de Paris en visite au Québec alors qu'il est reçu à l'Université Laval¹¹. Le 21 juillet 1885, il est de la procession qui marque le retour de campagne au Nord-Ouest du 9^e bataillon¹².

Propriété du Séminaire et de l'Université Laval

Ironiquement, à la mort de Baillargé en 1896, aucun de ses héritiers n'est intéressé à la bannière de Carillon, comme en fait foi la déclaration d'Octave Lemieux, juge de paix, faite le 12 décembre 1901 dans le but de confirmer la propriété de l'Université Laval et du Séminaire de Québec sur le drapeau de Carillon¹³.

Ce document, c'est l'Université Laval qui en est l'inspiratrice afin que son droit de propriété du drapeau ne puisse être contesté. Au début de décembre 1901, la nouvelle que le drapeau de Carillon apparaîtra pour la première de la pièce de Laurent-Olivier David *Le Drapeau de Carillon* sème l'émoi à Québec. F. Baillargé, neveu de l'ancien propriétaire, avait laissé entendre que le nouveau propriétaire du drapeau, le Séminaire de Québec, acceptait de prêter la bannière. Le 9 décembre 1901, les membres du Conseil du Séminaire, réunis d'urgence, refusent d'accéder à la

Dans son travail de mythification de la bannière, Baillargé reçoit l'aide d'écrivains.

11. Ernest Gagnon, *Le Comte de Paris à Québec*, Québec, 1891, Typographie C. Darveau, p. 45-47.

12. George Beauregard, *Le 9^e bataillon au Nord-Ouest*, Québec, Gingras, 1886, p.98.

13. Archives du Séminaire de Québec, 159A-138.

demande alléguant le « triste état¹⁴ » de la relique. « Le drapeau n'est pas en état d'être déployé, si ce n'est qu'avec des précautions qu'il ne faut pas s'attendre au théâtre. C'est une relique vraiment nationale qu'il faut absolument conserver au prix des plus grands sacrifices¹⁵ ».

C'est une relique vraiment nationale qu'il faut absolument conserver au prix des plus grands sacrifices.

Les zouaves pontificaux de Québec à qui revient l'honneur de porter la relique à chaque Fête nationale depuis 1901, finissent par croire qu'ils sont les seuls à avoir ce droit. Le 22 septembre 1929, le recteur de l'Université Laval prête « aux gardes de Québec et même du dehors, le dit drapeau de Carillon pour une manifestation au monument Montcalm pour commémorer le 170^e anniversaire de la mort de ce général¹⁶ ». Les zouaves s'insurgent, nul, sauf eux, n'a le droit de porter la relique. Le 8 octobre 1929, Amédée Gosselin se fait confirmer par Hormidas Magnan, gendre d'Octave Lemieux, qu'aucune clause de ce type n'existe. Finalement, la relique participe le 13 juillet 1958 au bicentenaire de la bataille de Carillon au Fort Ticonderoga (New York). Cette grande sortie marque l'apogée de la bannière. Par la suite, elle tombera tranquillement dans l'oubli, balayé par la Révolution tranquille et remplacé par le fleurdelisé, officiellement drapeau du Québec depuis 1948.

Description

Du drapeau de Carillon, quatre descriptions existent. La première est celle de Louis de Gonzague Baillargé, dont Ernest Gagnon se fait l'écho en 1882 [Gagnon Ia]. Cette description remonte

14. Lettre de M. Mathieu à M. Baillargé, 9 décembre 1901. Archives du Séminaire de Québec, 159A-135.

15. Lettre de M. Mathieu à M. David, 9 décembre 1901. Archives du Séminaire de Québec, 159A-135.

16. Amédée Gosselin, « Ad memoriam », Archives du Séminaire de Québec 159A-138.

donc à 1848, au moment de la découverte du drapeau. À la mort de Baillargé, en 1896, le drapeau est examiné par les autorités du Séminaire de Québec et de l'Université Laval, son nouveau propriétaire. Assistaient à l'examen Ernest Gagnon, secrétaire du Ministère des Travaux publics, J.-C.-K. Laflamme, professeur à l'Université Laval, George Saint-Michel, dessinateur au Ministère des Travaux publics et dont les dessins de la relique sont conservés aux archives du Séminaire (159A-138), un photographe de la maison Livernois de Québec dont les clichés sont conservés à la section des cartes et gravures des Archives nationales du Québec. Cette deuxième description attribuée à Mgr Laflamme est fournie par Ernest Gagnon en 1915 [Gagnon IIa]. Le 15 février 1982, la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, « afin de donner suite à sa politique de mise en valeur de notre Patrimoine national » demande que soit restauré et exposé le drapeau de Carillon. Le Séminaire se rend à la demande du Centre de restauration et de conservation du Québec et accepte que le drapeau soit déroulé pour examen le 16 septembre 1982. La troisième description est celle qu'en fera René Robitaille alors conseiller général et responsable du Comité de la sauvegarde du patrimoine de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec [Robitaille]. En 1988, le Musée du Séminaire de Québec, propriétaire du drapeau, accepte qu'il soit restauré. La tâche est confiée à l'Institut canadien de conservation sous la responsabilité de Ela Keyserlingk, restauratrice principale. La quatrième description se retrouve dans le *Rapport de traitement* de l'Institut canadien de conservation¹⁷.

Le 15 février 1982, la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec demande que soit restauré et exposé le drapeau de Carillon.

17. Institut canadien de conservation, *Traitement du drapeau de Carillon pour le Musée du Séminaire de Québec*, rapport de traitement coordonné par Ela Keyserlingk, restauratrice principale, Ottawa, 1992, 23 p.

«Le drapeau mesure 213 centimètres de largeur sur 307 cm de longueur. Il se compose de trois pans de soie beige d'armure unie mesurant 70 centimètres de largeur chacun, cousus les uns aux autres par la lisière. Le long de la lisière supérieure du drapeau est cousue une cravate en lin, encollée et peinte [en rouge], de 5,8 centimètres de largeur. Les trois autres lisières extérieures du drapeau sont protégées par un ruban en soie bleue d'armure unie de 3,8 centimètres de largeur, replié de façon à couvrir l'arête» [ICC]. Dans la première description, il est dit que le «fond en est vert très pâle (il a dû être *bleu ciel* autrefois)» [Gagnon Ia]. Ainsi s'expliquent que le fleurdelisé et ses ancêtres, le Carillon, puis le Carillon-Sacré-Cœur, seront bleu ciel. Dans la deuxième description, on affirme que la couleur de la bannière était «[p]robablement le blanc, blanc crème ou jaune pâle» [Gagnon IIa].

La controverse

L'orientation des éléments picturaux du drapeau montrent bien qu'il s'agit d'une bannière religieuse.

L'orientation du drapeau a aussi soulevé la controverse. La cravate cousue à la lisière supérieure et l'orientation des éléments picturaux du drapeau montrent bien qu'il s'agit d'une bannière religieuse, à suspendre verticalement. Pourtant, Baillargé, son découvreur, a tenu mordicus à en faire un drapeau de régiment, suspendu horizontalement, plus en accord avec le fait qu'il aurait connu le feu de Carillon. Il fait dire à Gagnon dans son premier article que «M. Viger et quelques autres ayant exprimé l'opinion que l'image de la Vierge indiquait une bannière de confrérie et non un drapeau de régiment, ils furent invités par M. Baillargé à venir juger des choses *de visu*. Après avoir examiné l'écusson, puis, sur le côté et non sur le haut de l'étendard, le fourreau garni d'œilletons où passait le galon qui tenait le tissu attaché à la hampe, ils durent se rendre à l'évidence, et ils ne se doutèrent plus que ce ne fût bien

là un drapeau de régiment » [Gagnon Ia]. À la mort de son premier propriétaire, Gagnon rectifie les faits : le « fourreau en toile, contemporain du drapeau lui-même, a été primitivement recouvert d'une couche de peinture rouge. Il était destiné à recevoir la hampe de support, *et celle-ci devait être horizontale*, étant donné l'orientation des dessins dont le haut est toujours tourné du côté de la hampe. – Ses grandes dimensions, son mode de suspension, la disposition des dessins, tout fait croire que nous avons affaire ici à une bannière religieuse plutôt qu'à un drapeau militaire. Sur ce point aucun doute possible » [Gagnon IIa].

En 1882, Gagnon affirme que le drapeau « porte les marques du passage de deux ou trois balles et [qu']il paraît avoir été lacéré par plusieurs coups de sabre » [Gagnon Ia]. Le drapeau avait donc connu le feu de Carillon, il en était resté marqué. Il rétablit les faits en 1915 : « Les trous de boulets et de balles, qu'on a quelquefois voulu y voir, sont de simples déchirures, l'œuvre du temps et d'un enroulement défectueux » [Gagnon IIa].

La description la plus fiable des motifs de la bannière, aujourd'hui plus ou moins discernables, est celle de Gagnon en 1915. « Sur un côté, une madone a été peinte à l'huile. Sa robe est rouge, son manteau est bleu. L'Enfant-Jésus se repose sur son bras gauche, et sa droite est ramenée vers les pieds de l'enfant. Autour de sa tête est une couronne d'étoiles, peintes de la même manière que les fleurs de lys des quatre coins de la bannière. Sous ses pieds, un croissant peint, lui aussi, comme les fleurs de lys. Au-dessous l'inscription *refugium peccatorum*, en grandes capitales, se lit sur une bande également peinte. [...] Les fleurs de lys qui occupent les quatre coins du tissu sont plus pâles que le fond général de la bannière ». Ce sont ces quatre fleurs de lys qui apparaîtront sur le Carillon, puis le Carillon-Sacré-Cœur, pour

Les trous de boulets et de balles, qu'on a quelquefois voulu y voir, sont de simples déchirures.

finalement, une fois redressées, orner le fleurdelisé québécois. « Sur le revers de la bannière, on voyait les armoiries de France, timbrées d'une couronne royale : écu ovale, à fond d'azur chargé de trois fleurs de lys d'argent posées 2 et 1 » [Gagnon IIa].

*La bannière
religieuse
dite de
Carillon
date du
XVIII^e siècle.*

La bannière religieuse dite de Carillon date du XVIII^e siècle comme le confirme l'expert en textiles Jean-Michel Tuchscherer : « Le Drapeau de Carillon est sans aucun doute un document exceptionnel du XVIII^e siècle » [Robitaille]. Quant aux armoiries sous la madone, aujourd'hui effacées, elles sont fort probablement, comme l'affirme la tradition, celles de Charles, marquis de Beauharnois (1671-1749), gouverneur de la Nouvelle-France de 1726 à 1747 : *D'argent à une fasce de sable, surmontée de trois merlettes du même*. D'une part, seul le gouverneur avait le droit d'inscrire ses armoiries personnelles sur une bannière aux armes de France et, d'autre part, seul Beauharnois a eu comme supports des aigles. La bannière a donc fort probablement été fabriquée entre 1726, date de l'arrivée du marquis en Nouvelle-France, et le 29 mai 1732, date où il deviendra commandeur de l'ordre de Saint-Louis avec droit d'entourer son écu de la devise, qui n'apparaît pas sur le drapeau : *Bellicae virtutis praemium*.

Le mythe

Aux lendemains des Troubles de 1837-1838 et de l'acte d'Union de 1841, une vague de découragement déferle sur la population bas-canadienne. Certains de ses chefs les plus éminents vont officiellement prôner l'anglicisation telle que planifiée par le nouveau régime. Ainsi, Étienne Parent, qui a défendu pendant de nombreuses années la nationalité canadienne dans son journal le *Canadien*, suggère à ses « compatriotes [...] [de] ne point lutter follement contre le cours inflexible des événements » et espère que l'« assimilation, sous le nouvel état de choses, se fera graduellement

et sans secousse¹⁸». D'autres n'accepteront pas cet avenir bloqué, cette mort lente. Dans cette optique, le rappel des hauts faits qui ont marqué le régime français nourrit la fibre nationale et partant assure, en partie du moins, la survie de cette société distincte. L'*Histoire du Canada*, de François-Xavier Garneau, en réponse au «peuple sans histoire» de Durham, et dont le troisième tome est publié l'année de la découverte du drapeau, participe de ce mouvement. Baillargé, par son drapeau, participe à cette reconquête de l'estime de soi du peuple bas-canadien. L'étonnant, c'est qu'il ait choisi de le faire par l'entremise d'un objet dont il limite les apparitions d'une part et les scénarise d'autre part afin que le mythe naisse, s'amplifie et délaisse l'objet au profit de l'idée. Puisque tous les faits qui entourent la découverte de la relique sont véridiques, la présence du drapeau à la bataille de Carillon ne devrait pas soulever de doute. Mais les omissions, sinon les mensonges, de son découvreur, le secret dont il s'est entouré ont semé le doute. Ce qui a permis au mythe de naître devient un siècle plus tard responsable de sa disparition. Mais que la bannière ait été présente ou non à Carillon n'a plus guère d'importance. Elle a joué son rôle : elle a servi à créer, un siècle presque jour pour jour après sa découverte, le drapeau québécois actuel. Sa couleur bleue, qui n'a jamais été sienne, et ses fleurs de lis, sont devenues les marques distinctives du peuple québécois. □

La bannière a servi à créer, un siècle presque jour pour jour après sa découverte, le drapeau québécois actuel.

18. Cité par Guy Bouthillier et Jean Meynaud, *Le Choc des langues au Québec 1760-1970*, Montréal, les Presses de l'Université du Québec, 1972, p. 148.

Pierre
Perreault

La moitié du chemin

Quand on est jeune la poésie est une tentation à laquelle on peut se permettre de ne pas résister même si elle n'est pas toujours sans conséquence car il faut bien que jeunesse se passe...

mais quand on approche du grand âge, que je situe plus ou moins à 70 ans pour me laisser encore un peu de répit, peut-être s'agit-il d'une impardonnable naïveté, même s'il faut aussi que vieillesse se passe et que la vieille dame indigne qui se cache en chacun de nous prenne la clé des champs à l'occasion...

mais la poésie, sous toutes ses formes, qu'elle jeunesse des quatre fers ou qu'elle vieillisse plus ou moins mal, j'ai fini par m'en rendre compte à l'usage, provoque toujours une certaine gêne autant parmi ceux qui se donnent la peine ou à qui on impose de l'écouter ou même, tout simplement, de la lire dans le grand secret... qu'à celui-là même sans penser à mal qui la commet...

aussi bien j'éviterai, par subterfuge, ce soir, d'en parler et de vous affliger de commentaires savants ou inspirés sinon pour vous raconter quelques petites anecdotes et vous faire comprendre un peu ce qui en cette occurrence me cause malaise...

j'ai dans ma petite vie, qui n'a rien à voir avec celle de Radio-Canada, filmé toutes sortes de poètes et de poésies et particulièrement les poètes qui n'écrivent pas et les poésies qui ne se lisent pas et je pense, bien sûr, aux poètes de l'île-aux-Coudres qui ne se prennent surtout pas pour des poètes ce qui leur facilite peut-être la poésie...

j'ai même poussé, à quelques reprises, l'audace et la témérité jusqu'à mettre à contribution de mes caméramages des poètes en écriture, en train d'écrire, en acte de partager leurs écritures toutes fraîches, à peine nées, encore humides...

chaque fois, il faut bien l'avouer, j'ai frôlé le désastre... d'abord dans *La bête lumineuse* où Stéphane-Albert, le tendre, écrit et lit (quelle témérité!) à la cohorte de ses amis, à la horde des chasseurs qui ne pratiquent pas l'émotion, un hommage ému et chaleureux à son ami Bernard le cuisinier de la chasse, qui préfère naviguer la dérision...

l'épaisseur du silence qui s'ensuit m'a moi-même bouleversé sur place et me dérange à chaque visionnement comme si le silence était encore infranchissable après tant d'années déjà...

comment, en effet, se relever du poème par effraction qui vantardise *une chasse qui nourrit* et une amitié depuis belle enfance qui alimente les querelles de prestige et relève tous les défis du discours?

Stéphane-Albert penche la tête devant le silence qu'il provoque car il a bien compris qu'il est interdit de franchir les frontières de l'inavouable qui désarçonne...

*l'épaisseur
du silence
qui s'ensuit
m'a moi-
même boule-
versé sur
place*

mais la poésie a-t-elle un autre usage ?

*mais la
poésie a-t-
elle un autre
usage ?*

cependant même l'insolence de Philippe, qui s'évertuait il y a un instant à l'empêcher de prendre en main la parole, se cherche une contenance et ne peut s'empêcher d'être émue, en dépit de ses irrévérences...

et au bout d'un moment d'éternité il avoue sans fioritures, tout simplement, en peu de mots :

c'est beau!

et retombe le lourd silence de plomb
qui accable de sa chape
les pocailles de la chasse et de l'insolence...

comment finir par s'en sortir de ce piège
de l'émotion et de la poésie ?

au bout d'un long silence incalculable, Philippe,
pour libérer le temps présent
maillé dans le filet des mots déjà oubliés
et de l'émotion qui bat de l'aile,
demande à Stéphane-Albert, maladroitement,
car il a perdu sa superbe,
s'il a écrit son poème dans les marécages de la
chasse (il parle de muskeg) où ses copains l'ont
abusé en lui faisant croire que l'original, la bête
lumineuse de son attente, était à l'orée... répondait
à l'appel du guide indien... s'approchait de ses
trajectoires tremblantes...

c'est alors que le rire des chasseurs parvient
à faire éclater le silence... anéantit le poème...
et Stéphane-Albert s'écroule
devant le tranchant de la dérision...
la tête dans les mains...
les larmes aux yeux...

comment opposer le poème vulnérable
à la dérision sans merci ?

de la même façon que ses amis étaient, sans
l'avouer, bouleversés par le poème, il est lui-
même terrassé par leurs ricanements sans songer
qu'il ne s'agit pas pour eux tellement de le ridiculi-
ser, de le railler, de le mépriser mais tout bêtement
d'avalier la salive qui leur serre la gorge...

*comment
opposer le
poème
vulnérable
à la déri-
sion sans
merci ?*

ce qu'ils n'avoueront jamais d'ailleurs...

ce que Stéphane-Albert ne soupçonne même pas,
ce pourquoi il en pleure de force...

cependant qu'ici et là dans le *campe* du
Michomiche retombent quelques plumes de
l'ange qui s'éloigne avec son silence... à toutes
ailes... ne laissant derrière lui que des malentendus
qui font la sourde oreille...

démontrant une fois de plus que le poème est un
intrus et que sa présence est insoutenable dans
un *campe* en bois rond parmi les bottes lacées
d'une chasse qui refuse de s'avouer vaincue...

de même, un jour, Michel Garneau, dans une
cabane de pêcheur, près de Blanc-Sablon, au
fond de la baie de Brador où Cartier raconte que,
déjà en 1534,

là se faict grant pescherie,

lisant son poème sur Jacques Cartier justement
après avoir traversé l'Atlantique sur le *Blanchon*
et sur les traces, si on peut dire, de ce pilote du roi
chargé de découvrir un avenir en Terres-neuves...

on l'écoute bravement... presque religieusement...
puisqu'il s'agit justement de ce capitaine
qui nous a devancé
et, pour ainsi dire, fondé en terre d'Amérique,
du magnifique comme il l'écrit magnifiquement...

*Cartier qui m'ancêtre
... celui qui me sert encore
quand je suis chez nous
à vivre
dans l'ailleurs d'où je suis*

et nous voilà repoussés dans l'ailleurs... le poème
nous acculant à notre étrangeté... nous accablant
de ses interrogations... nous replongeant en peu
de mots dans nos doutances et nos
approximations...

comme si Cartier nous avait devancé de ses
certitudes... irrémédiablement...

*il reste
quelque
part des
paradis
secrets où
le poème
pourrait
faire son
nid.*

comme si nous n'étions pas encore sur le point
de le rejoindre dans les découvertes...

et le même silence infranchissable, dans cet ailleurs
ou dans ce nulle part où nous mangeons le homard
familier, aussi familier à Blanc-Sablon que les
roteux du samedi soir au Forum, cet ailleurs
qui nous sert de refuge plus souvent qu'autrement...

Cartier connaissait-il le homard ?

comme quoi cependant il reste quelque part des
paradis secrets où le poème pourrait faire son
nid... peut-être...

et voilà Michel... entre ciel et terre... entre ciel
et mer... suspendu... comme entre deux
envolées... envolé comme l'ange... sans paroles
puisqu'il a parlé au delà du langage... en poésie...

et il n'arrive pas à revenir sur cette terre de Brador...
et il s'attarde encore dans *cet ailleurs d'où je suis...*
même si le poème a déjà dit son dernier mot...

comment réintégrer le homard de l'instant propice ?

et il nous regarde timidement... de toute sa
rondeur... les bras ballants le long des
cordages... comme s'il avait commis un
sacrilège... souriant maladroitement...
visiblement gêné... comme nous d'ailleurs,
ses compagnons de mer depuis bientôt un bon
mois... la gorge serrée de ce même petit malaise
indéfinissable...

*le naturel ne
revient pas
au galop
quand on a
chevauché
le poème*

et il ajoute... comme quelqu'un qui tombe du ciel,
sachant fort bien que le naturel ne revient pas au
galop quand on a chevauché le poème, quand
on s'est pris pour l'ange,
tout bêtement après le long silence...
de toute sa candeur de poète et d'innocence...

c'est ça !

et une fois de plus le poème s'éloigne en battant de
l'aile et nous voilà réinvestit dans le petit quotidien
de nos petites vies et de *la grande allure*
et du voyage dans le jour après jour...

enfin délivrés du poème !

j'ai moi-même, à mon tour, vécu à cet égard une
expérience troublante, ayant eu l'occasion de lire
à *La nuit de la poésie* de 1980, à l'UQAM, un
poème des *Irréconciliables*, que nous lançons bien
modestement ce soir pour éviter si possible le
désastre appréhendé, et intitulé

on demande des poètes de chair et de sang

et déjà ce disant je comprends que j'agresse le silence qui m'entoure ce soir et déjà ce jour-là...

cependant mes amis m'ont raconté par la suite que le poème avait été applaudi chaleureusement même si je réclamais

des poètes qui préfèrent la neige à l'écriture

mais je n'ai rien entendu en vérité... de ce fracas...

il reste que, quelques semaines plus tard, toujours en 1980, devant une salle bondée, je ne sais plus laquelle, à Québec, j'ai relu le même poème avec la même conviction il me semble...

on m'a conspué !
j'ai dû m'interrompre !
je suis sorti penaud avec mes feuilles délibérées !
au vent de la honte !

et j'ai tout entendu, autant les sifflets dans la salle que le silence dans ma tête !

on m'a enlevé les mots de la bouche en quelque sorte !

*si je réclama-
mais des
poètes qui
préfèrent la
neige à
l'écriture*

voilà peut-être pourquoi le poème se cache...
parce qu'il inquiète... parce qu'il trouble...
parce qu'il agresse... parce qu'il gêne...
parce qu'il n'est jamais tout à fait à sa place...
et il ne tient qu'à un fil, le poème...
il n'en tient qu'à celui qui l'écoute et à l'instant propice...

celui qui l'écrit ne faisant jamais
que la moitié du chemin...

voilà pourquoi, comme le disait si bien Aragon
qui pourtant n'était pas peu fier...

*personne m'entends-tu
n'écrit (le mot) poète après son nom
dans les annuaires des téléphones*

voilà pourquoi autant aller prendre une bouchée
et boire un verre, s'il en reste... et parler d'autre
chose... en espérant que mes *Irréconciliables*
aillent jusqu'à vous par le secret d'un autre sentier

et que vous acceptiez de faire la moitié du
chemin □

*le naturel ne
revient pas
au galop
quand on a
chevauché
le poème*

*si je révis-
vais des
poètes que
préfèrent la
noie à
l'écriture*

Rosaire
Morin

Le Parlement en flammes

En 1845, une indemnité est accordée aux Anglais du Haut-Canada pour les pertes encourues pendant l'insurrection de 1837-1838. Aucun trouble n'est signalé. Les Canadiens du Bas-Canada se contentent de réclamer justice (nous réclamons toujours).

Enfin, quatre ans plus tard, le 25 avril 1849, le gouverneur Lord Elgin signe une indemnité de 500 000 \$ en faveur des Canadiens du Bas-Canada pour les pertes encourues pendant l'insurrection de 1837-1838. Les personnes condamnées par la Cour et celles qui s'étaient avouées coupables n'étaient pas indemnisées.

À la Chambre des députés, le débat est violent. Sir Allan McNab traite les Canadiens-Français de rebelles et d'étrangers. Le docteur Wilfrid Nelson, chef des patriotes de Saint-Denis, répond d'une voix remplie de colère : « Je déclare à ceux qui nous appellent, mes amis et moi, des traîtres, qu'ils ont menti par la gorge... Je dis à ces messieurs en pleine figure que ce sont eux et leurs pareils qui font les révolutions... » La foule présente dans les galeries s'agite. Les Canadiens applaudissent. Les Anglais sifflent. Des coups de poings et de cannes sont échangés.

Après plusieurs jours et nuits de débats, la loi est votée avec une majorité de vingt-cinq voix. Vingt-quatre députés de langue anglaise ont appuyé le projet de loi (il y avait, en ce temps-là comme aujourd'hui, des Anglophones francophiles). Le

jour où Lord Elgin sanctionne le bill d'indemnité, il est chahuté, insulté et menacé de mort par des émeutiers de langue anglaise. Il est reconduit à son domicile sous la protection de l'armée et sous une salve de pierres et d'œufs pourris.

Le même soir, les émeutiers s'assemblent sur le Champ de Mars. Ils pénètrent dans la Chambre d'assemblée et ils lancent des pierres aux députés qui s'enfuient. Ils brisent les fauteuils et les bureaux. Ils mettent le feu au Parlement. L'édifice est une perte totale. La bibliothèque de 22 000 volumes est détruite. Lafontaine est brûlé en effigie. Les émeutiers tentent même d'incendier sa maison. Après cet excès de fanatisme, il fut décidé que le Parlement serait transféré à Toronto, puis à Québec, en alternance à tous les quatre ans. Ainsi le Québec a choisi sa capitale.

Albert Jacquard

L'ingénieur Albert Jacquard possède une renommée internationale. Il a épousé la cause des sans-abri. Il est allé jusqu'à occuper l'hôtel George V à Paris avec 200 itinérants. En novembre dernier, il était de passage à Montréal pour promouvoir son dernier livre : « La matière et la vie ». C'est dans le journal *L'Itinéraire* publié par des itinérants que j'ai pris connaissance des propos de ce compagnon de l'abbé Pierre. M. Jacquard n'est pas un conformiste. Lisez deux extraits de son allocution :

Le danger, à long terme, c'est de croire réellement à la fameuse loi du marché, à l'équilibre monétaire, etc., et d'enfermer toute l'humanité dans ce carcan du raisonnement économique. Je crois qu'avec le temps, l'humanité va étouffer à cause des banquiers qui s'amusent à engranger des « bidoux », à fracasser des records de profits et qui viennent nous dire que la solution à tous nos maux,

*Albert
Jacquard :
Je crois
qu'avec le
temps, l'hu-
manité va
étouffer à
cause des
banquiers
qui s'amu-
sent à en-
granger des
« bidoux ».*

Si des changements énormes ne sont pas entrepris, le système s'effondrera.

c'est d'être en compétition les uns avec les autres...

Le système actuel est tel que, qu'on le veuille ou pas, un riche s'enrichit – sauf vraiment s'il fait des sottises énormes – et un pauvre ne peut que s'appauvrir. Et depuis des siècles, le fossé entre les deux s'agrandit. Si des changements énormes ne sont pas entrepris, le système s'effondrera. On en est près. On est en état de faux équilibre. Quand vous faites refroidir de l'eau, vous arrivez à 0 degré, à -1, -2 degrés, c'est toujours de l'eau. Mais il suffit d'un tout petit choc pour que tout d'un coup ça cristallise et que ça devienne de la glace. J'ai l'impression que la richesse actuelle des pays néo-libéraux, c'est ça.

L'action communautaire

L'avenir du Québec appartient aux groupes communautaires. C'est ce que Michel Chartrand déclarait à Denise Bombardier le samedi 8 mars. Sur ce point, je pense comme Michel. Sur bien d'autres sujets aussi. Je crois de moins en moins au salut par les partis politiques. Ces derniers sont trop influencés par la dictature économique. Ils butinent de fleurs en fleurs, par compromis, par concessions, par négociations. Les groupes organisés protègent leurs intérêts. Et leurs intérêts ne correspondent pas toujours au bien supérieur du peuple.

Il y a au Québec au moins 20 000 groupes populaires, volontaires, bénévoles. Le gouvernement en reconnaît 6 000. Il y a, disait Michel Chartrand, deux milles groupes de femmes bénévoles. Et «le salut, ajoutait-il, viendra par les femmes. Nous autres, les hommes, nous avons prouvé que nous étions incapables». Puissent ces groupes de femmes et tous les groupes communautaires demeurer libres, indépendants des gouvernements! La récupération les guette. La

politique surveille. La bureaucratie veille. Elle neutralise, elle immobilise, elle paralyse. Avant de partir, M. Parizeau a établi un «secrétariat à l'action communautaire autonome». L'intention est excellente. L'expérience peut être décevante.

Le Secrétariat doit «faciliter l'accès des organismes communautaire aux ressources gouvernementales». C'est nécessaire et c'est dangereux. C'est dangereux, parce que l'attente de la ressource conduit souvent au silence et aussi parce que l'attente est parfois longue et conditionnelle. L'accréditation est assujettie à un protocole... Pour être libre de parler et d'agir, il faut n'avoir pas d'intérêt à protéger. À titre d'exemple, le directeur de L'Action nationale ne peut pas dire tout ce qu'il pense. S'il osait s'exprimer en toute liberté, la revue perdrait tous ses annonceurs, à commencer par le Mouvement Desjardins.

La base de l'action communautaire doit rester dispersée, désintéressée, vigilante. Elle doit agir dans tous les milieux, à la dimension des besoins. Elle forme la conscience populaire. Elle agit sur les mentalités, sur les comportements. Elle prépare ainsi la révolution qui s'impose. Elle peut s'exprimer par une Fédération des Femmes du Québec, parce qu'il faut un porte-parole. Mais ce porte-parole doit toujours parler au nom de la masse populaire, ce qui n'est pas toujours facile et ce qui sera de plus en plus difficile.

Montréal, une ville bilingue

La présidente du Conseil de la langue française a été heureuse de déclarer dès sa nomination que Montréal n'est pas une ville bilingue. Montréal, a-t-elle dit, est une ville française. Et à Montréal, le français est fragile. Le maire Bourque devrait le savoir. Il devrait oublier ses requêtes de statut de ville bilingue et d'adoucissements à la Loi 101. S'il connaissait l'histoire récente de

*Montréal
n'est pas
une ville
bilingue.
Montréal
est une ville
française.*

Montréal, il n'attribuerait pas les retards de la Ville au statut du français ou au débat sur la souveraineté.

Montréal a perdu son titre de métropole bien avant le référendum de 1980. Monsieur le Maire a-t-il oublié que la canalisation du Saint-Laurent favorisait Toronto au détriment du port de Montréal? Monsieur le Maire se rappelle-t-il les interventions successives du gouvernement fédéral en faveur de Toronto? Monsieur le Maire ignore-t-il que la domination de l'Ontario sur l'économie canadienne nuit constamment à la Ville de Montréal?

Le déclin de la métropole montréalaise est antérieur au PQ. La faute n'est pas uniquement à Ottawa. Québec n'a pas protégé sa Métropole. Et la Ville elle-même a été assez mal administrée en ces cinquante dernières années. La Ville n'a pas réagi pour remplacer les industries qui disparaissaient comme la fourrure, le textile, le meuble, le vêtement. La Ville n'a pas traversé avec succès les deux dernières récessions. La Ville n'a pas été capable de contrer l'émigration de la population vers les banlieues et d'établir un plan de développement financier, commercial et industriel. La Ville n'a même pas un véritable plan global d'urbanisme. Si la Ville est administrée par des incompetents, il ne faut pas en blâmer la langue et la souveraineté.

*Malgré la
Charte des
droits et
libertés, on
ne parvient
pas à en-
rayer la dis-
crimination
à l'égard
des femmes.*

L'équité salariale

Claudette Carbonneau est vice-présidente de la CSN. Dans Nouvelles CSN du 16 février, un appel est lancé pour l'équité salariale en faveur des femmes. L'Action nationale appuie sans réserve les propos de madame Carbonneau :

Malgré les dispositions comprises dans la Charte des droits et libertés, en vigueur depuis 20 ans, on ne parvient pas à enrayer la discrimination

à l'égard des femmes. Les statistiques sont là, elles parlent d'elles-mêmes...

Scolarisation, syndicalisation, ou statut d'emploi, rien n'y fait, on retrouve toujours un écart entre les salaires des femmes et ceux des hommes... Cette question est capitale pour les femmes. Leur situation économique en dépend, aujourd'hui comme demain, car les sommes qui sont soustraites actuellement de leur salaire se répercutent sur leurs prestations d'assurance-chômage, sur leurs revenus à la retraite, leurs allocations de congés de maternité, etc.

Déplorant la faiblesse de l'avant-projet de loi présenté, madame Carbonneau souligne le manque de volonté politique d'astreindre les employeurs, y compris l'État, à réaliser l'équité salariale. Et la vice-présidente de conclure :

Les femmes ont assez attendu. Somme toute, une telle loi représente un compromis. Rappelons-le, bien que la Charte interdise ce type de discrimination depuis 20 ans, les employeurs n'en ont pas pour autant modifié leurs structures salariales. Une loi permettrait par contre aux femmes de pouvoir enfin être payées en fonction de la valeur de leur travail.

La décentralisation

Le budget Martin vient de confirmer la tendance centraliste du gouvernement Chrétien. L'an dernier, le budget présentait le « Transfert social canadien » comme une mesure provisoire dont l'objectif était de transférer éventuellement aux provinces les pouvoirs sur l'aide sociale, l'éducation et la santé. En 1996, le TSC redevient un régime permanent qui ne sera jamais inférieur à un transfert de 11 milliards\$. L'objectif de Paul Martin est « de préserver et de renforcer nos programmes sociaux en vue du siècle prochain ». Des « normes nationales » décrétées par Ottawa

Le budget Martin vient de confirmer la tendance centraliste du gouvernement Chrétien.

devront être respectées, sans quoi gare aux sanctions financières. La Colombie britannique l'a appris à ses dépens.

Le budget du 6 mars annonçait aussi la création d'un Fonds de recherche sur les services de santé, un domaine de juridiction provinciale. M. Martin relançait même le projet de relier à l'autoroute de l'information toutes les écoles et toutes les bibliothèques du Canada. Imaginez la stratégie de propagande qui se prépare. Savez-vous qu'on a fait dessiner par des élèves du cours primaire des milliers de drapeaux canadiens et qu'on les a exposés pendant une semaine dans le « hall » du complexe Guy-Favreau, en février 1996? Voilà la façon fédérale de repenser le rôle de l'État!

Mme Sheila Copps, dans un discours à l'emporte-pièce, s'écriait : Il faut un million de drapeaux pour sauver le Canada...

Par mesure d'efficacité, on propose maintenant l'établissement d'une commission nationale des valeurs mobilières. Le budget parlait d'un système commun d'inspection des aliments, d'une amélioration des suppléments de revenu aux familles, de nouvelles mesures pour aider les jeunes décrocheurs à trouver un emploi, d'un système unique de perception des recettes fiscales, de remplacer la TPS et les taxes de vente provinciales par une taxe nationale unique. Voilà autant d'empiétements sur les pouvoirs exclusifs du Québec!

Le « flag su'l'hood »

Jean Chrétien nous a souvent parlé du « flag su'l'hood ». Mme Sheila Copps a entendu la voix du maître. Elle a aussi souvenance du discours du prince Elliott qui recommandait d'utiliser les symboles. Dans un discours à l'emporte-pièce, d'une voix tonitruante, le 29 février, à la Chambre des Communes, elle s'écriait :

Il faut un million de drapeaux pour sauver le Canada... De Sherbrooke à Saint-Boniface, de Moncton à Mariville, honorons notre pays en

célébrant la Saint-Jean-Baptiste pour tous les Canadiens...

Comme c'est émouvant, attendrissant et excitant... d'entendre cette grande dame faire un tel effort intellectuel dans une langue qui n'est pas la sienne. Elle se mélange toutefois dans la géographie. Le Québec est déjà partagé? La frontière est à Marieville? Et le Canada aurait perdu les Rocheuses? Les douaniers sont installés à Saint-Boniface? Et la Vice-première ministre de demander, avec toute son éloquence d'enregistrer la propriété d'un drapeau canadien auprès de la ligne 1-888-DRAPEAU. J'ai appelé pour enregistrer mon «fleurdelisé». La première ministre terminant sa brillante intervention :

Oublions l'irritant du bilinguisme sur les boîtes de Corn Flakes... Prenons du recul, comme l'astronaute Marc Garneau qui a pu, depuis son satellite, apprécier la grandeur du Canada...Travailles avec les lignes aériennes, les compagnies d'autobus et de train afin que les gens visitent Montréal au lieu de Miami...

Fini le libre-échange! Les Canadiens anglais font venir faire l'amour aux Québécoises et aux Québécois! C'est là le désir enflammé de Mme Copps. Mais l'amour n'est plus possible. Stéphane la colombe prépare les conditions du divorce.

Hôpital général de Québec

Nouvelles CSN de février nous apporte une heureuse nouvelle. À l'Hôpital général de Québec, une réorganisation du travail a chassé «la routine et la morosité» pour faire place au «plaisir de travailler». Le syndicat et l'employeur ont réinventé le travail. L'horaire coulé dans le ciment est disparu. Les soins imposés à la même heure font partie des souvenirs. Les 377 résidents de ce centre de soins de longue durée décident eux-mêmes

À l'Hôpital général de Québec, le syndicat et l'employeur ont réinventé le travail.

de l'heure de leur bain et de leurs activités de groupe, selon leurs besoins. Des équipes de travail ont été formées. L'infirmière, l'ergothérapeute, la physiothérapeute et les personnes préposées aux bénéficiaires et à l'alimentation travaillent ensemble. Les employés de l'entretien s'organisent aussi en équipe autogérée. La discipline de jadis a fait place à un climat de confiance. Une grille de l'évaluation des services a été établie. La qualité des services est supérieure. Les résidents ont l'air plus heureux et les employés aussi. Mais, il faut le dire, il n'a pas été facile d'inventer un mode de travail qui contente les malades et le personnel. Puisse cette expérience être vécue en d'autres milieux où tous les employés ont hâte que se termine la semaine.

Les Fonds des travailleurs

Le budget Martin limite les entrées aux Fonds des travailleurs. Ce n'est certes pas une stratégie pour développer l'emploi. On sait que le Fonds de solidarité a déjà créé ou conservé 37 000 emplois en quelques années d'activités.

Le budget Martin limite les entrées aux Fonds des travailleurs. C'est une politique anti-ouvrière.

C'est une politique anti-ouvrière. Clément Godbout, président de la FTQ rappelait qu'« environ 50% des cotisants n'ont que ces économies dans le Fonds de solidarité en vue de leur retraite et voilà qu'on diminue de 30% leurs cotisations possibles. Ça limitera, ajoute M. Godbout, les entrées de fonds alors qu'on a un besoin criant de création d'emplois. Le Fonds aurait atteint les deux milliards dans 18 mois sans ces limitations ».

Pierre Paquette, secrétaire de la CSN, est révolté d'observer les coupures faites aux Fonds des travailleurs, alors que les neuf milliards de dépenses fiscales des entreprises ont été totalement épargnés de tout impôt.

Le travail au noir

Depuis plusieurs années, le ministère du Revenu Québec perd un milliard de dollars en revenus annuels pour le travail au noir qui opère en plein jour. C'est là une situation qui perdure. Le ministère a effectué des études savantes. Il sait que le bénéficiaire de l'aide sociale âgé de moins de 25 ans est le portrait modèle du travailleur au noir. Ces jeunes vont chercher un supplément de revenu pour vivre presque normalement. Peut-on les blâmer? Personne ne les embauche. Leur débrouillardise les conduit au travail au noir. Ce qui n'est pas normal, c'est l'inertie du ministère qui ne prend pas les moyens pour intégrer la jeunesse québécoise au marché du travail. L'intégration à l'emploi et l'insertion sociale demeurent des thèmes de discours et de dissertation. Si l'employabilité devenait la réalité, le nombre des travailleurs au noir diminuerait considérablement.

Le bénéficiaire de l'aide sociale âgé de moins de 25 ans est le portrait modèle du travailleur au noir.

Le ministère du Revenu sait aussi que le contribuable qui embauche le travailleur au noir appartient à la classe moyenne, possède un diplôme d'études supérieures et jouit de revenus élevés. Si ce contribuable qui enfreint la Loi devait payer l'impôt et les taxes dont il a voulu se soustraire, le régime illégal ne fonctionnerait plus longtemps... si une honnête amende était imposée. Il y a un autre aspect à corriger. Pour devenir plombier ou électricien, un apprenti doit travailler des milliers d'heures au salaire minimum, la plupart du temps. Devenu patron, les taux horaires frisent les 40 \$, et parfois davantage. Il en est ainsi dans nombre de métiers. Le coût trop élevé incite à l'embauche d'un travailleur au noir.

Les Mairessees

Mon pays du Bas-Saint-Laurent compte en pourcentage le plus de mairessees, soit 15 pour cent des élus lors des élections municipales de novembre

dernier. Sur 155 premiers magistrats municipaux, 20 sont des femmes. La Côte-Nord arrive en deuxième position avec 13 pour cent. La Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine et l'Estrie suivent avec 12 pour cent.

La remontée est intéressante, mais non suffisante. Les femmes doivent participer au pouvoir. Si elles sont absentes des paliers de décisions, l'égalité des chances n'existera jamais.

Ron Irwin

Ce ministre fédéral des Affaires indiennes parle beaucoup. Il déclarait à la sortie d'une réunion du cabinet :

Vous émettez une hypothèse fondamentalement fausse en disant que les territoires des Premières Nations font partie du territoire québécois. Je ne suis pas d'accord...

Et le ministre de demander à Lucien Bouchard comment il s'y prendrait – autrement que par la force – pour maintenir l'intégrité territoriale d'un éventuel Québec souverain, non seulement en ce qui a trait aux autochtones, mais aussi aux régions qui auraient majoritairement voté NON à la séparation lors d'un référendum. Le vendredi 9 février, le ministre déclarait que toute tentative de la part de Québec d'asseoir son autorité sur les zones autochtones contre leur gré tournerait au « bain de sang ». Le lendemain, c'était au tour de la colombe Stéphane Dion d'enjoindre M. Bouchard de s'engager à ne pas recourir à la force pour retenir les éléments récalcitrants.

Ma Caisse populaire est bilingue

Ma Caisse m'envoie une circulaire bilingue : « Services offerts » – « Services offered ». D'un côté, on parle de « Service de l'épargne – Service de crédit – Service de reconnaissance... » De l'autre

*Les femmes
doivent
participer
au pouvoir.*

côté de la feuille, il faut lire « SAVINGS SERVICES – LOAN SERVICES – OTHER SERVICES – RECONNAISSANCE SERVICE – BUSINESS HOURS ». Jadis, les protestations s'élevaient contre les circulaires bilingues des grands magasins. Et les entreprises même américaines s'excusaient du geste et promettaient de ne pas recommencer. Voilà que ma Caisse pratique le bilinguisme simultané! Il y a quelque temps, c'était la convocation à l'assemblée annuelle qui était bilingue. Le répondeur nous répondra peut-être dans les deux langues en un avenir rapproché, comme dans certaines facultés de l'Université de Montréal. Je suis le seul à protester? S'il en est ainsi, le français deviendra une langue pour faire l'amour, comme le disait un jour Claude Béland, le président du Mouvement Desjardins.

Le droit à l'autodétermination est le privilège d'un peuple, d'une nation.

Mon ami Stéphane

Mon ami Stéphane déclarait l'autre jour, en substance :

Si le Canada est divisible, le Québec est divisible et ce droit doit être reconnu à toutes les régions et à toutes les municipalités du Québec qui veulent demeurer au Canada.

Cher Stéphane, tu oublies tes notions de droit international. Le droit à l'autodétermination, ce n'est pas le droit du deuxième rang de Saint-Arsène de se séparer du Québec. Le deuxième rang fait partie de la municipalité. Le droit à l'autodétermination est le privilège d'un peuple, d'une nation. Le peuple du Québec a droit à la liberté, au libre choix de son avenir politique. Les citoyens du deuxième rang de Saint-Arsène font partie du peuple québécois. Tout comme les Québécois de langue anglaise. Ces derniers n'ont pas le droit à l'autodétermination. Ils constituent le prolongement de la majorité canadienne-anglaise en territoire québécois. Ils ne sont pas un peuple distinct.

Ils sont des citoyens québécois, avec égalité de droits. Bien plus, des privilèges leur sont accordés. Les Québécois de langue anglaise sont membres du peuple québécois, même si un grand nombre de leurs compatriotes vivent en réserve.

Stéphane ajoutait aussi qu'une majorité simple n'était pas suffisante pour décréter l'indépendance. Pour modifier la constitution en 1982 et diminuer les pouvoirs du Québec, le peuple ne fut même pas consulté. Dans tous les pays démocratiques, la majorité simple est la règle des référendums. Le traité européen en est le plus illustre exemple. Ici, le parti au pouvoir à Ottawa règne glorieusement même si la majorité des Canadiens votent contre lui. L'exemple le plus récent : 68,7 % des Canadiennes et des Canadiens ont voté contre le Parti libéral aux élections de 1993, mais Jean Chrétien trône à Ottawa comme un prince du Moyen-Âge.

La partition musicale

Stéphane parle de « partition ». La partition, c'est musical. Mais le démembrement, ce n'est pas toujours pacifique. L'Irlande du Nord en est l'exemple. L'indépendance de l'Irlande a été obtenue au prix du morcellement de son territoire.

L'Angleterre avait imposé le démembrement pour protéger les protestants du Nord majoritaires dans six cantons. Ces protestants étaient des Anglais immigrés en Irlande. Soixante-quinze ans après l'indépendance de l'Irlande, l'entente et la fraternité ne sont pas revenues au pays de l'Ulster et l'armée anglaise demeure incapable de maintenir l'ordre et la paix. L'Angleterre s'entête et le conflit perdure.

Des Anglophones du Québec nous accusent de racisme. Pourtant, ce sont eux qui réclament le démembrement du Québec sur une base ethnique, comme en Ulster. Stéphane devrait comprendre

L'indépendance de l'Irlande a été obtenue au prix du morcellement de son territoire.

que le partage selon l'ethnie est une aberration. Dans tous les pays, il y a des groupes minoritaires. Les Québécois forment un peuple, une nation. Ils ont droit à la liberté politique. Si des municipalités anglophones, comme le dit Stéphane, peuvent s'autodéterminer politiquement, ce serait l'éclatement de tous les pays. Déjà, la situation est anormale. La majorité des Québécois de langue française, plus de 60%, favorisent l'indépendance. Cette majorité est tenue en otage par la minorité anglophone. Que certains membres de cette minorité nous menacent de « partage territorial », c'est plus qu'irritant, c'est provocateur. Le mouton de la Saint-Jean rugit.

La colombe Stéphane

Le ministre fédéral des Affaires intergouvernementales est fidèle à Jean Chrétien. Plus Stéphane Dion parle, plus on comprend que le Premier ministre l'ait choisi. Et Stéphane parle. Plus souvent qu'à son tour. À Ottawa, les journalistes l'ont baptisé du surnom « Kid Micro ». Et le Kid devient la coqueluche des fédéralistes « durs et purs ». Il est aussi « ratoureux » que son chef. Écoutez-le.

Une grosse erreur...durant le référendum fut de demander aux autres Canadiens de se tenir tranquilles, de dire que c'est un débat qui concerne uniquement les Québécois...En fait, quand vous faites cela, vous amener les Québécois à penser comme des séparatistes.

(Stéphane Dion, émission Ottawa: *Inside Out*, réseau CBC Newsworld)

Et la colombe d'affirmer à Vancouver le 2 mars dernier que

La reconnaissance du Québec comme société distincte ne vaudrait à la province aucun pouvoir additionnel et n'enlèverait donc rien aux autres Canadiens.

Stéphane Dion : La reconnaissance du Québec comme société distincte ne vaudrait à la province aucun pouvoir additionnel.

Il ne s'agit pas d'une requête pour un statut spécial ou des privilèges particuliers... Toutes les provinces canadiennes sont évidemment distinctes l'une de l'autre. Mais en raison de sa langue différente, le Québec se distingue d'une façon fondamentale qui rend nécessaire qu'on lui porte une attention spécifique.

Cher Stéphane, tu rêves en couleur. Le Québec est un pays à portée de main.

La reconnaissance du Québec comme société distincte aurait l'effet de rassurer la majorité francophone de la province et lui permettrait de contribuer de façon plus positive au Canada. (*Le Devoir*, 3 mars 1996, A.3)

Et l'orateur d'inviter les Canadiens à se réconcilier dans leur cœur avec le Québec.

Quel pathos! Quel galimatias! Croit-il ce jeune ministre que les Québécois font se satisfaire d'un statut sans pouvoir? Depuis quand la langue représente-t-elle la seule différence? La majorité francophone serait rassurée par une déclaration d'amour? Elle oublierait la domination ontarienne sur l'économie québécoise? Elle accepterait la politique centraliste du fédéral? Elle se soumettrait au gouvernement de la Cour suprême? Elle renoncerait à la liberté? Cher Stéphane, tu rêves en couleur. Le Québec est un pays à portée de main. Il sera bientôt libre.

M. Chrétien explose

Le 15 février, le premier ministre Jean Chrétien venait de participer à une cérémonie à l'occasion du Jour du drapeau canadien. Après avoir quitté l'estrade, entouré de gardes du corps et de policiers, M. Chrétien marchait à travers une foule formée en majorité d'écoliers et de quelque 30 opposants à la réforme de l'assurance-chômage. Il se retrouve soudain face à un protestataire bruyant. Il empoigne alors l'individu par la nuque et la mâchoire et il le projette vers deux policiers. Un agent maintient au sol le manifestant, Bill

Clennett. Quelques pas plus loin, le premier ministre tente de projeter au sol le porte-voix d'un manifestant.

Aux journalistes qui l'interrogent, M. Chrétien répond une première fois : « Je ne sais pas ce qui est arrivé » et, par la suite, il se contente de dire : « Pas de commentaire ». Mais la vice-première ministre Sheila Copps est plus loquace : « S'il y a un coupable dans cette affaire, je ne pense pas que ce soit le premier ministre. L'idée qu'un fauteur de troubles séparatistes soit une victime est un peu trop difficile à avaler ». Pauvre madame Copps ! Elle voit des séparatistes partout. Elle en voit dans son café. Elle en rêve.

Le témoignage du député libéral John Nunziata est aussi expressif :

Le premier ministre a bien agi. Dans mon cas, je lui aurais donné un coup de poing sur la figure. De toute évidence, les manifestants étaient des séparatistes. Ils étaient en train de chambarder ce que je considère un événement presque sacré, la cérémonie du drapeau, et je n'accepte pas qu'ils aient le droit de parole.

La bonne entente, c'est pour nous. La tolérance, c'est pour nous. □

Pauvre madame Copps ! Elle voit des séparatistes partout. Elle en voit dans son café. Elle en rêve.

Éric Schwimmer

(avec la collaboration de Michel Chartier)

Le syndrome des Plaines d'Abraham

Montréal, Boréal, 1995

**Robert
Laplante**

En conclusion de l'article qui lui a valu la première mention honorable du Prix André-Laurendeau 1995 de l'Action nationale, Danièle Cyr définit ainsi ce qui lui apparaît comme l'impératif moral le plus important pour la construction de l'avenir du Québec : « Le seul vrai devoir des Québécois, c'est d'examiner intelligemment les vrais modèles et de se demander avec courage et lucidité quelles seront, pour nous et nos descendants, les conséquences de nos agirs présents. » C'est par une meilleure connaissance et une plus grande familiarité avec ces modèles de petits peuples qui se sont émancipés que va se construire et s'affermir la confiance en soi nécessaire pour franchir le prochain seuil. Son article esquisse d'ailleurs des comparaisons stimulantes avec plusieurs petits pays dont l'histoire et les expériences devraient nous inspirer. C'est dans le prolongement de cette lecture qu'il faut aborder *Le syndrome des Plaines d'Abraham*.

L'ouvrage a reçu une certaine attention lors de la période référendaire mais, pourrait-on dire, c'est vraiment maintenant, à la lumière des résultats que l'on sait, qu'il prend à la fois tout son sens et sa plus grande pertinence. L'ethnographe Schwimmer examine la situation québécoise en l'éclairant des expériences, qu'il connaît bien, de l'Indonésie, des Papous de Nouvelle-Guinée et des Maoris de Nouvelle-Zélande. Il confronte notre situation politique à divers modèles de luttes

d'émancipation nationale. La lecture est nourrissante.

Le plus grand mérite de l'ouvrage est sans aucun doute de fournir un cadre clair, reposant sur une présentation et une utilisation remarquables des notions cardinales et toute analyse des questions nationales. Schwimmer présente simplement mais de manière rigoureuse les concepts de minorisation, de cycle de tolérance, d'intégration et de citoyenneté dans les divers types d'états, en particulier dans les états plurinationaux et multiculturels. Très peu d'ouvrages réussissent à faire cela en restant au plus près des situations concrètes des pays qui sont mis en comparaison.

« L'un des enseignements de ce livre est que la souveraineté comme état d'esprit ne sera acquise que lentement, avant, mais aussi après, la déclaration formelle, et que la victoire du "oui" au référendum ne saurait être qu'une étape dans le processus de libération. » C'est pour cela qu'il faut le lire maintenant, parce que, l'ouvrage le montre bien, c'est maintenant que le Canada va jouer à fond de train de tous les mécanismes de la minorisation, usant et abusant de tous les registres de l'insinuation pour maquiller la « tyrannie de la majorité » derrière des discours de tolérance et de vertu démocratique. Il faut le lire pour déjouer et rompre avec les ruses du « self defeating » qui hantent la psychologie des peuples minorisés.

L'un des enseignements de ce livre est que la souveraineté comme état d'esprit ne sera acquise que lentement.

Il faut lire ce livre pour comprendre le rôle que va jouer l'ineffable Stéphane Dion au cours des prochains mois. Il faut le lire pour bien comprendre les ressorts de son messianisme et les assises psychologiques des conduites par procuration que lui fournissent son titre et la « considération » que lui accordent les Canadiens. Il faut lire cet ouvrage pour comprendre les contorsions de Daniel Johnson et les manœuvres de légitimation que vont déployer tous les Alain Dubuc et Roger D. Landry de la Province. □

Pascal Bruckner

Le vertige de Babel, cosmopolitisme ou mondialisme

Arléa, Diffusion Le Seuil, Paris, 1994, 62 p.

Paul-Émile
Roy

Ce texte a d'abord été publié dans la revue *Esprit*, en décembre 1992. Il est heureux qu'il soit repris dans ce petit livre, car il nous offre une réflexion très stimulante sur le mondialisme et sur le nationalisme.

L'auteur établit une distinction très nette entre le mondialisme et le cosmopolitisme. Alors que ce dernier est le goût du pluriel, l'autre est une force d'uniformisation qui étreint toute la planète. Le mondialisme « constitue cette sous-culture universelle chargée de remplacer les autres, ce pot-pourri à base de fast food, d'uniformité vestimentaire... » (p. 19). « Il est une pompe aspirante qui avale rites, folklores, légendes, comme si le divertissement hollywoodien ou dysnien était l'aboutissement et la fin de toutes les histoires de la planète » (p. 20). Ce qui l'inspire, c'est « ce consumérisme dévorateur qui met un signe égal entre toutes les civilisations parce que toutes lui sont fondamentalement égales » (p. 21).

On voit donc comment le mondialisme, tel qu'il se présente actuellement, est foncièrement opposé aux nationalismes. Il nie « les différences entre cultures au nom d'un universel pauvre : celui des loisirs et de la consommation » (p. 23). L'auteur critique cet « universel pauvre » qui se présente comme un cosmopolitisme alors qu'il n'est qu'« un zapping culturel », une forme « d'allergie à la diversité ». Le cosmopolitisme suppose « la connaissance de sa propre culture nationale » (p. 43). Pour aller vers les autres, il faut d'abord avoir une patrie, une identité. « Je suis d'autant plus apte au cosmopolitisme qu'inscrit dans une

terre, une langue particulière qui seront mes tremplins pour rejoindre autrui » (p. 44-45).

La réflexion de Bruckner, qui porte sur le mondialisme, est spécialement attentive à la vie politique et culturelle de l'Europe, mais elle est aussi d'un grand intérêt pour nous, au Québec et au Canada, dans le contexte actuel. Bruckner prône un engagement critique à sa propre nation. Il met en garde contre un universalisme vague qui entraînerait la négation des particularismes nationaux. Pour que les peuples se comprennent, il faut qu'ils commencent par se connaître et s'accepter eux-mêmes. Il faut qu'ils connaissent leur propre histoire s'ils veulent comprendre quelque chose à celle des autres. « Qui veut goûter à tout, dit-il, hausser sa personne à la taille de l'univers, ne rien choisir pour ne rien sacrifier, se condamne à l'écartèlement et pour finir à la stérilité » (p. 48).

*On est
jamais
citoyen du
monde,
mais d'un
État qui
protège nos
droits.*

L'auteur soutient qu'on est jamais citoyen du monde, mais d'un État qui protège nos droits, qui nous donne un statut dans une nation et dans le monde. Il donne de la nation cette belle définition : « Cet ensemble singulier à travers lequel j'accède à l'universel, un contrat entre individus dans le cadre d'un esprit général lui-même hérité d'une tradition de vie en commun » (p. 54).

Pour Bruckner, il ne faut pas opposer l'universel et l'enracinement. Il faut plutôt les penser ensemble comme se fécondant l'un par l'autre. □

Fernand Dumont

*L'avenir de la mémoire, Les conférences
publiques de la CEFAN*
Nuit Blanche Éditeur, Québec 1995

Robert
Laplante

La Chaire pour le développement de la recherche sur la culture française en Amérique du Nord (CEFAN) de l'université Laval a inauguré, en mars 1994, un programme de conférences publiques avec une intervention de Fernand Dumont. Le but de ces conférences est de « faire connaître et partager le savoir des grands intellectuels sur les formes culturelles de nos sociétés, en particulier celle du Québec ». La parution du texte de la conférence suffira à convaincre que ce but est atteint.

Par-delà son contenu lui-même, par-delà les thèses qu'il avance, l'ouvrage procure en effet un immense plaisir : celui de nous faire partager le travail de la pensée. Et ce n'est pas là le moindre mérite de Fernand Dumont de réussir à nous faire éprouver le cheminement de sa réflexion. Ne se contentant pas seulement de nous présenter une synthèse de son œuvre, Dumont prend le risque de soumettre une interrogation pour ainsi dire à chaud, dans la tension de la quête, de sa quête du sens et d'une espérance.

Ce court texte est d'une densité extraordinaire. Il est livré dans une langue claire et riche. L'exposé est mené avec une érudition maîtrisée qu'on sent davantage qu'elle ne s'affiche et dont le questionnement atteint son véritable but : il donne à penser. Dumont a la générosité de prendre un risque, celui de l'utopie et d'y convier son lecteur non pas avec l'autorité du spécialiste mais bien plutôt avec la retenue du penseur et l'inquiétude du citoyen devant l'avenir de la Cité.

Cette utopie, celle de surmonter les ruptures introduites par la modernité, de trouver dans les

fractures mêmes, un nouveau fondement à la vie commune, à la démocratie elle-même, dans un espace qui serait celui d'une tradition renouvelée. Une tradition dont l'exposé de Dumont précise les contours. Point de nostalgie, aucune envie de revenir en arrière : restaurer la tradition renvoie désormais à un travail de mémoire qui « consistera autant à promouvoir qu'à accueillir ». Un travail qui devrait porter dans deux directions complémentaires : le recentrement de l'école sur les questionnements producteurs du sens de la continuité et la restauration de la participation politique. Deux immenses tâches qui ne sont ici qu'esquissées mais auxquelles Dumont nous convie d'une manière invitante et lucide.

Le consentement à l'amnésie collective ne pourrait conduire qu'à la tyrannie. Sans un effort pour le renouvellement des formes et des fondements de la mémoire collective « c'est le pouvoir anonyme qui, succédant à la mort des coutumes, remplacera les citoyens dans la responsabilité de conférer un sens à l'histoire ». On reconnaît bien là le combat de Dumont pour qui penser a toujours voulu dire approfondir le sens des appartenances et celui des fidélités dans l'espace de l'émancipation. Avec lui, nous apprenons que « se préoccuper de l'avenir de la mémoire n'est pas un divertissement d'esthète ou d'intellectuel nostalgique mais la volonté de garantir l'avenir de la liberté. » □

Le consentement à l'amnésie collective ne pourrait conduire qu'à la tyrannie.

Lectures

Nous avons reçu :

Brossard, Jacques, *L'accession à la souveraineté et le cas du Québec*, PUM, 1995, 850 p.

Brunet, Michel, *Le Québec à la minute de vérité*, Guérin, 1995, 290 p.

Burelle, André, *Le mal canadien*, Fides, 1995, 239 p.

Cajolet-Laganière, Hélène et Martel, Pierre, *La qualité de la langue au Québec*, Institut québécois de recherche sur la culture, Imprimerie d'édition Marquis, 1995, 167 p.

Cardin, Jean-François, Couture, Claude, *Histoire du Canada*, Presses Université Laval, 1996, 397 p.

Charney, Ann, *Héros inconfortables*, Stanké, 1996, 187 p.

Dickason Olive, *Les premières nations du Canada*, Septentrion, 1996, 511 p.

Dumont, Fernand, *Raisons communes*, Boréal, 1995, 255 p.

Dutil, Robert, *La juste inégalité*, Québec-Amérique, 1995, 287 p.

Fecteau, Jean-Marie, Gilles Breton et Jocelyn Létourneau, *La condition québécoise, Enjeux et horizons d'une société en devenir*, VLB Éditeur, 1995, 291 p.

Fournier, M., *Les français au Québec*, Septentrion, 1995, 380 p.

Freeman, Alan, Grady Patrick, *Québec Canada, les enjeux de la division*, HMH, 1995, 247 p.

Gagnon, Alain-G., *Québec : état et société*, Québec/Amérique, 1994, 509 p.

Gagnon, Alain-G. et Noël, Alain, *L'espace québécois*, Québec/Amérique, 1995, 304 p.

- Gingras, Guy**, *Prévenir le décrochage scolaire*, Lidec, 1995, 91 p.
- Graveline, Pierre**, *Une planète nommée Québec*, VLB Éditeur, 1996, 346 p.
- Lacoursière, Jacques**, *Histoire populaire du Québec*, T.2, Septentrion, 1996, 446 p.
- Laforest, Guy**, *De l'urgence*, Boréal, 1995, 200 p.
- Latouche, Daniel**, *Plaidoyer pour le Québec*, Boréal, 1995, 244 p.
- Lenihan, Donald G.**, *Canada, la voie médiane*, Québec/Amérique, 1995, 195 p.
- Monière, Denis et Roch Côté**, *Québec 1996*, Fidès, 1995, 455 p.
- Paquette, Pierre**, *Un Québec pour l'emploi*, Saint-Martin, 1995, 145 p.
- Pelletier, Jacques**, *Le poids de l'histoire*, Nuit blanche, 1995, 346 p.
- Peters, Guy et Savoie, Donald J.**, *Les nouveaux défis de la gouvernance*, Presses Université Laval, 1996, 306 p.
- Royer, Jean**, *La main cachée*, L'Hexagone, 116 p.
- Sanders, Wilfrid**, *Jack et Jacques*, Éditions Comeau & Nadeau, 1996, 97 p.
- Sarra-Bournet, Michel**, *Le Canada anglais et la souveraineté du Québec*, VLB Éditeurs, 1995, 220 p.
- Séguin, Maurice**, *Une histoire du Québec – vision d'un prophète*, 1995, 210 p.
- Thérien, Gilles**, *Figures de l'indien*, Typo, 1995, 394 p.
- Tremblay, Manon, Pelletier, Marcel**, *Le système parlementaire canadien*, Presses Université Laval, 1996, 370 p.
- Thwaites, James**, *Travail et syndicalisme*, Presses Université Laval, 1996, 405 p.

BULLETIN

D'HISTOIRE POLITIQUE

Les 4 numéros de 1995-1996 :

- Québec: le pouvoir de la ville et la ville du pouvoir (automne 1995)
- Y-a-t-il une nouvelle histoire du Québec ? (hiver 1996)
- Bilan du référendum (printemps 1996)
- Histoires du monde: Allemagne, Japon, Italie, France (été 1996)

Votre chèque de 30 \$ à l'ordre de AQHP

AQHP, UQAM, C.P. 8888, Succ. Centre-ville, Montréal, H3C 3P8

Téléphone: (514) 987-8427



DU JUS DE RAISIN 100% PUR



DU PASTIS SANS ALCOOL NI SUCRE

au vrai goût de pastis comme Pernod ou Ricard



Deux produits importés de France

9100 place MONTGOLFIER, MONTRÉAL H2M 2A1

(514) 388-4731



CENTRE GÉNÉALOGIQUE A.D. ENR.

André Dionne, B.A.

Arbres généalogiques

Titres d'ascendance

Recherches historiques

484 Limoilou

Laval (Québec) H7G 3X8

669-3293

PASSEZ À L'HISTOIRE!

Depuis 1985, *Cap-aux-Diamants* vous présente les multiples facettes de l'histoire du Québec. Chaque parution explore une thématique captivante. Découvrez la grande ou la petite histoire d'ici racontée par des auteurs choisis pour leur compétence. De plus, retrouvez une multitude de photographies et illustrations d'époque. Alors...

Passez à l'histoire
et abonnez-vous!

LA REVUE
D'HISTOIRE
DU QUÉBEC

CAP-AUX-DIAMANTS

1987/88	JE M'ABONNE
	Pour 1 an <input type="checkbox"/> (4N ^{os} 30\$), pour 2 ans <input type="checkbox"/> (8N ^{os} 55\$) <small>(taxes incluses)</small>
	NOM _____
	ADRESSE _____
	VILLE _____ PROV. _____
CODE POSTAL _____	
TÉL.: () _____	
<small>(Vous recevrez le prochain No: Mars, juin, septembre ou décembre)</small>	

POUR VOUS ABONNER
Par téléphone: Guy Côté (418) 656-5040
Par télécopieur: Guy Côté (418) 656-7282
Par la poste: C.P. 609, succ. Haute-Ville Québec QC G1R 4S2

Abonnement à la **Revue d'histoire de l'Amérique française** (revue trimestrielle):

	CANADA	ÉTRANGER
Individus et institutions	50\$	54\$
Étudiants (avec pièce justificative)	26\$	30\$
Abonnements de soutien	110\$	114\$

comprenant un don de 60\$ à l'INAF pour lequel est émis un reçu pour fin d'impôt.

261, av. Bloomfield Montréal H2V 3R6 Tél.: (514) 278-2232

Tout abonnement comprend la cotisation de membre à l'Institut d'histoire de l'Amérique française

Pour aider à lire le présent et à imaginer l'avenir

Les Cahiers d'histoire du Québec au XXe siècle

revue semestrielle (printemps-automne)
organe du Centre de recherche Lionel-Groulx

abonnement annuel : 35 \$; le numéro : 19,95 \$

Diffuseur : Les Publications du Québec. Téléphone : (514) 948-1222 ou 1-800-465-9266.

ABONNEZ-VOUS AU JOURNAL

LES ENSEIGNANTS

Mensuel national de l'actualité pédagogique
publié 10 fois l'an de septembre à juin

25\$ par année ou 42\$ pour deux ans : taxes incluses

Envoyez vos noms et
adresses et votre chèque ou
mandat-poste à:

Journal LES ENSEIGNANTS
1316, Domaine du Moulin
L'Ancienne-Lorette, Québec
G2E 4N1
Téléphone ou télécopieur:
(418) 872-6966



LE MAGAZINE DE VIE OUVRIÈRE

**PLUS PLUS
DE TÉMOIGNAGES DE REPORTAGES**

disponible en kiosques ou à nos bureaux:
1212 Panet, Montréal, Qué., H2L 2Y7, tél.: 523-5998

relations

Revue d'analyse sociale, politique et religieuse

Pour comprendre le fond des choses!

■ un an (10 nos) : 26\$ ■ deux ans : 47\$ ■ À l'étranger : 27\$
taxes incluses

Communiquer avec Mme Héléne Desmarais,
25 ouest, rue Jarry, Montréal H2P 1S6 Tél.: 387-2541

(l'actualité du monde
de l'éducation
et de la culture.)

Abonnez-vous !

4 numéros par année

PÉDAGOGIE
LITTÉRATURE
LANGUE ET SOCIÉTÉ

QUÉBEC
français

C.P. 9185, SAINTE-FOY
(QUÉBEC) G1V 4B1

Abonnement 1 an

10 numéros

Québec, Canada	38,00 \$
Étudiant, Québec	22,00 \$
France	300,00 FF
Autre pays	65,00 \$
Abonnement de soutien	100,00 \$
Abonnement à vie	1 000,00 \$

Abonnement 2 ans

20 numéros

Québec, Canada	70,00 \$
Étudiant, Québec	40,00 \$
France	500,00 FF
Autre pays	115,00 \$
(Taxes incluses)	

ISSN-0001-7469

ISBN-2-89070

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale

Périodicité :

10 numéros par an

L'ACTION NATIONALE

1259, rue Berri, bureau 320

Montréal, H2L 4C7

Téléphone : (514) 845-8533

Télécopieur : (514) 286-8165

L'Action nationale

Les 80 000 pages publiées par la revue depuis 79 ans constituent une contribution efficace au développement du Québec.

Prix Richard-Arès

Le prix Arès a pour objectif de promouvoir la culture nationale.

Prix F.-Albert Angers

Le prix Angers vise à susciter un intérêt accru pour la coopération.

Prix

André-Laurendeau

Le prix reconnaît les meilleurs articles publiés dans la revue au cours de l'année.

Fondation

Esdras-Minville

Cette fondation recueille des fonds dont les revenus financent en partie les activités de la revue.

Fondation

Gaston-Beaudry

Cette fondation facilite des travaux de recherche sur la question économique.

LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

Président honoraire

François-Albert Angers

Président

Robert Laplante

Vice-présidente

Danielle Gagné

Secrétaire

Jean-François Nadeau

Trésorière

Isabelle Le Breton

Conseillers

Yvon Leclerc

Gilles Rhéaume

Ex-officio

Rosaire Morin

Secrétariat

Directrice

Marie-Laure Prunier

Claire Caron

Yves Fortin

Laurence Lambert

Olyve Pelletier

Relationniste principal

Jean-Paul Champagne

Relationniste

Louise Plouffe

Membres

Pierre Allard

René Blanchard

Nicole Boudreau

Guy Bouthillier

Jean-Jacques Chagnon

Jean-Charles Claveau

Claude Duguay

Jean-Pierre Dupuis

Pierre Dupuis

Jean Genest

Pierre Lamy

Colette Lanthier

Alain Laramée

Jean-Marc Léger

Delmas Lévesque

Jacques Martin

Denis Monière

Jacques-Yvan Morin

Pierre Noreau

Gilbert Paquette

Paul-Émile Roy

Denis Simard

Jean-François Simard

Pierre Trépanier

Membres honoraires

Thérèse Baron

Christiane Bérubé

Jacques Boulay

Hélène Chénier

Lucia Ferretti

Yvon Groulx

Léo Jacques

Jean-Marcel Paquette

Roméo Paquette

Hélène Pellerier-Baillargeon

Juliette Rémillard

Membres émérites

Louise-C. Brochu

Michel Brochu

Marcel Laflamme

Georges Meyers

Anna L. Normand

INDEX DES ANNONCEURS

- 138 Action nationale
139 Allard Pierre, CA
135 Assurance vie Desjardins-Laurentienne
136 Banque Nationale
133 Bell Canada
127 Bulletin d'histoire politique
128 Cahiers d'histoire du Québec
137 Caisse populaire Saint-Jacques de Montréal
128 Cap-aux-Diamants
127 Centre généalogique A. D.
134 Devoir, Le
couverture 2 Hydro-Québec
127 Générale Quimpex, La
135 Gaz Métropolitain
129 Journal Les Enseignants
135 Laboratoire Dr Renaud
139 Lamond & Fils Ltée
137 Mouvement national des Québécoises et Québécois
139 Poitras, Larue & Rondeau Inc.
129 Québec français
129 Relations
128 Revue d'histoire de l'Amérique française
139 Syndicat des employés de magasins et de bureaux de la SAQ
138 Société nationale d'assurance
137 Société Saint-Jean-Baptiste du Centre du Québec
137 Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal
139 Tassé & Associés Limitée
129 Vie ouvrière

Apprenez à surfer

Bell présente ABC @ Internet

ABC @ Internet est un cours d'introduction à Internet offert par la Télé-université. Cette formation d'une durée de dix heures vous montrera comment vous brancher, naviguer et interagir dans Internet. De plus, vous recevrez tous les logiciels nécessaires, en français, afin d'apprendre à surfer confortablement.

Sur les ondes de CANAL Télé-enseignement (câble 23) et de Radio-Québec (les samedis, 10 h).

Inscription et renseignements

- Montréal : (514) 522-3540
- Québec : (418) 657-2262
- Ailleurs : 1 800 665-4333

L'UNIVERSITÉ À DISTANCE



Université du Québec
Télé-université



I D É E S

MONTREAL, 1995

Un rendez-vous
avec le
quotidien.

LE DEVOIR



LABORATOIRE DR RENAUD

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE À L'AVANT-GARDE
DE LA SCIENCE DERMOCOSMÉTIQUE

1040, AVENUE ROCKLAND, OUTREMONT H2V 3A1



**Gaz
Métropolitain**

LA FORCE DE L'ÉNERGIE

*Avec les
hommages de*



**Assurance vie
Desjardins-Laurentienne**

Entreprendre, c'est agir ensemble.

Nous sommes la banque des gens d'action.
Des gens d'affaires.

Nous sommes au cœur des réalisations
de ceux qui ont l'esprit d'initiative.

Partenaires pour entreprendre.
Et réussir.



Notre banque nationale



Heures d'ouvertures
Lundi-mardi : 10 heures à 15 heures
Mercredi - jeudi : 10 heures à 18 heures
Vendredi : 10 heures à 16 heures

**LA CAISSE POPULAIRE
DE SAINT-JACQUES DE MONTRÉAL**
1255, rue Berri, Montréal H2L 4C6
Tél. : 849-3581 - Téléc. : (514) 849-7019

Services de prêts
1259, rue Berri, bureau 230 Montréal H2L 4C7
Tél. : 849-3581 - Téléc. : (514) 849-7019

GHISLAIN BEAULIEU, directeur général



**S.S.J.B.
DU CENTRE DU QUÉBEC**

449 Notre-Dame, Drummondville
(819) 478-2519

*Plus de 33 500 membres
au Coeur du Québec.*



SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL
Maison Ludger-Duvernay

82 ouest, rue Sherbrooke, Montréal, H2X 1X3
Tél.: 843-8851 Télécopieur: 844-6369

**Mouvement national
des Québécoises
et Québécois**

2207, rue Fullum, Montréal
(Québec) H2K 3P1
Tél. : 527-9460
Télécopieur : 527-9460



*Avec les hommages
du MNQ et de ses
sociétés affiliées*

Ne jetez jamais un numéro de
L'Action nationale

Souvenez-vous toujours que l'Action nationale
accepte tous les exemplaires qu'on lui offre,
particulièrement les années :

**1917 – 1918 – 1944 –
1951 à 1968 – octobre 1994**

Nous acceptons aussi l'Âme des livres et
l'Almanach de la langue française

1250, rue Berri, bureau 320, Montréal H2L 4C7
Tél. : (514) 845-8533

ANA SOCIÉTÉ
NATIONALE
D'ASSURANCE

Une filiale de Groupe National d'Assurance
Membre du Groupe Optimum

425, boul. de Maisonneuve ouest,
bureau 1500,
Montréal H3A 3G5

(514) 288-8711

BIJOUTERIE EMBLÉMATIQUE

C. Lamond & Fils Ltée
Robert Bourget, président

125, rue Alfred
St-Gabriel-de-Brandon
(Québec) J0K 2N0
Tél.: 1 800 567-9771

ASSURANCES

**Poitras, Larue &
Rondeau Inc.**

Courtier d'assurances

3925, rue Rachel est, bur. 200
Montréal H1X 3G8
(514) 899-5377

Pierre Allard comptable agréé

980, rue Saint-Antoine ouest
Bureau 308
Montréal, H3C 1A8

Tél.: 514-874-0838
Tc.: 514-875-9668

LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS
DU QUÉBEC
INDISPENSABLE
DANS UN QUÉBEC SOUVERAIN.
... PRÉSENT DANS 55 PAYS



Syndicat des employés
de magasins
et de bureaux de la SAQ

Depuis le temps,
on s'y connaît.



1065, rue Saint-Denis
Montréal H2X 3J3
Tél.: (514) 849-7754
1-800-361-8427
(extérieur de Montréal)

Denis Laberge
Conseiller en placements

Tassé & Associés, Limitée

630, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 1200
Montréal, (Québec) H3B 1S6 Tél.: (514) 879-3900

Dossier

La désinvolture des gouvernements face à l'évitement des impôts par les compagnies

Michel Bernard
Léo-Paul Lauzon
Martin Poirier

Cette étude a été rédigée par messieurs Michel Bernard et Léo-Paul Lauzon, professeurs au Département des sciences comptables de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), avec la collaboration de monsieur Martin Poirier, étudiant à la maîtrise en science économique et bachelier en sciences comptables à l'UQAM.

Les auteurs de cette étude tiennent à remercier mesdames Diane Dulac, Sylvie Fortin et Céline Lepage, bachelières en sciences comptables à l'UQAM, et madame Martine Lauzon, étudiante au baccalauréat de psychologie à l'UQAM. Ces dernières ont notamment contribué à la collecte et au traitement des données.

Introduction

Le manque de courage politique de nos gouvernements face aux compagnies devient scandaleux en période de coupures dans les services publics. Par exemple, le gouvernement du Québec s'apprête à couper 75 millions de dollars dans l'éducation collégiale alors que des centaines de millions de dollars d'impôts sont reportés indéfiniment ou sont dirigés dans des paradis fiscaux. Notre étude prouve qu'un impôt minimum de 20% tel qu'il existe ailleurs rapporterait des centaines de millions de dollars. Le gouvernement, s'appuyant sur l'utopie de la supériorité du secteur privé, ne trouve pas mieux que de privatiser les revenus publics en sachant qu'une grande partie de ces revenus privés échapperont à l'impôt. Il s'agit d'une attitude irresponsable qui affaiblit la structure sociale.

Des reportages récents ont montré que les entreprises invoquent continuellement la lourdeur fiscale pour déroger aux normes de sécurité sur les chantiers de construction ou pour refuser de réduire le recours au temps supplémentaire au bénéfice d'un plus grand nombre d'emplois. Les compagnies paient-elles réellement trop d'impôts ou s'agit-il d'une entreprise de conditionnement idéologique? Notre étude démontre qu'un grand nombre d'entreprises, environ 45%, paient des montants d'impôts à un taux inférieur à 20%,

alors que le taux statutaire combiné des grandes corporations devrait être aux alentours de 40%.

À l'heure où les gouvernements recherchent toutes les issues possibles à la crise budgétaire, il devient crucial de déterminer la contribution réelle de chaque catégorie sociale à l'effort fiscal. Lorsqu'on parle d'équité fiscale, on s'en remet trop facilement au taux théorique statutaire d'impôt de 40% des grandes corporations plutôt qu'aux montants réellement payés. Dans une société complexe, les mesures gouvernementales ont toujours des effets imprévus qui rendent la planification de plus en plus difficile.

Un de ces effets imprévus est l'ampleur du phénomène de report d'impôt occasionné par les mesures de stimulation économique introduites dans les lois fiscales canadiennes et québécoises, et le recours ouvert aux paradis fiscaux qui détourne stérilement des revenus canadiens vers des pays conciliants. Cette étude veut contribuer à saisir l'ampleur du phénomène de report d'impôt et cerner l'effet de l'introduction d'un impôt minimum. Nous savions déjà que plusieurs entreprises rentables ne paient pas d'impôts mais notre étude vise simplement à documenter le phénomène chez les grandes entreprises et de signaler l'importance des montants en cause. L'étude lève un peu d'incertitude sur l'effet d'un impôt minimum en montrant par exemple la proportion des entreprises qui ne paient pas un minimum de 20% d'impôts réels.

Le ministère des finances a cessé, à partir de 1988, de publier des données concernant les compagnies rentables qui ne paient pas d'impôts. Voulaient-on cesser de s'avouer l'inavouable que montrait un tableau comme celui présenté à la page suivante?

Tableau 1
Sociétés rentables qui n'ont pas payé d'impôts

Année	Nombre de compagnies	Bénéfices échappant à l'impôt, en dollars
1980	62 619	9 966 000 000
1981	70 710	12 113 000 000
1982	83 076	10 504 000 000
1983	79 196	13 300 000 000
1987	93 405	27 100 000 000

Nous avons utilisé les informations financières contenues dans les rapports annuels de 767 entreprises canadiennes.

Nous avons, pour les fins de cette étude, utilisé les informations financières contenues dans les rapports annuels de 767 entreprises canadiennes ouvertes pour l'année financière terminée en 1992. Une demande de rapport annuel a été envoyée à toutes les entreprises faisant partie de la liste publiée chaque année par le Canadian Business. Il est impossible d'obtenir sur une grande échelle les chiffres des PME privées. Nos chiffres portent sur l'année 1992 à cause du délai nécessaire pour réunir les données mais une comparaison avec 1985 montre que la tendance est stable. Le phénomène devrait être semblable pour les années plus récentes car seules des modifications importantes dans les lois fiscales, telle l'introduction d'un impôt minimum, ou un changement drastique dans les politiques d'investissements des entreprises pourraient modifier fondamentalement le phénomène.

Nous avons ensuite éliminé les entreprises qui ont subi une perte avant impôts, de même que celles qui, de par leur nature, sont susceptibles de payer un taux d'impôt moindre ou nul, telles les sociétés d'État, les coopératives, les caisses de retraite et les sociétés en commandite. Le tableau de la page suivante présente le nombre d'entreprises appartenant à chacune de ces catégories, ainsi que le nombre d'entreprises retenu.

Tableau 2
Entreprises recensées et retenues

Échantillon initial	767
ENTREPRISES RETRANCHÉES	
Entreprises qui ont subi une perte	260
Sociétés d'État	44
Coopératives	19
Caisses de retraite	4
Sociétés en commandite	2
TOTAL, entreprises retranchées	329
Entreprises retenues	438

Les entreprises restantes sont donc des compagnies commerciales qui ont réalisé des profits pour l'année étudiée, et qui devraient donc normalement payer leur juste part d'impôts. La présente étude permettra d'évaluer la participation réelle des entreprises canadiennes au financement public.

La surprenante proportion des compagnies qui ne paient pas 20 % d'impôts réels.

Notons immédiatement l'ampleur du phénomène : parmi les 438 entreprises couvertes et analysées par notre étude, nous avons trouvé que deux cents d'entre elles, soit 46 % ont payé réellement moins de 20 % de leur profit en impôts sur le revenu en 1992. La frontière de 20 % a été retenue pour mesurer l'effet qu'aurait l'introduction d'un impôt minimum de 20 %. Ce taux de 20 % correspond grosso modo à la moitié du taux officiel de 40 %, et a été retenu aux États-Unis pour les fins de l'application d'un impôt minimum. Nous rappelons que toutes les entreprises retenues dans notre étude ont réalisé des profits et que si 200 entreprises ont réussi à payer moins de 20 % d'impôts c'est qu'elles ont réussi à reporter les

Toutes les entreprises retenues dans notre étude ont réalisé des profits.

impôts relatifs à ces bénéfiques. Nous étudions donc plus précisément ces 200 entreprises pour lesquelles le phénomène du report d'impôt a joué davantage. Le tableau 3 présente sommairement les résultats obtenus.

51 entreprises n'ont payé aucun impôt malgré la présence de 282 millions \$ de bénéfiques avant impôts.

Notons tout d'abord que 30 entreprises sur 200, soit 6,8 % de notre échantillon, ont obtenu un remboursement global d'impôts de 126 millions \$, malgré un bénéfice total de 200 millions \$. On note également que 51 entreprises n'ont payé aucun impôt malgré la présence de 282 millions \$ de bénéfiques avant impôts. Sur ces 200 compagnies, 72 soit 16,4 % d'entre elles ont payé moins de 10 % d'impôt. Ainsi, des bénéfiques avant impôts de 2,2 milliards \$ n'ont donné lieu qu'à un versement réel de 130 millions \$ d'impôts. Finalement, 47 entreprises ont payé entre 11 et 20 %, ce qui fait que des bénéfiques avant impôts de 3,37 milliards \$ ont occasionné seulement 492 millions \$ de recettes fiscales réelles en 1992. En résumé, on observe que chez les 200 compagnies sur 438 qui ont payé moins de 20 % d'impôt le taux réel des impôts payés fut de 8,2 %, soit environ 495 millions \$ sur 6 milliards \$ de profits avant impôt.

En référence à une étude semblable que nous avons réalisée en 1985, la tendance se maintient à l'exception près que le pourcentage d'entreprises ne payant qu'entre 0 % et 10 % d'impôts est passé de 24,3 % à 28,1 % de 85 à 92. Les chiffres de 1992 ne sont donc pas exceptionnels. Il faut noter que le phénomène du report d'impôt n'est en rien le résultat d'une évasion fiscale. (L'annexe 1 explique brièvement le phénomène du report de l'impôt) Il s'agit bel et bien d'avantages consentis par les lois de l'impôt aux compagnies et probablement en bonne partie l'effet imprévu d'une loi qui est devenue au fil des années un véritable tonneau percé. D'ailleurs les discours politiques en faveur d'un impôt minimum témoignent du fait

que les gouvernements considèrent cette situation indésirable dans le contexte actuel.

Il est difficile de conclure à partir de notre échantillon car il est impossible d'établir son degré de représentativité face à l'ensemble. Toutefois, à 438, le nombre d'entreprises étudiées est important, et l'échantillon n'est pas biaisé en faveur des entreprises bénéficiant spécifiquement du phénomène de report d'impôt. Soulignons que les 438 entreprises analysées sont parmi les plus grandes au Canada. On peut dire que le phénomène est d'une telle ampleur que les gouvernements sont légitimés de considérer la mise sur pied d'un impôt minimum.

Les 438 entreprises analysées sont parmi les plus grandes au Canada.

Tableau 3
Proportion des compagnies qui paient moins de 20 % d'impôts réels.

Catégorie d'imposition et pourcentage des 438 compagnies analysées	Nombre d'entreprises	Bénéfice avant impôts	Impôts payés (remboursement)	Taux d'imposition moyen
Celles qui ont reçu un remboursement. (6,9 %)	30	200 406 657	(126 095 023)	(62,9) %
Celles qui n'ont rien payé. (11,7 %)	51	281 815 871	0	0,0 %
Celles qui ont payé entre 1 et 10 % (16,4 %)	72	2 205 957 915	129 711 024	5,9 %
Celles qui ont payé entre 11 et 20 % (10,7 %)	47	3 374 897 392	491 618 362	14,6 %
Total (45,7 %)	200	6 063 077 835	495 234 363	8,2 %

L'annexe 2 poursuit l'étude des 200 entreprises ayant payé moins de 20 % d'impôt plus en détail. Pour étayer le phénomène nous révélons le nom des entreprises ayant réalisé les plus gros bénéfices et qui ont profité des reports d'impôts.

Quelques championnes du report d'impôt

Certains pourraient nous opposer que le phénomène du report des impôts ne mérite pas l'attention puisque les entreprises reportent leurs impôts aux années suivantes et finissent par les payer. D'abord il faut dire que 1 \$ d'impôt reçu dans 10 ans n'équivaut qu'à verser 46 cents aujourd'hui en tenant compte d'un taux d'intérêt de 8 %. Ce dollar d'impôts reçu dans 5 ans équivaldrait à 68 cents aujourd'hui. Mais nous avons mentionné précédemment que les compagnies réussissent à reporter cumulativement d'année en année le paiement d'une partie de leurs impôts. Si tel est le cas, nous devrions observer de gros montants d'impôts reportés au passif des compagnies. C'est ce que l'on observe en effet. Voyons aux tableaux 4, 5 et 6 les proportions que cela peut parfois prendre. Un calcul, portant sur les vingt plus importantes au Canada, arrive au chiffre impressionnant de 14,8 milliards \$ de report d'impôts. Au Québec, les vingt plus importants reports d'impôts forment ensemble un montant de 7,0 milliards \$.

Au Québec, les vingt plus importants reports d'impôts forment ensemble un montant de 7,0 milliards \$.

Notre étude portait sur 438 entreprises canadiennes rentables. Un échantillon plus large de 767 entreprises incluant celles qui ont réalisé des pertes situe le montant des impôts reportés nets à 27 milliards de dollars.

Tableau 4
Montant des impôts reportés

	Nombre d'entreprises	Montant d'impôts reportés
Impôts reportés	437	30 019 294 696
Impôts reportés débiteurs	89	(2 924 574 995)
Impôts reportés nuls	241	0
TOTAL	767	27 094 719 701

Voici les vingt entreprises canadiennes analysées dans notre étude qui ont présenté au bilan l'impôt reporté le plus important (montants en milliers de dollars).

Tableau 5
Les vingt plus grands reports d'impôts au Canada
(D'après notre échantillon de 767 entreprises)

ENTREPRISE	Avoir net	Impôts reportés	En % de l'avoir net
BCE INC	11 078 000	2 181 000	19,7 %
CANADIAN PACIFIC LTD	6 286 300	1 930 600	30,7 %
COMPAGNIE PETROLIERE IMPERIALE LTEE	6 636 000	1 577 000	23,8 %
ALCAN ALUMINIUM LTEE	4 226 000	955 000	22,6 %
SHELL CANADA LTEE	2 997 000	846 000	28,2 %
PANCANADIAN PETROLEUM LTEE	1 674 700	813 900	48,6 %
NORANDA INC	4 123 000	706 000	17,1 %
INCO LTEE	2 043 668	610 667	29,9 %
WESTCOAST ENERGY INC	1 020 918	569 197	55,8 %
NORCEN ENERGY RESOURCES LTD	1 310 353	490 476	37,4 %
COMPAGNIE SEAGRAM LTEE	6 483 000	484 000	7,5 %
PETRO-CANADA	2 643 000	467 000	17,7 %
AMOCO CANADA PETROLEUM COMPANY LTD	- 232 000	453 000	-195,3 %
ALBERTA ENERGY CO LTD	907 100	438 600	48,4 %
HOME OIL COMPANY LTD	399 900	438 600	109,7 %
DOFASCO INC	1 369 000	393 800	28,8 %
CHRYSLER CANADA	1 129 100	387 800	34,3 %
INTERPROV. PIPE LINE SYSTEM INC	458 900	373 500	81,4 %
XEROX CANADA INC	610 908	349 943	57,3 %
THE THOMPSON CORPORATION	3 821 596	349 497	9,1 %
TOTAL, 20 COMPAGNIES	58 986 443	14 815 580	25,1 %

Voici les vingt plus grands impôts reportés de compagnies québécoises (montants en milliers de dollars).

Tableau 6
Les vingt plus grands reports d'impôts au Québec.
(D'après notre échantillon de 767 entreprises)

ENTREPRISE	Avoir net	Impôts reportés	En % de l'avoir net
BCE INC	11 078 000	2 181 000	19,7%
CANADIAN PACIFIC LTD	6 286 300	1 930 600	30,7%
ALCAN ALUMINIUM LTEE	4 226 000	955 000	22,6%
COMPAGNIE SEAGRAM LTEE	6 483 000	484 000	7,5%
COMPAGNIE TELEPHONE ANGLO-CANADIENNE	963 445	338 643	35,1%
QUEBECOR INC	643 609	273 060	42,4%
DOMTAR INC	929 000	118 000	12,7%
IMASCO LTEE	3 057 800	116 200	3,8%
LAFARGE CANADA INC	774 231	97 239	12,6%
GROUPE VIDEOTRON LTEE	449 600	75 273	16,7%
LAURENTIENNE FINANCIERE INC	397 737	68 441	17,2%
CIMENT ST-LAURENT INC	323 130	65 375	20,2%
POWER CORP DU CANADA	2 236 659	55 042	2,5%
CASCADES INC	430 223	45 511	10,6%
TELEGLOBE INC	573 600	41 200	7,2%
TEMBEC INC	280 255	34 862	12,4%
COMPAGNIES MOLSON LTEE	923 690	32 154	3,5%
PROVIGO	340 400	26 000	7,6%
DOMINION TEXTILE INC	378 088	22 623	6,0%
IVACO INC	422 274	19 830	4,7%
TOTAL, 20 COMPAGNIES	41 197 041	6 980 053	16,9%

Le cas d'Inco Limitée

Si l'on se fie exclusivement à l'état des résultats de la compagnie Inco Limitée pour l'année 1992, on se doit de conclure que cette entreprise paie une part d'impôts raisonnable sur ses bénéfices. Pourtant, cette évaluation sommaire est fort trompeuse, comme le démontre le tableau suivant (en milliers de dollars) :

Tableau 7
Données extraites des états financiers d'Inco

ANNÉE	1992	1991	1990	TOTAL
Bénéfices avant impôts	26 964	139 219	809 023	975 206
Impôt exigible	(59 326)	(64 549)	229 942	106 068
Impôt reporté	84 581	81 108	33 610	199 299
Charge d'impôt	25 255	16 560	263 552	305 367
Taux d'imposition apparent	93,7 %	11,9 %	32,6 %	31,3 %
Taux d'imposition effectif	(220,0) %	(46,4) %	28,4 %	10,9 %

Bien que l'entreprise semble avoir payé 31,3% de ses bénéfices en impôts au cours des trois dernières années, la réalité est tout autre. En reportant pour 199,3 \$ millions d'impôts, Inco n'a effectivement payé que 10,9% d'impôts sur ses bénéfices pour ces trois années. Pour les années 1991 et 1992, Inco a reporté tellement d'impôts qu'elle a finalement reçu un remboursement du fisc pour chacune de ces années, d'un montant total de 123,9 \$ millions, malgré des bénéfices de 166,2 \$ millions. C'est donc dire que le fisc, loin de lui siphonner ses profits, a en fait presque doublé le bénéfice avant impôts de cette compagnie grâce à de généreux remboursements.

Inco n'a effectivement payé que 10,9% d'impôts sur ses bénéfices pour ces trois années.

Ce qui rend les impôts reportés intéressants pour les compagnies, c'est qu'ils peuvent, dans les faits, être reportés indéfiniment. Au cours des trois

Les impôts reportés au bilan de la compagnie Inco ont augmenté de 217,3 \$ millions, soit une augmentation de 55,3 %

années étudiées, les impôts reportés au bilan de la compagnie Inco ont augmenté de 217,3 \$ millions, soit une augmentation de 55,3 %, alors que les actifs totaux n'ont augmenté que de 11,9 %. Les impôts reportés ne représentaient que 20,6 % de l'avoir des actionnaires en 1990, contre 29,9 % en 1992. Au cours des 10 dernières années, soit de 1983 à 1992, les impôts reportés d'Inco ont augmenté de 153,7 %, soit 9,7 % par année.

Les impôts reportés sont donc habituellement reportés indéfiniment, et sont dans les faits rarement payés. Plusieurs particuliers rêveraient de pouvoir en faire autant.

Les catégories d'industries bénéficiant le plus des reports d'impôts

Le tableau 8 présente les montants d'impôts reportés par industrie, de même que l'impôt reporté moyen et l'impôt reporté en pourcentage de l'avoir des actionnaires.

Tableau 8
Les reports d'impôts selon les catégories d'industries

INDUSTRIE	Nombre de compagnies	Impôts reportés au bilan	Impôts reportés moyens	En % de l'avoir net
Fabrication de produits industriels	89	1 090 481 197	12 252 598	8,7 %
Fabrication de produits de consommation	79	876 060 117	11 089 369	6,9 %
Pétrole, gaz et produits chimiques	73	6 480 689 933	88 776 574	24,6 %
Pâtes et papiers, mines et métaux	98	2 937 920 478	29 978 780	16,5 %
Communications et haute technologie	74	1 108 789 287	14 983 639	8,8 %
Institutions financières	145	(841 234 946)	-5 801 620	-1,5 %
Distribution en gros et au détail	53	346 718 455	6 541 858	4,9 %
Gestion et divers	115	1 217 855 248	10 590 046	7,3 %

L'industrie pétrolière présente les impôts reportés les plus importants en raison de la générosité du fisc, qui permet un amortissement accéléré sur les dépenses d'exploration et d'exploitation. L'industrie minière présente aussi des impôts reportés élevés pour les mêmes raisons.

Une entreprise d'exploration minière ou pétrolière qui engage des coûts pour découvrir de nouveaux gisements, ou pour recueillir davantage d'informations sur un gisement potentiellement exploitable, peut actuellement déduire ces coûts en entier dès la première année. Pourtant, ces coûts visent à créer pour l'entreprise un actif, intangible mais bien réel.

L'information recueillie suite aux études sismiques et aux forages d'essai rehausse la valeur des concessions pétrolières et minières, et peut même être revendue à d'autres entreprises à profit. Certaines petites entreprises ne font d'ailleurs que de l'exploration, revendant à profit par la suite l'information recueillie.

La logique permet aux entreprises minières et pétrolières d'augmenter continuellement la valeur de leurs concessions, tout en réalisant des pertes fiscales est douteuse. Lorsqu'un propriétaire d'un immeuble engage des dépenses pour en augmenter la valeur, celles-ci doivent être capitalisées et ne peuvent être déduites pour fins fiscales que sur plusieurs années. Une équité de traitement exigerait que cette règle s'applique aussi aux compagnies minières et pétrolières.

Ces deux industries, qui représentent 22 % des entreprises, regroupent à elles seules 35 % des impôts reportés. Pour ces deux industries, les impôts reportés représentent respectivement 24,6 % et 16,5 % de l'avoir des actionnaires, et les impôts reportés moyens sont parmi les plus élevés. Seule l'industrie des services publics présente des impôts reportés plus élevés, non pas en raison d'une

L'industrie pétrolière présente les impôts reportés les plus importants.

générosité spécifique du fisc, mais plutôt en raison de la grande taille de ces entreprises et de l'importance des investissements en immobilisations. Nous observons donc que, de toutes les industries, les compagnies pétrolières et minières sont particulièrement choyées.

L'impôt minimum se fait toujours attendre

Tour à tour messieurs Chrétien et Parizeau avaient parlé d'un impôt minimum en période électorale. Par exemple, un taux minimum de 20% d'impôt signifie que les entreprises ne pourraient reporter à plus tard le premier 20% d'impôts sur leurs bénéfices courants. Voyons ce que cela donne pour nos 200 compagnies qui ont réussi à payer moins de 20% d'impôts sur le revenu.

Tableau 9
Impact d'un impôt minimum de 20%

	Bénéfices avant impôts	Impôts payés (remboursements)	Taux d'imposition
30 compagnies	200 406 657	(126 095 023)	Négatif
51 compagnies	281 815 871	0	Nul
72 compagnies	2 205 957 915	129 711 024	1 à 10%
47 compagnies	3 374 897 392	491 618 362	11 à 20%
Total, 200 compagnies	6 063 077 835	495 234 363	8,2%
Impôt minimum de 20%	6 063 077 835	1 212 615 567	20,00%
Recettes additionnelles		717 381 204	

Évidemment ce chiffre de 717 millions\$ ne veut rien dire dans l'absolu puisque nos données n'incluent pas toutes les compagnies canadiennes, mais il démontre que l'impôt minimum aurait un effet sérieux sur les recettes des gouvernements. Sur 438 compagnies qui ont fait des bénéfices,

nous avons observé que 200 soit 45 % d'entre elles ne paient pas ce minimum de 20 %. Notre échantillon est assez grand pour dire qu'au moins 40 % des entreprises canadiennes seraient affectées par la mesure de l'impôt minimum de 20 %.

Les paradis fiscaux

Il faut retenir aussi que notre étude ne traite pas des sommes que le fisc ne perçoit jamais à cause de l'existence des paradis fiscaux. Les montants en cause sont impossibles à évaluer étant par définition classés artificiellement dans les revenus d'entreprises étrangères.

Les médias ont fait état de quelques bizarreries témoignant de l'existence du phénomène. L'archipel des Bermudes avec ses 60 000 habitants compte 9 500 compagnies dont 1 300 dans l'assurance. Ce sont sûrement les habitants les plus assurés de la terre... Pourtant cette tendance à l'assurance s'explique mal puisqu'ils arrivent troisième au monde pour le PNB par habitant. Les 30 000 habitants des îles Caïmans, avec leurs 28 000 compagnies, sont sûrement les gens les plus entreprenants de la terre... Il faut dire pour éclairer le phénomène que le taux d'impôt de ces paradis est rarement au-dessus de 10 %. Les Barbades imposent les compagnies internationales à 2 %. Les conseils de direction artificiels de ces compagnies incorporées dans des paradis fiscaux sont généralement formés de personnes bien rémunérées associées aux fiscalistes et comptables qui organisent les incorporations.

Les 30 000 habitants des îles Caïmans, avec leurs 28 000 compagnies, sont sûrement les gens les plus entreprenants de la terre.

Parmi notre échantillon d'entreprises, Foster Brewing Group Canada Inc. (FBG Canada) fait partie de ces compagnies qui ont payé en 1992 moins de 10 % d'impôts sur leurs bénéfices. En fait, avec seulement 2 000 \$ d'impôts payés sur plus de 31 millions \$ de profits, le taux d'imposition de cette compagnie pour l'année 1992 se situe

Sur 119 filiales étrangères appartenant à nos six grandes banques, 57 sont localisées dans les Antilles.

aux alentours de 0,0065%. Comme la presque totalité de ses revenus sont des dividendes non-imposables provenant d'une filiale incorporée aux Barbades, FBG Investments (Barbados) Inc., la société FBG Canada ne paie des impôts que sur des revenus d'intérêts de 9 000\$. Par négligence ou désintéressement, FBG Canada n'a pas daigné transférer ces 9 000\$ de revenus aux Barbades, sans quoi elle n'aurait pas payé un sou d'impôts au fisc canadien.

La compagnie FBG Canada est, selon les dires de son président¹, un « **véhicule financier à but spécifique pour les opérations brassicoles de sa société mère** ». Bel euphémisme...

Il faut aussi classer parmi les bizarreries la tendance de l'industrie bancaire canadienne à ouvrir des filiales dans les Antilles. Le tableau 10 de la page suivante montre que sur 119 filiales étrangères (à l'extérieur du Canada et des États-Unis) appartenant à nos six grandes banques, 57 sont localisées dans les Antilles.

Tant le premier ministre Jacques Parizeau² que l'ex-ministre québécois du revenu Yves Séguin³ ont blâmé l'utilisation par les grandes corporations de filiales étrangères situées dans des paradis fiscaux, pour fins de réduction de l'impôt sur le revenu. Selon M. Séguin, le fait de permettre aux entreprises canadiennes de ne pas déclarer leurs bénéfices réalisés dans des filiales étrangères encourage les grandes corporations à s'installer dans des paradis fiscaux.

1. Rapport annuel 1992 (traduction).

2. « Parizeau blâme les grandes corporations pour la débâcle financière d'Ottawa », *La Presse*, 29 septembre 1993.

3. « Le budget Martin : du tape-à-l'œil qui cache des privilèges », *Le Monde Ouvrier*, Avril 1995.

Tableau 10
Filiales étrangères des banques canadiennes

	Antilles	Amérique, sauf Antilles	Europe	Asie	Reste du monde	Total
Banque Scotia	33	1	5	7	0	46
CIBC	7	0	5	8	1	21
Toronto-Dominion	2	0	8	1	4	15
Banque de Montréal	3	1	2	1	0	7
Banque Royale	10	0	11	3	0	24
Banque Nationale	2	0	2	2	0	6
TOTAL	57	2	33	22	5	119

Pour une fortune bien bronzée

On se souviendra qu'en février 1994, le ministre fédéral du revenu David Anderson avait exprimé sa colère devant le fait que les comptables agréés, avocats et autres conseillers fiscaux utilisaient leurs talents pour appuyer l'évasion fiscale. Il avait été obligé de se rétracter face aux interventions de ces guildes professionnelles, qui n'avaient pas aimé le mot « évasion ».

Pourtant, la revue officielle des comptables agréés, « CA Magazine », présentait récemment un article⁴ sur les « stratégies légales d'évitement fiscal ». On peut y lire ceci :

Nous privilégions en général les territoires qui, comme les îles Caïmans, sont des colonies britanniques plutôt que des États indépendants. Par exemple, il n'y a aucun impôt local aux îles Caïmans. Les produits de placements, les redevances et les gains en capital

La revue officielle des comptables agréés, « CA Magazine », présentait récemment un article sur les « stratégies légales d'évitement fiscal ».

4. Elphinstone, Scott, Messer, William, « Pour une fortune bien bronzée », *CA Magazine*, juin-juillet 1995, pages 52-54.

La quasi-totalité des grandes sociétés multinationales canadiennes ont recours à des sociétés domiciliées à l'étranger.

sont exempts de tout impôt. (...) Il y a présentement plus de 28 000 sociétés constituées aux îles Caïmans, chiffre qui augmente au rythme d'environ 4 000 nouvelles sociétés chaque année.

Il faut aussi s'étonner de l'obsession pour la confidentialité dont fait montre cet article du CA Magazine :

Il s'agit de la première ligne de défense de vos clients. Ils doivent choisir un territoire permettant d'assurer la confidentialité de leurs affaires personnelles. Suivant la Confidential Relationship Law de 1976 des îles Caïmans, commet une infraction quiconque dévoile quelque information au sujet des affaires d'un client à toute personne autre que le client ou ses mandataires autorisés. Le plus important, toutefois, c'est que le client tienne ses affaires secrètes. Pour cela, il doit non seulement éviter de se vanter dans les réunions mondaines, mais aussi s'assurer, par exemple, que les opérations entre l'entité extraterritoriale et le Canada sont réduites au minimum.

L'article est aussi révélateur de l'ampleur du phénomène au Canada :

La quasi-totalité des grandes sociétés multinationales canadiennes ont recours à des sociétés domiciliées à l'étranger dans le cadre de leur stratégie de gestion fiscale. Par exemple, la Barbade constitue un endroit propice pour mettre en œuvre une stratégie d'entreprise internationale exploitée activement, car la convention entre le Canada et la Barbade permet que le revenu d'une entreprise exploitée activement, gagné et imposé à un taux réduit (un maximum de 2,5 %) à la Barbade, soit reçu à titre de dividende libre d'impôt par une société canadienne. Toutefois, dans son rapport de 1993, le vérificateur général du Canada a indiqué que la planification fiscale internationale des sociétés représentait une

source importante de recettes fiscales perdues. Au printemps suivant, le budget fédéral a permis d'introduire des dispositions qui ont éliminé certaines des économies d'impôts dont pouvaient bénéficier les entreprises canadiennes, mais il en reste encore beaucoup.

L'article de ces conseillers, retenue par le comité éditorial de la revue des comptables agréés, n'hésite pas à affirmer que « si Revenu Canada était au courant de toutes les opérations qui ont lieu, le ministère contesterait la légitimité de la plupart des structures extraterritoriales, ce qui entraînerait des frais juridiques et/ou des pénalités, de même que des intérêts supplémentaires. » Les auteurs appellent cela « un risque fiscal ». Évidemment, les auteurs prêchent par l'exemple puisque la firme de consultation à laquelle ils sont associées, N.M.Rothschild Group of Companies, est domiciliée... aux îles Caïmans.

Ces appels à la confidentialité et ces craintes d'intervention des gouvernements permettront au lecteur de se faire une opinion sur la nuance qu'il existe entre évasion et évitement qui avait été à l'origine de la demande de rétractation des comptables agréés envers le ministre fédéral. Le lecteur appréciera aussi la valeur morale de ces conseils et agissements.

L'article n'hésite pas à dire plus loin que l'existence d'un parti séparatiste au Québec provoque un risque politique qui rend le recours aux paradis fiscaux plus intéressants.

Il faut se rappeler que le vérificateur général du Canada signalait, en 1992, que des corporations canadiennes avaient investi « 16,1 milliards à la Barbade, à Chypre, en Irlande, aux Pays-Bas et en Suisse, pays qui sont tous considérés comme des paradis fiscaux, pour échapper au fisc en profitant des règles peu restrictives sur les investissements étrangers ».

L'article n'hésite pas à dire que l'existence d'un parti séparatiste au Québec provoque un risque politique qui rend le recours aux paradis fiscaux plus intéressants.

Après avoir mentionné les pertes de centaines de millions de dollars d'impôts qui en résulte, le vérificateur général notait, dans son rapport annuel, le cas d'une société canadienne qui avait créé une filiale à la Barbade :

Un transfert de 318 millions de dollars de placements à cette filiale de La Barbade a rapporté en six mois des revenus de 37 millions non assujettis aux règles du Revenu étranger accumulé tiré de biens. Ce revenu de 37 millions, qui n'a pas été imposé à l'étranger à un taux semblable aux taux canadiens, est ensuite transféré à la société mère canadienne en tant que dividendes exonérés. Non seulement ce revenu étranger n'est-il pas assujetti à l'impôt quand il rentre au Canada, mais il donne aussi droit aux crédits d'impôt fédéral et provinciaux sur les dividendes versés aux actionnaires canadiens. De plus, cette société a engagé des frais de financement pour son investissement dans la filiale de La Barbade, ce qui lui permet de déclarer une perte fiscale au Canada et de ne pas payer d'impôts.

L'usage abusif des paradis fiscaux pour fins d'évitement fiscal se poursuit de plus belle.

Malheureusement, les mises en garde du vérificateur général du Canada sont restées lettre morte, puisque l'usage abusif des paradis fiscaux pour fins d'évitement fiscal se poursuit de plus belle.

Les investisseurs intéressés qui ne peuvent recourir à ces spécialistes pourront toujours se procurer le premier guide canadien sur les paradis fiscaux, pour lequel le journal *Les Affaires* a consacré une demi-page⁵. Ce livre porte sur les 24 principaux paradis fiscaux, parmi lesquels figurent Belize, les Bermudes, Panama, la Suisse,

5. *Les Affaires*, 18 août 1995 citant Czerlau, Richard, « World Financial Privacy Atlas », 1995.

les Barbades, l'Autriche, les îles Caïman, Nauru et les îles Turk et Caicos. L'auteur, Richard Czerleau, formule entre autres les recommandations suivantes : « Les personnes intéressées à fonder des compagnies d'assurance captives seront intéressées par l'île de Man. Ceux qui désirent créer des sociétés de placement *offshore* seront intéressés par des endroits comme les Bahamas, Anguila et Nevis, dans les Antilles. »

Avec un peu de volonté politique, nos gouvernements pourraient mettre fin à ces mesures d'esquive fiscale.

Pourtant, avec un peu de volonté politique, nos gouvernements pourraient mettre fin à ces mesures d'esquive fiscale qui ont cours depuis plusieurs années au pays. Nos élus ont certes démontré plus de « courage » en sabrant allègrement dans les programmes sociaux. Il semble plus facile pour ces derniers de « régler » le sort des assistés sociaux et des chômeurs que de s'occuper des investisseurs canadiens qui ont un faible pour l'exotisme fiscal. Afin de démontrer notre bonne volonté, nous tenons à offrir nos services, sur une base bénévole, au premier ministre du Canada, monsieur Jean Chrétien, et à son ministre des finances, monsieur Paul Martin, afin de trouver une solution équitable au fléau de l'escampette fiscale. En adoptant définitivement l'approche positive plutôt que la stérile voie coercitive, nous ferons en sorte d'inciter les investisseurs à « éviter » l'évitement fiscal dans les sites paradisiaques.

Conclusion

La présente étude permettra de remettre en perspective les propos de ceux qui nous disent que les compagnies croulent sous les impôts et ont de plus en plus de difficultés à obéir aux injonctions du marché à cause des ponctions de l'État. Elle permet aussi de juger du manque de courage des gouvernements qui entretiennent un laxisme face aux compagnies mais qui visent les boucs émissaires naturels de la colère des contribuables, soit

les fonctionnaires, les professeurs, les assistés sociaux, les chômeurs, etc.

Nous avons montré que présentement plusieurs entreprises paient peu ou pas d'impôts sur le revenu, et certaines reçoivent même des remboursements du fisc, malgré des bénéfices de plusieurs millions de dollars. La société existe en vue d'une collaboration et il est difficile d'admettre que cette unité d'utilisation des services publics qu'est l'entreprise puisse s'en tirer pendant plusieurs années sans payer d'impôts. Selon M. Séguin⁶, ex-ministre québécois du Revenu, la moitié des fonds publics dépensés va en services aux entreprises. Par principe d'équité, celles-ci devraient donc contribuer à la moitié des recettes fiscales de nos gouvernements.

Un impôt minimum de 20% aurait un certain effet de rétablissement de l'équité.

Les autorités gouvernementales devraient instaurer un impôt minimum afin que toute entreprise participe au financement des infrastructures sociales dont elle profite. Nous avons vu, à partir d'un grand échantillon de 438 compagnies rentables que 200 d'entre elles paient moins de 20% d'impôts. Une proportion d'au moins 40% des grandes compagnies rentables s'en tirent donc avec moins de 20% d'impôts sur le revenu réel. Un impôt minimum de 20% aurait un certain effet de rétablissement de l'équité. L'actuelle taxe sur le capital des grandes corporations est déjà un pas dans la bonne direction.

D'autre part, l'efficacité des amortissements fiscaux accélérés dans l'accroissement des investissements n'a jamais été démontrée. Une enquête fiscale a déjà démontré en 1986 que les réductions d'impôts accordées aux compagnies ne génèrent que le sixième des emplois créés par une dépense gouvernementale. Les industries ciblées par des

6. *Le Monde Ouvrier*, op. cit.

mesures fiscales favorables à l'investissement n'investissent pas plus que les autres. Ces « encouragements », qui n'assurent qu'un plus gros profit aux compagnies, sont le résultat d'un lobbying de groupes d'intérêts particuliers puissants qui ont l'oreille du gouvernement.

Pendant que l'on planifie la réduction des programmes sociaux, l'industrie des abris fiscaux fonctionne à plein régime pour le bien des mieux nantis. Sans parler des dépenses personnelles des gens d'affaires qui trouvent leur chemin comme des dépenses d'affaires déductibles d'impôt.

L'Ordre des comptables agréés, les associations d'économistes, les instituts du genre Fraser et C.D. Howe jettent pudiquement le voile sur l'ampleur des concessions fiscales accordées aux compagnies et aux bien-nantis, préférant exiger la coupure des programmes sociaux. Les honoraires de fiscalité de plusieurs groupes de professionnels se fondent sur l'inextricabilité de la loi. Nous l'avons vu, l'Institut canadien des comptables agréés prêche dans sa propre revue le recours sans vergogne aux paradis fiscaux, allant jusqu'à accepter des publicités à cet effet. Peut-on se moquer plus ouvertement du concept de justice sociale? En recherchant l'exploitation maximale des échappatoires fiscales au bénéfice de leurs clients, ils deviennent des citoyens contreproductifs qui vivent de la complexité et de la générosité du système fiscal.

Pendant que l'on planifie la réduction des programmes sociaux, l'industrie des abris fiscaux fonctionne à plein régime.

À cet effet, il est utile de souligner au lecteur les propos tenus récemment par le premier ministre du Canada, monsieur Jean Chrétien : « *Je pense qu'il est inacceptable qu'il y ait des contribuables qui ne paient absolument rien en impôts dans une année avec de gros revenus et qu'il va falloir regarder la possibilité d'instaurer un impôt minimum.* » Il poursuit en disant : « *Le problème est que le système fiscal canadien est comme une*

grosse meule de fromage dans laquelle les avocats et les comptables passent leur temps à faire des trous.»⁷

M. Parizeau suggère également d'implanter un impôt minimum aux entreprises.

Quant à l'ex-premier ministre du Québec, il formulait dernièrement⁸ les propos suivants sur le problème des évitements et des reports d'impôts : « *Les grandes corporations financières au Canada échappent largement au fisc et sont ainsi en bonne partie responsables de la débâcle financière du gouvernement fédéral. (...) Si les vieux partis fédéraux veulent sérieusement s'attaquer au problème du déficit, ils doivent avoir le courage de se retourner vers les grandes corporations, dont plusieurs ne paient pas un sou d'impôts.* » M. Parizeau a dénoncé l'attitude de Jean Chrétien, qui essaie de culpabiliser les citoyens ordinaires pour les déboires financiers du gouvernement fédéral en menaçant de sabrer différents programmes sociaux.

Selon M. Parizeau, « *Une des évasions fiscales utilisées par les grandes sociétés consiste, par les jeux comptables, à générer des entrées de revenus au pays provenant des filiales étrangères sous forme de dividendes. (...) L'ensemble des possibilités d'évasions offertes par le régime fiscal canadien coûte chaque année des milliards de dollars au trésor fédéral. (...) Seulement pour l'année 1986, les grandes corporations ont déclaré des déductions d'impôt reportées de 21 milliards, soit autant d'argent que ne touchera jamais Ottawa.* » M. Parizeau suggère également d'implanter un impôt minimum aux entreprises,

7. C. Auger, Michel, « Chrétien songe à un impôt minimum pour les entreprises », *Journal de Montréal*, 15 octobre 1993.

8. Propos tels que rapportés par M. Frédéric Tremblay, de la Presse Canadienne.

Tremblay, Frédéric, « Parizeau blâme les grandes corporations pour la débâcle financière d'Ottawa », *La Presse*, 29 septembre 1993.

comme c'est le cas présentement aux États-Unis. Le gouvernement du Québec passerait-il à l'action dans l'éventualité d'un Québec souverain? De plus, est-il nécessaire d'être dans un pays indépendant pour commencer à colmater, même en partie, les brèches béantes de la fiscalité des entreprises.

En incluant les cotisations sociales, les particuliers apportaient 70% de revenus au gouvernement fédéral en 1994 contre 19% pour les compagnies. Pierre Fortin⁹, professeur d'économie à l'UQAM, montrait que pour l'année 1991, l'impôt sur le revenu des particuliers comptait pour 23,1 milliards de dollars, et l'impôt sur le revenu des compagnies pour 2,9 milliards de dollars. Les Québécois ont payé respectivement 4 et 6,2 milliards de dollars en TPS et en TVQ.

Ce sont déjà les particuliers qui financent la majorité des infrastructures publiques utilisées par les compagnies, il devient inacceptable qu'un grand nombre d'entreprises s'en tirent en payant moins de la moitié du taux officiel d'impôt de 40%. Les travailleurs salariés, prisonniers du fisc, paient leur part par la voie de la déduction à la source alors que les revenus d'entreprises, de capital, de dividendes échappent au fisc dans une proportion appréciable. La complexité et l'inéquité du système fiscal démoralisent les travailleurs et incitent ceux qui le peuvent à l'économie souterraine ou à la non observation de la loi. Avec l'ampleur du transfert de l'économie officielle à l'économie souterraine, comment le gouvernement peut-il sérieusement nous dire que l'économie est en décroissance? Ces fausses appréciations entretiennent les doléances des compagnies.

Pour l'année 1991, l'impôt sur le revenu des particuliers comptait pour 23,1 milliards de dollars, et celui des compagnies pour 2,9 milliards de dollars.

9. « Révolutionner l'impôt sur le revenu : Pourquoi et comment? », Conférence au Conseil de la santé et du bien-être, avril 1995.

Pensons à cela lorsque le Conseil du patronat et les Chambres de commerce nous demanderont de couper dans les programmes sociaux. Il devient difficile de croire à la supériorité intrinsèque du secteur privé. Une vaste entreprise de conditionnement idéologique est continuellement à l'œuvre pour cacher le pouvoir véritable des entreprises et les privilèges dont elles profitent.

Brève explication du phénomène du report de l'impôt

Pour comprendre le phénomène du report d'impôt il faut d'abord considérer que les dépenses sont les causes mises en branle pour obtenir des effets appelés revenus. Donc si le fisc impose le revenu (l'effet), il doit permettre de déduire la dépense (la cause) nécessaire à la réalisation du revenu. Or le fisc permet aux entreprises de déduire les dépenses (la cause) alors que les revenus, les effets imposables ne se sont pas encore manifestés. Par exemple, si une entreprise pétrolière dépense 10 millions \$ pour forer un puits duquel on extraira du pétrole pendant dix ans, légitimement les frais de forage devraient déduire les revenus sur dix ans à mesure que les causes produisent des effets imposables. Mais le fisc permet aux compagnies de déduire ces frais pendant l'année courante avant que le revenu à imposer ne se soit manifesté. Les dépenses passent dans le rapport d'impôt avant les revenus. On comprend que l'entreprise paiera peu d'impôt l'année où elle a fait ce forage car des dépenses utiles aux revenus futurs déduiront les revenus de l'année courante. Ce jeu est très répandu avec l'amortissement fiscal accéléré des immobilisations qui rapportent des revenus sur de longues périodes. Les entreprises bénéficient donc d'un «encouragement fiscal» car verser 1 \$ d'impôt dans 10 ans équivaut à verser 46 cents aujourd'hui en tenant compte d'un taux d'intérêt est de 8%. De plus comme les entreprises réinvestissent leur profit en immobilisations rapidement amortissables au point de vue fiscal, le jeu du report se perpétue.

Leurs pertes apparentes sont dues à des déluges de déductions fiscales.

Lorsqu'une entreprise peut déduire davantage de dépenses fiscales qu'elle a réalisé de revenus, elle réalise une perte fiscale. Ces pertes ne sont souvent dues qu'à des règles fiscales fort généreuses, car dans les faits de nombreuses compagnies réalisent à la fois des profits comptables et des pertes fiscales. Le cas des nombreuses compagnies qui ont obtenu un remboursement du fisc malgré des bénéfices comptables en est un exemple frappant. Comme les pertes fiscales peuvent être utilisées sur les bénéfices réalisés trois ans auparavant, et sur ceux à réaliser au cours des sept années suivantes, les entreprises s'assurent qu'elles ne perdront aucun des avantages fiscaux qui leur ont été attribués.

Comme les pertes fiscales peuvent être reportées trois ans en arrière ou sept ans en avant, transférées d'une filiale à l'autre au sein d'une même entreprise, ou même vendues à une autre compagnie, ces pertes finissent toujours par être utilisées. Certaines compagnies, particulièrement celles qui œuvrent dans la haute technologie, font des pertes fiscales à répétition grâce à de généreuses déductions, mais restent toujours en affaires, ce qui montre bien qu'en réalité ces entreprises sont profitables, et que leurs pertes apparentes sont dues à des déluges de déductions fiscales pour la recherche et développement, l'investissement, la formation, etc.

Annexe 2

**Entreprises qui ont payé moins
de 20 % d'impôts réels**

Entreprises qui ont reçu un remboursement du fisc

NOM	Bénéfice avant impôts (BAI)	Charge d'impôts	Impôts exigibles	Impôts reportés	Exigibles, en % du BAI
CORPORATION HORSHAM	28 298 820	(14 451 572)	(12 380 127)	(2 071 445)	-43,7 %
INCO LTEE	26 963 970	25 255 362	(59 325 588)	84 580 950	-220,0 %
CASCADES INC	26 275 000	2 029 000	(2 372 000)	4 401 000	-9,0 %
TRANS MOUNTAIN PIPE LINE CO LTD	25 568 000	9 933 000	(940 000)	10 873 000	-3,7 %
SOCIETE D'ENERGIE TALISMAN INC	14 577 000	705 000	(1 621 000)	2 326 000	-11,1 %
RANGER OIL LTD	14 025 633	(14 474 628)	(33 662 490)	19 187 862	-240,0 %
FAIRFAX FINANCIAL HOLDINGS LTD	6 975 000	(3 352 000)	(4 296 000)	944 000	-61,6 %
PRAIRIE OIL ROYALTIES COMPANY LTD	6 867 000	2 941 000	(390 000)	3 331 000	-5,7 %
MORGAN FINANCIAL CORPORATION	5 793 000	(1 592 000)	(1 592 000)	0	-27,5 %
VENCAP EQUITIES ALBERTA LTD	5 462 000	(30 000)	(30 000)	0	-0,5 %
TOTAL, DIX PREMIERES COMPAGNIES	160 805 423	6 963 163	(116 609 205)	123 572 368	-72,5 %
TOTAL, 20 AUTRES COMPAGNIES	39 601 234	7 431 736	(9 485 818)	16 917 554	-24,0 %
TOTAL, 30 COMPAGNIES	200 406 657	14 394 899	(126 095 023)	140 489 922	-62,9 %

Entreprises qui n'ont pas payé d'impôts

NOM	Bénéfice avant impôts (BAI)	Charge d'impôts	Impôts exigibles	Impôts reportés	Exigibles, en % du BAI
RENAISSANCE ENERGY LTD	41 552 000	17 000 000	0	17 000 000	0,0%
CONSOLIDATED CARMA CORPORATION	39 905 000	0	0	0	0,0%
BURNS FRY HOLDINGS CORP	37 042 000	0	0	0	0,0%
MORRISON PETROLEUMS LTD	22 642 000	8 315 000	0	8 315 000	0,0%
VARITECH INVESTORS CORP	20 043 000	0	0	0	0,0%
BC PACIFIC CAPITAL CORP	16 259 000	0	0	0	0,0%
CANADIAN NORTHSTAR CORPORATION	12 331 000	7 506 000	0	7 506 000	0,0%
UNICORP ENERGY CORP	11 057 000	0	0	0	0,0%
PINNACLE RESSOURCES LTD	10 222 000	3 166 000	0	3 166 000	0,0%
COHO RESOURCES LTD	5 756 000	2 829 000	0	2 829 000	0,0%
TOTAL, DIX PREMIERES COMPAGNIES	216 809 000	38 816 000	0	38 816 000	0,0%
TOTAL, 41 AUTRES COMPAGNIES	65 006 871	9 951 199	0	9 951 199	0,0%
TOTAL, 51 COMPAGNIES	281 815 871	48 767 199	0	48 767 199	0,0%

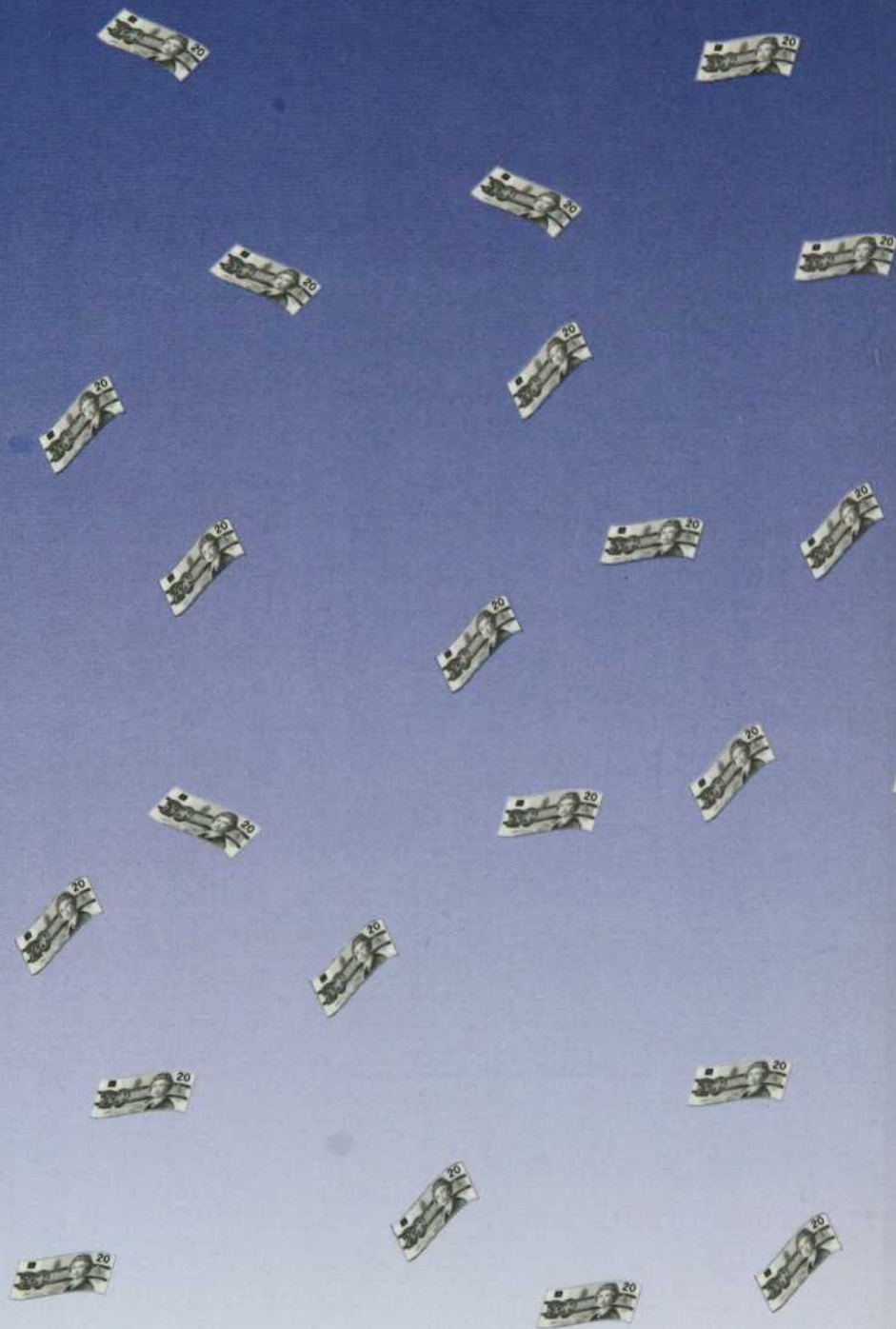
Entreprises qui ont payé un taux inférieur à 10 %

NOM	Bénéfice avant impôts (BAI)	Charge d'impôts	Impôts exigibles	Impôts reportés	Exigibles, en % du BAI
THE THOMPSON CORPORATION	286 386 000	65 529 000	27 910 500	37 618 500	9,7 %
NOVA CORP OF ALBERTA	214 000 000	50 000 000	16 000 000	34 000 000	7,5 %
PLACER DOME INC	207 508 500	29 124 000	4 854 000	24 270 000	2,3 %
TELUS CORP	181 879 000	4 111 000	4 111 000	0	2,3 %
HEES INTERNATIONAL	140 118 000	12 500 000	12 500 000	0	8,9 %
HUDSON'S BAY COMPANY	139 516 000	56 736 000	11 088 000	45 648 000	7,9 %
LAURENTIENNE FINANCIERE INC	103 489 000	14 092 000	4 195 000	9 897 000	4,1 %
BANQUE HONGKONG DU CANADA	82 464 000	27 050 000	7 185 000	19 865 000	8,7 %
GESTION IMMOBILIERE MARATHON INC	63 789 000	21 802 000	4 603 000	17 199 000	7,2 %
POTASH CORP OF SASKATCHEWAN INC	60 148 000	1 972 000	1 972 000	0	3,3 %
TOTAL, DIX PREMIERES COMPAGNIES	1 479 297 500	282 916 000	94 418 500	188 497 500	6,4 %
TOTAL, 62 AUTRES COMPAGNIES	726 660 415	176 556 895	35 292 524	141 264 371	4,9 %
TOTAL, 72 COMPAGNIES	2 205 957 915	459 472 895	129 711 024	329 761 871	5,9 %

Entreprises qui ont payé un taux entre 10 % et 20 %

NOM	Bénéfice avant impôts (BAI)	Charge d'impôts	Impôts exigibles	Impôts reportés	Exigibles, en % du BAI
SUN LIFE OF CANADA	827 863 000	78 194 000	98 538 000	(20 344 000)	11,9%
LONDON LIFE, CIE D'ASS.-VIE	446 000 000	77 000 000	85 000 000	(8 000 000)	19,1%
CT FINANCIAL SERVICES INC	251 790 000	47 311 000	28 143 000	19 168 000	11,2%
AMERICAN BARRICK RESOURCES CORP	222 744 000	47 804 000	39 665 000	8 139 000	17,8%
COMPAGNIES MOLSON L'TEE	187 776 000	60 570 000	32 546 000	28 024 000	17,3%
CORP DU GROUPE LA LAURENTIENNE	180 030 000	36 297 000	18 942 000	17 355 000	10,5%
LAIDLAW INC	168 892 000	30 400 000	17 250 000	13 150 000	10,2%
HOLLINGER INC	138 314 000	45 726 000	25 004 000	20 722 000	18,1%
BOMBARDIER INC	121 400 000	13 700 000	18 900 000	(5 200 000)	15,6%
TORSTAR CORP	120 475 000	32 600 000	23 723 000	8 877 000	19,7%
TOTAL, DIX PREMIERES COMPAGNIES	2 665 284 000	469 602 000	387 711 000	81 891 000	14,5%
TOTAL, 37 AUTRES COMPAGNIES	709 613 392	206 632 241	103 907 362	102 724 879	14,6%
TOTAL, 47 COMPAGNIES	3 374 897 392	676 234 241	491 618 362	184 615 879	14,5%

ACHEVÉ D'IMPRIMER
CHEZ
MARC VEILLEUX,
IMPRIMEUR À BOUCHERVILLE,
EN AVRIL MIL NEUF CENT QUATRE-VINGT-SEIZE



Envoi de publication
Enregistrement numéro 1162

9.95 \$